

HORIZONS

Magazine mensuel

Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 002/ Mardi 1er Septembre 2020

prix: 100 MRU

Le MDR:

**La relance du secteur rural trouve
largement sa place dans
le Programme Taahoudati**

Maraichage:

**Pour la première fois,
une campagne de saison
chaude organisée cette
année, avec des résultats
particulièrement
satisfaisants**

Prise en charge des intrants:

**Large satisfécit des instructions
du Président de la République**





4

Pilier fondamental de l'économie, le secteur rural fait vivre plus de 60% de la population, indique le ministre du Développement rural

6 Agriculture :

Doper la production avec les aménagements hydro-agricoles

8 Aménagement Rural :

Des réalisations pour améliorer le niveau de vie des populations

10 Autosuffisance alimentaire :

Le secteur irrigué contribue de façon significative à la couverture des besoins nationaux

13 Pépinières et semences améliorées

15 Agriculture pluviale :

Quelle stratégie pour assurer les besoins du pays en céréales traditionnelles ?

17 Développement Oasien :

Vers une culture moderne, normative et pérenne

24 Lutte antiacridienne :

La situation demeure calme dans l'ensemble du pays

27 Effets de la Covid-19 sur l'agriculture en Mauritanie :

Malgré la crise sanitaire, le secteur agricole gagne son autonomie, et devient plus résilient et plus productif

29 La SONADER, une structure pivot de l'irrigué

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Sidi Moustapha Ould Bellali

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou
Cheikh Mamoudou Sy

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Par Bouna Deff



Aujourd'hui, je suis allé voir mon psychiatre. Il m'a dit que j'avais une double personnalité et il m'a fait payer 6.000 MRU. Je lui en ai donné 3.000 et je lui ai dit qu'il se fasse payer le reste par l'autre idiot.



EDITORIAL

Mohamed Fall Oumeir Beye

Seul le travail de la terre peut nourrir notre résilience

La leçon première à tirer de cette pandémie, est bien celle qui apprend la nécessité pour nous de nous mettre au travail. De pêcher, de bêcher, de creuser, d'arroser, de semer pour ensuite récolter de quoi assurer notre survie, et, pourquoi pas, se rassurer pour l'avenir. Quand le confinement a imposé à toutes les Nations de se recroqueviller, de s'enfermer, seules les plus vulnérables d'entre elles ont mis genou à terre. Celles qui produisent de quoi manger, de quoi se soigner, de quoi s'habiller, celles-là ont tenu sans grande inquiétude pour l'avenir pourtant incertain. C'est ce que nous devons retenir de cette «secousse» qui a menacé l'humanité. Les égoïsmes nationaux se sont exprimés vulgairement. Chaque pays a voulu garder pour lui les denrées de première nécessité: nourriture, médicaments... Nous en avons souffert quand les routes ont été fermées dans une première phase et dans une seconde phase quand les relations commerciales ont été réduites. L'Etat mauritanien avait investi des dizaines de milliards pour développer l'agriculture irriguée, la culture sous pluie et celle des oasis. Des fonds qui sont partis sans permettre d'asseoir un secteur capable d'assurer une part convenable de nos besoins alimentaires. Les politiques publiques ont toujours axé sur la nécessité de faire du secteur un véritable levier de développement pour le pays. Les objectifs annoncés sont plusieurs: accroître la part de l'agriculture dans la croissance économique, promouvoir le maintien des populations dans les terroirs pour éviter l'asphyxie des centres urbains et le dépeuplement des campagnes, assurer la sécurité alimentaire, sauvegarder le patrimoine naturel et, du coup, contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage. Selon les données disponibles, agriculteurs et éleveurs développent leurs activités sur plus de 20 millions d'hectares dont 500.000 sont cultivables, soit sous pluie, soit grâce au ré-

gime de l'irrigation qui dispose de 137.000 ha tout le long de la Vallée du Fleuve Sénégal. Aujourd'hui, l'Etat mauritanien a lancé un vaste chantier pour promouvoir une meilleure couverture des besoins alimentaires du pays. Les objectifs de mise en valeur retenus par le département en charge du secteur visent à développer deux sous-secteurs agricoles: L'irrigué où l'objectif fixé est la mise en valeur de 80.000 ha lors de la campagne 2021/2022. «L'objectif de la présente campagne agricole 2020/2021 est l'emblavure de 70.000 ha», selon le ministre du Développement rural. Ce qui, selon lui, portera la production à 350.000 t de paddy, soit l'équivalent de 203.000 t de riz blanc. En 2021/2022, nous passerons le cap des 440.000 tonnes de paddy, soit 255.500 tonnes de riz blanc. L'amélioration des rendements et une meilleure utilisation des subventions permettront de faire baisser les charges de production qui doivent passer de 21.900 MRU la tonne à 13.500. Le pluvial est encore sous-exploité pour des raisons évidentes de pénibilité du travail, des conditions climatiques, d'absence de mécanisation, de mauvaises orientations des fonds alloués... Les objectifs fixés aujourd'hui visent à atteindre 180.000 hectares dont 120.000 de dieri, 60.000 de bas-fonds et de décrue. Les rendements devront s'établir en moyenne à 600kg/ha au lieu des 400kg/ha actuels. Il est attendu que la production globale soit de 108.000 tonnes à l'issue de la présente campagne. Autant dire que l'agriculture doit nécessairement être l'un des leviers de la relance économique de l'après-Covid19. Pour ce qu'elle assure en matière de sécurité alimentaire, de stabilisation des populations dans les terroirs, de résorption du chômage, particulièrement en milieu jeune, de préservation des espaces naturels... Seul le travail de la terre peut nourrir notre résilience.



Pilier fondamental de l'économie, le secteur rural fait vivre plus de 60% de la population, indique le ministre du Développement rural

La contribution du secteur rural à l'économie nationale, les opportunités d'emplois qu'il offre, son apport à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté sont au centre de cette interview que le ministre du développement rural, M. Dy Ould Zein, a accordée au Magazine Horizons. Le ministre y évoque également le Programme Taahoudati du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-ghazouani, mettant l'accent sur ses volets dédiés à la garantie de l'autosuffisance alimentaire, la réduction de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et l'impulsion d'une croissance durable, créatrice d'emplois, dans le cadre d'une économie diversifiée, ouverte et mieux intégrée à l'économie mondiale, dans le cadre d'une mise en valeur des avantages comparatifs de tous les secteurs et plus principalement de ceux de l'agriculture et de l'élevage.

M. Dy Ould Zein souligne les efforts d'aménagement, de mécanisation du secteur et de massification des ses industries de transformations ainsi que de mise à disposition des intrants agricoles et d'accompagnement des agriculteurs et éleveurs.



HORIZONS : Le secteur agricole constitue un pilier essentiel de l'économie nationale. Dans quel état se trouve-t-il actuellement ?

M. Dy Ould Zein : Il est important de rappeler que le secteur rural, dont dépend plus de 60% de la population, constitue l'un des piliers fondamentaux de l'économie nationale. En effet, sa contribution au PIB se caractérise par un large contenu emploi et une grande répartition spatiale. Ce secteur renferme l'essentiel des actifs des pauvres (terres et bétails) et doit constituer, de ce fait, un moteur de croissance économique, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

En dépit du potentiel agropastoral et des investissements importants consentis ces dernières années, le secteur n'a pas encore affiché la performance souhaitée et demeure confronté à de nombreuses contraintes.

Les changements climatiques, les fléaux et maladies, les stratégies inadaptées, le cadre institutionnel et réglementaire incomplet et peu incitatif, la faiblesse des organisations professionnelles et l'insuffisance et l'inadéquation des financements alloués au secteur sont des facteurs parmi d'autres qui limitent son essor.

La relance et le développement de ce secteur trouvent largement leurs places dans le Programme Taahoudati de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-ghazouani. En effet, pour réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et favoriser une croissance durable, créatrice d'emplois, dans le cadre d'une économie ouverte et mieux intégrée à l'économie mondiale, le programme de Monsieur le président vise à diversifier notre économie. Dans cette optique, la priorité sera accordée aux secteurs dans lesquels notre pays dispose d'avantages comparatifs (agriculture et élevage).

L'objectif sera d'abord d'augmenter rapidement la production et la productivité dans ces secteurs tout

en assurant une gestion durable de nos ressources. Dans ce cadre, une politique d'optimisation de notre potentiel de production agropastorale sera mise en œuvre. L'industrie de transformation dans l'agroalimentaire sera encouragée. La politique d'encouragement de la riziculture sera étendue à d'autres filières au cours des cinq prochaines années. A la fin du premier mandat de Monsieur le Président, notre pays sera autosuffisant pour le riz et produira une bonne partie de ses besoins en céréales et en légumineux.

Dans le domaine de l'élevage, il est prévu dans le programme Taahoudati d'élaborer une stratégie de modernisation de ce secteur vital pour notre économie qui développera les filières porteuses de ce secteur (lait, viande rouge, produits dérivés) et renforcera leur compétitivité.

Tenant compte de ces priorités et dans l'objectif d'accroître durablement la productivité et la production agropastorale et d'améliorer la contribution du secteur rural à la croissance économique et sociale du pays, le Ministère a décliné le Programme Taahoudati de Son Excellence Monsieur le Président de la République en axes prioritaires d'intervention pour ce premier quinquennat. C'est ainsi que le Département met en œuvre un ensemble de programmes soutenus par des activités innovantes permettant la relance du secteur et le renforcement de la résilience des populations rurales.

HORIZONS : La COVID-19 a favorisé l'unilatéralisme mondial sur le plan des échanges économiques, à tel point que certains pays ont interdit l'exportation de leur production pour garantir leur propre autosuffisance. Que faites-vous à ce sujet, sachant que votre secteur est appelé à jouer un rôle pionnier dans ce domaine ?

M. Dy Ould Zein : Il me plaît de mentionner tout d'abord que les effets de la pandémie COVID-19 et

le programme de riposte définis pour atténuer ses impacts ont confirmé la pertinence du programme d'action du Département déjà amorcé avant la pandémie. C'est ainsi que le plan de riposte dénommé « secteur rural Covid-2019 » a comporté des actions initialement prévues et d'autres nouvelles qui sont de nature à améliorer la production agropastorale et à consolider les stratégies mises en œuvre par le Département pour l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire.

Pour améliorer à court terme le taux de couverture des besoins en denrées alimentaires de première nécessité, le Département a pris les mesures idoines pour accroître le rythme des aménagements hydroagricoles et de construction des barrages en vue d'augmenter la production en produits agricoles et d'élevage. Aussi, des programmes ambitieux de renforcement de résilience des populations rurales sont en cours de mise en œuvre. A titre d'illustration, et dans le cadre des programmes de diversification et d'intensification agricole, le Département a engagé pour la première fois une campagne de contre saison chaude en cultures maraichères pour assurer une production nationale maraichère pendant la période de soudure et dans le contexte de la crise sanitaire.

HORIZONS : Votre département envisage-t-il une solution pour le problème des gros engins comme les décortiqueuses et les moissonneuses qui représentent un coût exorbitant que le simple agriculteur ne peut supporter ?

M. Dy Ould Zein : La mécanisation agricole est une priorité du département. En fait les efforts fournis pour améliorer la production doivent impérativement être accompagnés par des actions relatives au bon traitement de cette production. A cet effet,

le parc de moissonneuses batteuses et de tracteurs sera largement renforcé pour permettre la conduite de double campagnes en riz tout en respectant le calendrier cultural.

Le Département, et en partenariat avec les promoteurs nationaux, travaille à renforcer les infrastructures de transformation (rizeries et décortiqueuses) et à renforcer la qualité de leurs prestations. D'autres infrastructures de transformation, de conservation et de stockage de la production seront construites ou réhabilitées et équipées.

Aussi, les zones de production en pluvial et en irrigué seront dotées de brigades de terrassement pour assurer les travaux de génie rural relatifs aux travaux de consolidation et d'entretien des ouvrages (barrages, digues...) ainsi que les interventions urgentes au cours des campagnes agricoles.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour tirer le plus grand profit de cette situation ?

M. Dy Ould Zein : La politique du Département met l'accent sur l'exploitation optimale et durable des ressources agropastorales du Pays, principalement les eaux de surface (pluies et crue du fleuve) et le couvert végétal et les sols. Dans ce cadre un ambitieux programme de construction de barrages, diguettes et autres ouvrages de retenue et de régulation des eaux de surface est mis en œuvre. Il est aussi prévu le curage des affluents desservant les zones humides propices pour le développement intégré de l'agriculture et de l'élevage.

L'assez bonne répartition spatiotemporelle des pluies a permis d'avoir un couvert végétal important et la situation pastorale est bonne. Aussi, la plus part des barrages et des retenues sont déjà remplis, ce qui augure d'une bonne campagne agropastorale.

Pour tirer profit de cette situation favorable, le Département a pris un ensemble de mesures dans le cadre de la campagne agricole 2020-2021 dont on peut citer :

- L'extension et la poursuite du programme d'introduction de paquets technologiques innovants aux différents systèmes de production en pluvial;
- Le lancement d'une opération de sélection massale en vue de l'approvisionnement de banques de semences à partir des meilleurs écotypes locaux ;
- L'appui aux producteurs en semences traditionnelles produites localement ;
- La valorisation des eaux de surface par la construction

de seuils de ralentissement et conservation des sols ;

- Le renforcement de la lutte contre les ennemis des cultures, en particulier les oiseaux granivores, les sauteriaux, la sésamie. La lutte intégrée sera privilégiée avec un accent particulier sur la lutte alternative (destruction des nids, filets etc.) ;
- Une meilleure préparation à la menace acridienne, pour la sauvegarde de notre couvert végétal ;
- La protection des cultures avec l'acquisition et la distribution de grillage et de fil barbelé et l'introduction progressive de la mécanisation (charrues et tracteurs).
- La distribution de semences adaptées et produites localement.

A ces activités s'ajoutent celles en irrigué et relatives essentiellement au curage des axes hydrauliques, au désenclavement des zones de production, à la lutte anti aviaire et la protection contre les autres ennemis de cultures, l'approvisionnement régulier en intrants agricoles en qualité et en quantité suffisante, etc.

HORIZONS : A l'instar des mines et de l'hydraulique, disposez vous ou comptez vous mettre en place une carte nationale des

terres arables ?

M. Dy Ould Zein : Pour une meilleure programmation des activités de développement au niveau des différentes zones agro-écologiques du pays, le Département compte réaliser une cartographie qui permettra de déterminer la nature des sols et d'explorer une diversité des cartes thématiques pour la planification de l'utilisation des terres ainsi que l'analyse des sols au laboratoire et leur classement et le développement d'un Système d'Information Web sur les Sols de la Mauritanie (SIWSM). Pour une meilleure exploitation des ressources agropastorales nationales, des schémas directeurs seront réalisés par zone agro pédologique.

Dans ce cadre, il sera procédé à :

- La réalisation de la cartographie des sols et la publication de la carte nationale des sols ;
- La publication des cartes thématiques pour diverses utilisations ;
- Le développement de la base de données du sol national et des Systèmes d'information sur le sol.

HORIZONS : Vous venez de lancer une campagne agricole sur les plans de l'irrigué et du pluvial. Quels résultats escomptez vous obtenir de cette campagne ?

M. Dy Ould Zein : La campagne agricole comporte deux sous-secteurs distincts :

a) Le sous-secteur pluvial :

Il est important de souligner que le sous-secteur pluvial est caractérisé par de faibles rendements, des conditions climatiques peu favorables aux pratiques culturales intensives et un niveau de pénibilité de travail élevé. Cette situation a engendré ces dernières années une réduction importante du nombre d'agriculteurs impliquant ainsi un exode rural massif de la population rurale vers les grandes villes.

Pour contribuer à l'amélioration de cette situation, le département s'attèle à mettre en œuvre un programme qui vise à encourager et améliorer les conditions de mise en valeur au niveau de ce sous-secteur pour le rendre attractif.

Pour le pluvial, les objectifs de mise en valeur retenus ciblent 180.000 ha dont 120 000 ha en de diéri, et 60 000 ha de décrue et bas-fonds. Les actions d'accompagnement devront améliorer le rendement pour l'établir à 600 kg/ha en moyenne au lieu de 400 kg/ha pour une production attendue en céréales de 108 000 tonnes brutes.

b) Le sous-secteur irrigué :

Pour l'irrigué, le département, après l'analyse de la situation actuelle, se propose de réaliser les objectifs ci-après :

■ Accroître les surfaces mises en valeur pour atteindre 80 000 hectares lors de la campagne agricole 2021-2022. L'objectif de la présente campagne agricole 2020-2021 est l'emblavure de 70 000 hectares ;

■ Porter la production du riz à un niveau de 440 000 tonnes de paddy, soit 255 500 tonnes de riz blanc à l'horizon de la campagne agricole 2021-2022. Pour la présente campagne 2020-2021, l'objectif de production est 350 000 tonnes de paddy, soit l'équivalent de 203 000 tonnes de riz blanc ;

■ Ramener le coût de production du riz d'environ 21 900 MRU la tonne à 13 500 MRU la tonne, par l'effet conjugué de l'amélioration de rendement et d'un meilleur ciblage de la subvention.

Campagne agricole 2020/2021

Le ministère du Développement rural a pris un certain nombre de mesures dans le cadre de l'aménagement des terres arables



Appui des agriculteurs en intrants produits localement



Exploitation des eaux de surface et préservation du sol



Renforcement de la lutte contre les ennemis de cultures



Une meilleure préparation de la lutte contre le criquet pèlerin



Protection des champs à travers la distribution de barbelés et de tracteurs



Approvisionnement régulier en intrants agricoles

HORIZONS : Pouvez-vous décliner la politique de votre département en matière d'encouragement des agriculteurs à travers l'achat de leur production ?

M. Dy Ould Zein : Dans ce cadre, le Département travaille à l'amélioration qualitative et quantitative de la production. Il a pris ainsi toutes les mesures pour créer un environnement favorable à la production agricole dont on peut citer : i) le désenclavement des zones de production, ii) la lutte contre les oiseaux granivores et autres ennemis de cultures, iii) l'approvisionnement régulier en qualité et en quantité en intrants agricoles et à des prix subventionnés.

Tout cela pour rendre la production nationale compétitive et donc faciliter son écoulement sur le marché national. Il est programmé la construction de marchés modernes dotés d'infrastructures pour une meilleure conservation de produits. Dans le contexte de la crise sanitaire, le Département a assisté les producteurs maraichers par la prise en charge du transport de l'excédent de leur production de contre saison froide cette année.

HORIZONS : Les services de la météo prévoient une bonne pluviométrie cette année.



Agriculture :

Doper la production avec les aménagements hydro-agricoles

La sécurité alimentaire est un sujet préoccupe bon nombre de pays. En Mauritanie, les efforts sont conjugués pour renforcer le secteur agricole, notamment à travers la mise en place d'infrastructures. Il y a huit mois, le ministère du Développement rural avait annoncé la construction et/ou réhabilitation de 74 barrages. Ceux-ci permettent de compléter le rendement de la culture pluviale à travers celle irriguée. La gestion de l'eau apparaît donc comme une nécessité, pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

Par Amadou SY

Ces dernières années, de nouveaux financements dans les infrastructures en milieu rural ont été constatés. Selon la Banque mondiale, « ces financements ont majoritairement servi à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages agricoles ainsi qu'à la maintenance de l'existant ». C'est donc cette politique d'investissement et de structuration que le gouvernement compte poursuivre. Et le ministère a les moyens de ses ambitions avec un budget de 2 297 193 041 ouguiyas, dont 601 653 428 ouguiyas vont à la direction de l'aménagement rural, tandis que l'enveloppe réservée au Centre national de Recherche agronomique et du Développement agricole et à la Société nationale pour le Développement agricole s'élève à 98 686 345 ouguiyas.

Autosuffisance en riz

Dors et déjà, le ministre du Développement rural M. Dy Ould Zein table sur une couverture de 87,5% des besoins du pays en riz, à l'issue de la campagne en cours et espère arriver à l'autosuffisance pour cette denrée à l'horizon 2022. Jadis gros importateur de riz, la Mauritanie a vu émerger, beaucoup d'initiatives appelant à consommer local, ces dernières années. Des structures comme « Maaro Njawan » ou encore « Riz Berdiss » se sont engouffrées dans la brèche et tentent de satisfaire notre besoin annuel en riz.

Culture de décrue

Dans le combat contre l'incertitude hydrique, le

ministère du Développement rural mise sur les aménagements ruraux, dont les barrages. « Le barrage hydroagricole est ouvrage qui permet de retenir et déréguler l'eau pour soit exploiter la partie amont, c'est-à-dire qu'on vide l'eau des barrages pour faire des cultures de décrue, comme c'est le cas au niveau des plaines de Chema du Walo soit pour en exploiter l'aval comme à Fouta-Djallé » explique A.N, Expert en Infrastructures et Aménagements ruraux.

Fouta-Djallé

Ainsi, le barrage de Fouta-Djallé a eu des aménagements de haute importance qui ont été faits au niveau de l'aval pour la riziculture » indique A.N qui attire toutefois l'attention sur la menace grandissante du typha au niveau des canaux. Dans le Tagant et dans l'Adrar, il y a eu des cultures de blé, parfois autour de certains barrages.

Outre le barrage Fouta-Djallé, « l'essentiel des barrages que je connais et ceux dont j'ai participé à la réalisation servent pour les cultures de décrue, où les populations après le retrait des eaux cultivent le sorgho, les légumineuses et d'autres espèces de céréales », précise l'expert.

Mise en valeur

A travers le pays, on trouve plusieurs petits barrages mis en valeur au maximum. Pour illustrer le fait que les barrages peuvent contribuer à la résilience, l'exemple du petit barrage de Sabou Ciré semble pertinent. En effet, il a été mis en place par la population avec l'appui d'organisations non gouvernementales. « Il a donné de bonnes productions », commente un acteur local. Il en est de même dans le Brakna où des leaders locaux ont sollicité les autorités pour établir un barrage.

Toujours dans le même ordre d'idée, l'expert en infrastructures ruraux constate que « les barrages de N'Diéou situé dans la commune de Bouanze, de TachottKhadra au Tagant, de Nebeika ou encore de Boumdeid sont vraiment utiles aux populations ». Parlant de Boumdeid, les populations ont mis en valeur un barrage d'un plus de 500 hectares qui permet au paysan de vendre son « niébé » à des prix compétitifs.

Dans le cadre d'un projet avec le NEPAD, la FAO avait déclaré que « les barrages sont incontestablement la formule la plus appréciée des populations car ils permettent de sécuriser durablement la production agricole alors que les autres ouvrages sont souvent vulnérables aux crues ».

De son côté, l'ONG PRAD qui salue le « rôle majeur » des ouvrages hydro-agricoles, souligne qu'ils ont une autre fonction au-delà des cultures. « Il est ici question de l'impact social des barrages : sédentariser les populations et éviter ainsi, ne serait-ce que temporairement, l'exode rural ».

Viabilité

Comme tous les aménagements ruraux, les barrages pour être viables, doivent remplir un certain nombre de cases. Afin de permettre la culture dans des zones à pluviométrie faible, mais avec une potentialité de retenue d'eau, il est nécessaire que les

aspects viabilité soient bien étudiés et que la maintenance soit assurée. C'est ce qui ressort de nos échanges avec divers acteurs.

Pour A.N expert en Infrastructures et Aménagements ruraux, « la difficulté réside dans l'établissement et le respect des paramètres de viabilité. Malheureusement, on a énormément de barrages qui ne fonctionnent pas, et ceux qui fonctionnent,

conservation et toute la chaîne de valeur.

Implication des communautés

A la lecture de plusieurs rapports du ministère du Développement rural, projets et organismes internationaux, un constat revient: l'entretien des barrages fait souvent défaut. Les insuffisances de maintenance sont mentionnées à plusieurs reprises.



parfois, ne sont pas exploités ». Les dits paramètres regroupent : le choix du site d'implantation, des critères techniques, des critères socioéconomiques, la participation des populations, le foncier, l'existence d'une main d'œuvre locale, le type de sol, les mécanismes de financement et l'impact socio-environnemental. A cela, on peut ajouter les débouchés à travers les circuits de commercialisation, la

Parmi les raisons évoquées, l'une est le fait que « les usagers soient rarement ou assez peu impliqués ». Pourtant, selon le Fonds International pour le Développement Agricole, « des amorces de réalisations d'aménagements individuels ou collectifs laissent supposer que les populations sont motivées et aptes à maîtriser et gérer des aménagements plus sophistiqués ». A Sabou Ciré que nous avons évoqué plus haut, les populations décaissent de l'argent des caisses villageoises pour l'entretien.

Zones agro-écologiques

Les zones bioclimatiques ou agro-écologiques de la Mauritanie sont les suivantes:

- La zone aride ou zone saharienne dont la pluviométrie annuelle est inférieure à 150mm. Elle couvre 80 pour cent de la surface du pays et englobe les Wilayas du Tiris Zemmour, de l'Adrar, du Tagant, ainsi que les parties nord des deux Hodhs, du Brakna et du Trarza.
- La zone sahélienne comprend les 3 wilayas du sud-est mauritanien: l'Assaba et les deux Hodhs (à l'exception des 3 Moughataa incluses dans la zone aride), les Moughataa du Nord du Brakna, du Gorgol, du Trarza et Ould Yengé. Les pluies y sont irrégulières et varient entre 150 et 500 mm par an. Une saison de pluies estivales et une saison sèche hivernale permettent la pratique des cultures pluviales (sorgho, mil, maïs). Dans la partie Est, l'élevage est prédominant par rapport aux cultures pluviales: céréales traditionnelles.
- La zone de la vallée du fleuve Sénégal bien qu'elle couvre seulement 2 pour cent de la superficie totale du pays, cette zone dispose des ressources en eau et de la végétation permettant le développement des activités agro-sylvo-pastorales. Elle correspond au sud des 4 wilayas de la vallée du fleuve Sénégal (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha) où les pressions anthropiques et animales sur les ressources sont de plus en plus accentuées et engendrent des processus de dégradation du milieu naturel déjà soumis aux effets de la sécheresse.
- La zone de la façade atlantique s'étale sur une bande de 800 km sur 50 km de large comprise entre Nouadhibou et NDiago (Wilaya Trarza, Moughataa Keur Macène). La présence des deux principales villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou) fait de cette zone une des plus importantes en matière de développement commercial et industriel.

... et maintenance

Ainsi, le renforcement des capacités non seulement techniques mais aussi organisationnelles des populations concernées pourrait résoudre le problème de la maintenance. Mais il faudrait au préalable que les services techniques déconcentrés aient une maîtrise des procédés de maintenance. Pour finir, A.N du haut de sa vingtaine d'année d'expérience, estime que « cela soit une réalisation de l'Etat ou d'un bailleur, il faut une coordination de l'Etat pour que n'importe qui ne vienne pas toucher aux infrastructures et changer leur configuration ».

Assurer sa sécurité alimentaire est un combat quotidien. Ce travail de longue haleine nécessite une complémentarité entre l'agriculture de subsistance et celle dite moderne et compétitive. Etant donné qu'il est question résilience, doter les populations de barrages, si le contexte si apprête, permet de renforcer les leurs moyens d'existence et réduire la vulnérabilité.

Aménagement Rural :

**Des réalisations pour améliorer
le niveau de vie des populations**

L'aménagement rural constitue un secteur clé du développement rural, notamment en ce qu'il prend en charge la gestion des eaux, la préparation des surfaces cultivables (irrigation) et leur suivi en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations et tendre à réaliser, à long terme, l'autosuffisance alimentaires. C'est dans ce cadre que le secteur rural, qui a déjà enregistré des réalisations considérables, inscrit à son programme un ensemble de travaux, dont la construction de barrages, de digues et d'aménagements divers dans toutes les wilayas du pays.

**Importance des barrages dans
la vie des populations**

La construction des barrages constitue l'objectif le plus important pour le secteur eu égard au rôle que ces aménagements jouent dans la vie des populations.

L'existence d'un barrage, qui est de nature à augmenter les surfaces cultivables constitue un facteur de stabilité pour les populations qui pratiquent l'agriculture échappent ainsi à l'exode vers les centres urbains.

Les barrages constituent également un outil principal pour la maîtrise des d'eau, par conséquent contribue à l'augmentation des surfaces cultivables et améliore le niveau de production et protège les sols tout en permettant l'alimentation des nappes superficielle par l'infiltration des eaux (niveau de la



nappe) ; ce qui améliore la qualité de l'eau potable et partant contribue à une meilleure santé de la population.

Avec la diversité des activités qui s'organisent autour des barrages, ces derniers constituent en soi des pôles de développement.

Les barrages encouragent la prolifération d'activités importantes comme la, pisciculture, le tourisme, le maraîchage et bien d'autres domaines productifs qui sont de nature à relever le niveau de vie des populations. Les barrages de Seguelliil (Adrar) et Fougla (Gorgol) constituent des exemples élo-

quents en ce sens.

**Travaux de grands
barrages lancés en 2020**

Dans le cadre de la mise en application des engagements du Président de la République Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, les travaux de grands barrages ont été lancés en 2020, notamment à Brgatani et à Guêet Teydoun dans la zone de tamchekekk. C'est dans ce cadre que 74 barrages moyens ont été réalisés dans les wilayas de deux Hodhs, de l'As-saba, du Tagant, de l'Inchiri, du Tiris Zemour, de



l'Adrar, du Gorgol et du Brakna. 19 autres seront également construits prochainement et 30 vont être exploitables au cours de l'année 2020, selon les précisions du Directeur de l'aménagement territorial.

Un important programme d'aménagement est également en cours, notamment la réalisation de 5700 périmètres agricoles, la remise en état de 2300 ha remis en état à travers l'extension du périmètre de Boghé, 1300 ha consécutifs aux travaux de Lèouci-je (Zone de Rkiz) et la reprise des travaux dans la cuvette de Rkiz.

Selon, Sidi Mohamed Ould Mkhaitir, Directeur de l'aménagement rural, ces réalisations qui représentent un total de 12 800 ha constituent 50% de l'objectif global du programme quinquennal qui prévoit la réalisation de 25000 ha de terres cultivables a-t-il dit.

Dans le cadre de nos réalisations, nous sommes en train de mettre à jour une base de données de recensement des barrages sur l'ensemble du territoire national.

Selon cette base de données, plus d'un millier de barrage ont été recensés dans la seule wilayade l'Assaba, souligne le Directeur de l'aménagement.

Construction d'ouvrages par une main d'oeuvre locale

Dans le cadre du programme du secteur, une trentaine d'ouvrages de vidange et de maîtrise seront réalisés en même tant que des digues. Vingt-huit seuils de ralentissement des eaux ont été également réalisés dans différentes régions du pays.

La Direction de l'Aménagement Territoriale constitue la plus grande et la plus ancienne des directions du Ministère du Développement Rural.

Elle a remplacé celle du Génie civil Créés au cours des années 70.

Mission : Programmation et suivi des aménagements ruraux qu'elle exécute directement ou ceux exécutés dans le cadre de projets relevant du Ministère du développement rural.

Cette direction comprend différents services :

- Service des Etudes
- Service Suivi et exécution des travaux
- Services des infrastructures et du développement rural
- Service de météorologie agricole

Les quatre services comprennent également 9 autres subdivisions animées par une trentaine d'ingénieurs de diverses spécialités, dont notamment :

- Le génie rural
- Le génie civil
- L'Hydraulique
- La Topographie
- L'Irrigation



Ces travaux sont exécutés avec l'implication de la main d'œuvre locale. Les populations bénéficiaires des ouvrages sont engagées comme main d'œuvre payée pour leur réalisation. Ce qui constitue à la fois une source de revenu et un enrichissement de l'expérience de cette main d'œuvre.

En plus de la réalisation de ces ouvrages, le programme de la Direction de l'aménagement rural a déjà inclus la mise en place effective de 3373 km de clôture en fils barbelés. 470 km de barbelés seront également réalisés essentiellement pour les barrages.

Des défis à relever pour mieux rentabiliser les aménagements

Même s'il se trouve déjà en bonne voie pour la réalisation de ses programmes, le secteur des aménagements agricoles connaît tout de même un certain nombre de défis qui, sans être relevés constitueront un talon d'Achille pour les infrastructures réalisées et mises à la disposition des populations.

La faiblesse de la mise en valeur des grands ouvrages figurent en tête de ces défis. Un grand barrage, comme celui de Fouta Gleitan est même pas exploité à 10% de sa capacité. Les installations, les aménagements, les canalisations sont en train de se détériorer au fil du temps.

Des populations venues de pays voisins y pratiquent la pêche continentale qu'elles rentabilisent à leur propre profit.

Les structures réalisées souffrent également du choix aléatoire de leur emplacement qui ne respecte, parfois aucun critère technique en plus de la désorganisation des populations et des pesanteurs

liées aux mentalités et aux traditions de propriété terrienne. La mauvaise compréhension des populations de la notion de propriété foncière constitue non seulement un obstacle devant l'exploitation des ouvrages, mais aussi une source de conflit entre agriculteurs.

Le manque d'encadrement et de communication autour des questions d'exploitation, ainsi que l'absence de sensibilisation à l'importance des barrages et à leur rentabilité constitue également un obstacle devant l'atteinte de l'objectif principal pour lequel ces barrages ont été construits, à savoir l'amélioration du niveau de vie des populations.

Perspectives d'avenir

La Direction de l'aménagement rural envisage, dans l'avenir, la réalisation d'importants projets, notamment en matière de construction de barrages, de réhabilitation de terres cultivables et de gestion des eaux.

C'est dans ce cadre que seront réhabilitées d'importantes surfaces de terre cultivables submergées ou envahies par le Typha.

Une étude est également en cours pour voir la possibilité d'exploiter les terres cultivables la zone de l'AftotEcharghi en exploitant les eaux de l'axe Boghé-Elghayra.

Une étude est également en cours pour trouver une solution définitive au problème des eaux au niveau du lac de Kakossa, ainsi que la construction de grands barrages dans différentes zones du pays.

ELY MAGHLAH

Autosuffisance alimentaire :

Le secteur irrigué contribue de façon significative à la couverture des besoins nationaux

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, avait promis l'autosuffisance en riz dans les cinq ans de son programme électoral. Il s'était engagé également durant son mandat à permettre au pays de « produire la plus grande partie de ses besoins en blé et en légumes » et voudrait que la wilaya du Trarza, arrosé par le fleuve Sénégal et disposant de vastes terres agricoles joue un rôle déterminant dans sa politique agricole. En donnant le coup d'envoi en janvier dernier au Trarza, d'un vaste programme agricole couvrant une superficie de plus de 5.000 hectares, le Président de la République n'avait fait qu'honorer cet engagement. En effet, près de 400 millions de dollars seront

investis dans le cadre de cet ambitieux programme de projets agricoles irrigués dans la wilaya du Trarza. Une première partie prévoit le démarrage de 74 projets irrigués couvrant une superficie de 5.726 hectares au profit de plus de 10.000 ménages avec un financement de 158 millions de dollars assuré par l'Etat mauritanien, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD). Une seconde partie concerne la réhabilitation de 74 barrages agricoles à travers tout le pays avec un coût estimé de 237 millions de dollars. A n'en pas douter, ce programme réduira considérablement notre dépendance en besoins alimentaires.

Babouna Diagana



La campagne agricole 2020/2021 officiellement lancée récemment à partir de la localité de Liweija, dans la commune de Tékane (moughataa de R'Kiz cible la culture de 250 000 hectares, dont 180 000, dans le secteur sous pluie, et 70 mille dans le secteur irrigué pour une production estimée à 458 000 tonnes dont 108 000 de céréales traditionnelles et 350 000 de riz blanc. Parlant de la culture irriguée, le ministre du Développement rural a dit que son département cherche à rehausser la production moyenne, pour le faire passer de 5,4 tonnes à 5,5 tonnes à hectare, au cours de la campagne agricole 2021/2022. Les deux autres grands objectifs sont l'accroissement des superficies, pour atteindre 80.000 hectares, ainsi que l'effective de l'autosuffisance en riz à la fin de la même période.

« Notre département compte unifier toutes les catégories du riz blanc pour satisfaire les besoins et les préférences du consommateur. Le but d'ensemble

est de produire un riz concurrentiel, et de se préparer à la mise en œuvre de la zone de libre échange des pays de l'Afrique de l'Ouest » a-t-il ajouté.

Le secteur rural, par les potentialités qu'il offre dans l'agriculture et l'élevage constitue un des leviers importants de l'économie nationale. Il contribue à la formation du PIB à hauteur de 26,6% et occupe plus de 60% de la population active dans le milieu rural. Sa contribution au PIB se caractérise par un large contenu d'emploi et une grande répartition spatiale. Ce secteur renferme l'essentiel des actifs des pauvres (terres et bétails) et constitue de ce fait un moteur de croissance économique, de l'autosuffisance alimentaire, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté en général. En dépit des investissements importants consentis ces dernières années, le secteur n'a pas encore affiché la performance souhaitée et demeure confronté à de nombreuses contraintes.

Les changements climatiques, la baisse de la pluviométrie, les fléaux et maladies, l'instabilité des stratégies du secteur, l'inadaptation des structures organisationnelles, la faiblesse des organisations professionnelles et l'insuffisance des financements alloués aux investissements et à la mise en œuvre sont autant de facteurs parmi d'autres qui limitent l'essor du secteur.

L'ambition de la Mauritanie est de capitaliser les acquis et de mettre en œuvre un ensemble de programmes soutenus par des activités innovantes permettant la relance du secteur afin d'assurer une croissance économique inclusive et durable.

L'autosuffisance alimentaire en riz à portée

Le riz constitue l'une des denrées les plus consommées en Mauritanie. A ce niveau, 5000 ha sont réalisés par an. En plus de cette évolution exponentielle des aménagements hydro agricoles, il y aura l'amélioration de l'hydroélectricité des axes hydrauliques, l'amélioration de la compétitivité des produits en irrigué, tels que la riziculture et le maraichage et un ensemble d'activités connexes en amont et en aval de la production proprement dite. En amont sur la qualité des aménagements la fertilisation par exemple en aval, la protection d'infrastructures de stockage de transformation. Bref, un ensemble d'actions qui sont menées tout au long de la chaîne de valeur de cette filière. L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz dans quatre ou cinq ans à venir. Le secteur irrigué contribue de façon significative à la couverture des besoins nationaux en riz. Dans ce domaine, l'axe d'intervention comportera principalement les actions suivantes : l'augmentation des superficies aménagées ; la réhabilitation de périmètres après validation préalable de constats techniques ; le désenclavement des zones de production, la mise en place d'un programme durable de curage et de faucardage des axes hydrauliques, (v) la construction de nouveaux chenaux d'irrigation notamment chenal Boghé - Aleg.



Cet axe revêt une importance capitale dans le programme du Président de la République. Les efforts du département se focaliseront sur des actions ciblées en concertation avec les autres ministères en charge de la question foncière.

L'axe relatif à la question foncière comprendra : l'appui pour faciliter l'accès à la propriété des terres agricoles ; la structuration de l'espace rural et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire. Cet axe d'intervention comportera principalement : la structuration des producteurs du lait en amont de la chaîne de valeur à travers la création de fermes laitières semi-intensives, la multiplication de l'expérience de culture fourragère auprès des coopératives laitières locales, le renforcement de la chaîne de collecte du lait cru, le désenclavement des bassins de production du lait.

L'agriculture pluviale occupe une place prioritaire

L'agriculture pluviale occupe une place prioritaire dans la politique du secteur rural.

L'agriculture familiale :

Une alliée de choix pour répondre aux besoins alimentaires

En Mauritanie, les aléas climatiques sont trop souvent présentés comme les principales causes de la faim. Pourtant, les régions les plus pluvieuses du pays sont aussi les plus touchées par les crises alimentaires. Et de fortes disparités s'observent dans une même zone climatique. Les causes de la faim sont donc multiples et les réponses à y apporter doivent être diverses. La Mauritanie contribue à l'approvisionnement de certains pays de la sous-région en y exportant d'importantes quantités de viande rouge et de poisson. Par ailleurs, les producteurs mauritaniens ont su, quand les conditions y étaient favorables, répondre à l'évolution de la demande urbaine du pays. Cependant, la Mauritanie importe une grande partie de sa consommation céréalière. Dans un tel contexte, l'agriculture familiale constitue sans nul doute une alliée de choix susceptible de répondre aux besoins des familles rurales et urbaines. Plusieurs ONG ont en effet, déjà mené des expériences en recherche-action à une échelle très localisée. Ces dernières tendent à prouver que :

- Les potentialités de l'agriculture familiale mauritanienne sont importantes, mais sous-valorisées du fait d'un environnement peu incitatif pour les producteurs ;
- La contribution de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire du pays peut et doit augmenter de façon significative moyennant quelques mesures clés et l'adoption de certains principes d'intervention.

B. Diagona



L'axe d'intervention retenu comporte un ensemble d'actions dont l'objectif est de réduire significativement la pénibilité du travail physique et d'augmenter la productivité mais aussi d'encourager le retour à cette activité. Pour atteindre cet objectif le département met en place un itinéraire technique issu des expériences pilotes qui s'articulent autour des axes suivants : la mise en place de sites pilotes au niveau des barrages et des cuvettes avec introduction d'un paquet technologique (fertilisation, désherbage mécanique, semences améliorées, protection), la construction et réhabilitation des barrages et retenues d'eau en veillant strictement au respect des normes de qualité des ouvrages, et la construction de grands barrages de type nouveau.

Les actions niveau de l'agriculture oasienne porteront sur le développement de la filière phoenicicole à travers : le pompage collectif et l'irrigation efficiente, l'aménagement de seuils de ralentissements au niveau des oueds, l'amélioration de la

productivité, la valorisation de la production de dattes par la transformation et la conservation, le rajeunissement des palmeraies et l'introduction de nouvelles variétés ainsi que la conservation du patrimoine génétique.

Ce programme sera accompagné d'actions incitatives tendant à promouvoir et développer les cultures sous palmier.

Atteindre l'autosuffisance dans les cultures maraîchères et fruitières

L'objectif visé est d'atteindre une autosuffisance dans des spéculations facilement conservables et le développement des cultures destinées à l'export et ce à travers les actions prioritaires suivantes : l'augmentation des superficies destinées au maraîchage et notamment au niveau des agricultures privées ; l'étalement de la production, la construction des infrastructures de conservation et de transformation des légumes.

La Mauritanie autosuffisante en riz à l'horizon 2022

En lançant la campagne agricole 2020-2021, le ministre du Développement rural a précisé que notre pays prévoit un taux de couverture des besoins nationaux en riz à 87,5%, à l'issue de la campagne en cours, et l'autosuffisance, pour cette denrée, à l'horizon 2022. Cela se fera grâce à la poursuite et à l'extension de technologies nouvelles dans le système de production pluviale ; la sélection des semences, la préparation à la menace des criquets pèlerins, et l'adoption de mesures mieux adaptées à l'environnement (30 nouveaux barrages et 200 digues, pour une superficie totale de plus de 4 000 hectares). Il faut rappeler que déjà au cours de la campagne agricole 2014-2015, la Mauritanie avait produit 293.218 tonnes de riz ce qui représentait 85% des besoins nationaux en cette denrée. La production céréalière pendant la même saison avait atteint 78.640 tonnes, soit 35% des besoins locaux. Ces performances ont été obtenues grâce à la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures dont notamment la réalisation du canal « Aftout Es Sahli », long de 55 kilomètres et permettant d'exploiter 20.000 hectares. Dans le même cadre, la construction et la réhabilitation de 65 barrages et 2.156 digues de retenue d'eau, l'étude relative à la construction de 5 nouveaux grands barrages, la distribution de 4.439 kilomètres de barbelés et de grillage pour la protection de 986 zones cultivées et la distribution de matériel agricole. En outre, l'introduction de la culture irriguée du blé et l'appui à cette expérience dans les zones pluviales, la promotion du maraîchage et l'introduction des cultures industrielles dans le système agricole, en plus de la promotion du partenariat public-privé dans ce domaine.

L'ensemble de ces mesures conjuguées a permis de renforcer la sécurité alimentaire du pays par le biais de l'accroissement notoire de la production agricole.

B. Diagona

Moderniser la filière viandes rouges et couvrir les besoins en aviculture

En vue d'augmenter la valeur ajoutée de cette filière, cet axe d'intervention mettra l'accent sur la modernisation en amont et en aval de la chaîne de valeurs. A cet effet, les départements veilleront à :) organiser et encadrer les acteurs, favoriser l'installation de plusieurs unités de transformation et de conditionnement des viandes rouges ; organiser les réseaux de collecte des peaux fraîches et créer des tanneries et des mégisseries industrielles.

Afin de couvrir les besoins en viandes de volaille et en œufs de consommation, les actions suivantes seront menées : favoriser les investissements privés dans la filière avicole, mettre en place des abattoirs frigorifiques pour volaille, organiser les circuits de commercialisation et encadrer et professionnaliser les acteurs de la filière.

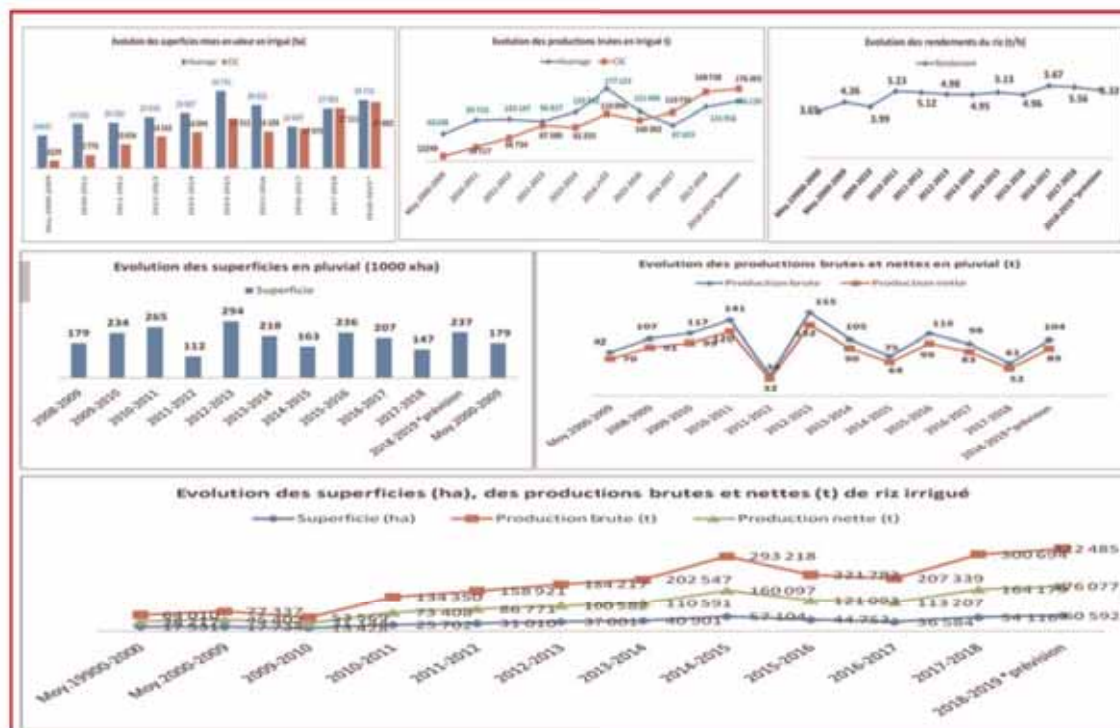
L'amélioration génétique des races animales

Cet axe d'intervention a pour objectif d'augmenter le potentiel productif et la gestion durable des ressources génétiques locales.

L'intervention retenue dans ce domaine comportera les actions prioritaires suivantes : l'introduction rationnelle et maîtrisée de races exotiques hautement productrices, le renforcement du programme de l'insémination artificielle chez l'éleveur moyennant un cahier de charges précis ; l'amélioration génétique des races locales par la sélection massale.

La gestion des pâturages naturels :

Le potentiel pastoral national revêt une importance capitale. Cet axe d'intervention a pour objectif



d'améliorer la gestion durable des ressources pastorales à travers : l'identification, la délimitation et l'aménagement de zones pastorales collectives dont la gestion sera soumise à des conditions par-

ticulières ; la régénération et l'enrichissement des pâturages et l'aménagement de sources d'abreuvement dans les zones à grand potentiel de pâturage (forages, puits, creusement des marres...).

Un produit local de riz compétitif et estampillé 100% mauritanien

La 1^{ère} cargaison du riz « Berdiss » pour la production et la commercialisation des produits agricoles a été lancée il y a un an au niveau des marchés locaux sous le thème « Ensemble pour une production agricole compétitive ». Le ministre du Développement Rural, avait salué ce produit local de riz compétitif et estampillé 100% mauritanien. Il a assuré que l'État est décidé à réaliser l'autosuffisance alimentaire en matière agricole, à travers la mise en place d'installations agricoles, le soutien des agriculteurs et leur assistance à tous les niveaux. Il a expliqué que cet objectif ne sera atteint que si les citoyens sont convaincus de la nécessité de se tourner vers les produits locaux et leur accordent la priorité sur tous les produits d'importation. Notons que ce sont des jeunes qui ont réalisé ce projet de production locale de riz. Mme Berdiss Mohamed, promoteur du projet, avait salué les efforts et le dévouement de ses collègues, qui ont été en mesure de produire un riz mauritanien de bonne qualité. Elle a appelé la jeunesse mauritanienne à se relever de la paresse et de se tourner vers les champs pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

B. Diagana

Pépinières et semences améliorées

Djigo Aboubekar

Les habitants de l'Ilot A, vers le 'marché Capitale', par les temps de canicule allaient à la 'forêt' : cinq ou six arbres près du lycée des Jeunes filles. Les résidents des 'blocs manivelles' qui abritent depuis la fin des années 80 des ministères, avaient plus de chance : leur 'forêt' c'était le petit bois devenu aujourd'hui Place de la liberté. C'est dire à quel point le couvert végétal est maigre à Nouakchott et en Mauritanie, pays caractérisé par le désert. Des efforts sont cependant faits pour améliorer la situation.

Les premières pépinières de la ville sont celles installées dans les jardins de Nouakchott entre la capitale et Sebkhia. Un périmètre maraîcher qui réutilisait les eaux usées traitées et qui permettait une production destinée à la consommation locale.

Aujourd'hui, dans la vallée des pépinières sont créées pour la production de fourrage comme celle de Dara, commune de Tékane supervisée par le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA). Ces pépinières ont été mises en place dans le cadre du programme d'appui au cheptel. L'une d'elles, riche de plus de 7000 arbustes, a permis de cultiver 200 ha de fourrages. En plus, plusieurs dizaines d'ha de fourrages sont cultivés à Guérou et Ouad Naga.

A Nouakchott, deux pépinières sont situées l'une au Pk 17 (Riyad) et l'autre à Tin Soueïlim (Dar Naïm) ; elles relèvent de l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte qui doit couvrir une bande de 1100 km de longueur sur 15 km de largeur.

La pépinière du PK 17, créée en 2012, a une production de près de 600 mille plants de 25 variétés d'arbustes locaux ou importés dont 15 d'arbres fruitiers. Alimentée depuis les canalisations de l'Aftout Essahli, la pépinière compte plusieurs variétés importées utilisées pour les espaces verts, le long des avenues des grandes villes et pour la production de fruits et de légumes.

La pépinière de Tin Soueïlim, naguère considérée comme un site de référence dans le domaine de la



production des plants à Nouakchott, est aujourd'hui menacée par un habitat anarchique qui empiète sur sa superficie. Elle produit plus de 240 mille plants par an, destinés à Nouakchott ainsi qu'aux grandes artères de villes de l'intérieur. Les habitants de Kaédi en avaient reçu gratuitement pour préparer la célébration de la fête de l'indépendance en 2017.

A côté de ces pépinières, d'autres sont installées en ville, notamment entre la Soboma et le CNH, à la BMD. Ces pépinières produisent divers plants d'arbres fruitiers mais aussi des variétés comme les ficus, les troènes, les bougainvilliers, eucalyptus et flamboyants, des plantes recherchées par les citadins pour mettre un peu de verdure chez eux. Si la plupart des pépinières dépendaient de la commune, de la ceinture verte ou de projets du ministère du développement rural, aujourd'hui, elles sont le plus souvent tenues par des horticulteurs qui travaillent pour leur compte. Ils achètent des semences ou, à certaines périodes de l'année, font du bouturage pour accroître la production.

Selon M. Correra du Projet de gestion durable des paysages (PGDP) à la direction de l'environnement, plus d'une centaine de pépinières tous projets confondus, produisent chaque année plus d'un million de plants.

Dans le domaine de la production agricole, la recherche est fondamentale. Elle remonte à la période

coloniale. Dès 1949, la mission exploratoire Meunier s'est penchée sur le palmier dattier et en 1952 la station de Kankossa a été créée. Après l'indépendance, les efforts sont redoublés pour soutenir la production agricole dans le but d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il fallait pour cela, disposer d'outils de recherche qui permettent d'améliorer et de diversifier les cultures. Entre 1960 et 1972 des programmes de recherche ont été conduits par plusieurs instituts (IRAT, CFDT, IRFA) ; en 1970, la station expérimentale de Rindiao fut créée. Quelques années après, le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) a été fondé par le décret 74.208 du 07 novembre 1974.

A sa création en 1974, le CNRADA disposait de dix stations expérimentales réparties selon les zones agro-écologiques du pays :

- Gorgol : Bélinabé, Rindiao, Sylla- Semencier, Diéri et Sylla-Embouche.
- Assaba : Kankossa, Kiffa, Sani.
- Trarza : Rosso
- Nouakchott : Tin Soueïlim.

La mission du CNRADA est notamment d'assurer, d'organiser, d'exécuter et de diffuser tous les travaux de recherche intéressant l'agriculture et de promouvoir des productions agricoles, en général. Le centre a contribué à l'essor de la riziculture en zones irriguées et est à l'origine de l'introduction de matériel végétal de diversification de haut rendement (riz, blé...).

Après quelques années de fonctionnement le CNRADA a traversé une période difficile qui a ralenti la production semencière et l'expérimentation de nouvelles variétés. Il a fallu attendre 2011, pour qu'une stratégie de redressement soit mise en œuvre ; elle a permis entre autres, la réhabilitation du siège, des stations de Sylla, Rosso, Kankossa, du laboratoire des plantes/Sol (AIEA) et l'acquisition de matériel d'irrigation.

Des partenariats multiples ont été noués avec des organisations de référence comme AfricaRice, AIEA, ICBA, CORAF, ACSAD, ICARDA, FAO, etc., dans les domaines de renforcement de capacités ou d'expérimentation de nouvelles variétés. Cela a permis de relever le niveau technique dans

Note sur le CNRADA

Le CNRADA accompagne les productions agricoles en introduisant, en adaptant des variétés performantes de céréales, de légumineuses, de cultures fruitières et maraîchères pour les mettre à la disposition des producteurs. A partir de 2010 le CNRADA s'est employé à sécuriser la filière semencière avec la production de semences de prébase. Cela a permis d'approvisionner les établissements semenciers en semences de prébase de riz, avec des variétés très productives. Ainsi, 16 variétés de riz hautement productives sont homologuées en 2013.

Pour le blé, plusieurs travaux de recherche ont été conduits dans les stations de Wandama et de Rindiao et une gamme de variétés a été expérimentée pour identifier les meilleures variétés (MEXIPAK= 4.225 Kg/ha, CHENAB= 3.804 Kg/ha, SA 42 = 3.500 Kg/ha)

Des travaux réalisés à partir des années 80, ont permis d'identifier des variétés meilleures comme MIRIAM, SHAFFIR, SUPER-X, FLORENCE AURORE, CONDOR-S.

En matière de production de plants fruitiers (station de Rindiao) il faut noter :

- la reconstitution des semences de 15 variétés d'agrumes, de manguiers et de goyaviers,
- le suivi du parc à bois de manguiers et d'agrumes implantés sur 0,10 ha;
- la production de 10000 plants fruitiers: manguiers, agrumes, goyaviers, papayers, jujube d'Inde et bananier

Pour la production maraîchère à Rindiao, le CNRADA a contribué à la résolution du problème de semences, en assurant la production de quelques espèces maraîchères : gombo, oignon et patate douce

Agriculture irriguée en Mauritanie : **Défis et ambitions**

la production des semences de prébase. De quelques centaines de kilos en 2010, la production de semences a atteint 4,9 tonnes en 2016. Dans le même temps, les ventes des établissements semenciers connaissent une augmentation significative, passant de 470 kg, en 2014, à 4,04 tonnes en 2017. Il faut noter que ces ventes portent sur une large gamme de variétés de riz dont seize à haut rendement, homologuées en 2012, tandis que, en partenariat avec AfricaRice, dix-sept autres variétés prometteuses, étaient en expérimentation. Selon le directeur du CNRADA, Dr Sidi Ould Ely Menoum, le centre produit dans ses stations des semences de prébase (G0, G1, G2, G3) revendues aux établissements semenciers (une quarantaine dont environ 20 sont fonctionnels) ; ces établissements semenciers produisent à leur tour, les semences R1 et R2 revendues aux paysans. Le CNRADA produit plusieurs variétés de semences de riz, de blé et de sorgho en plus d'arbre fruitiers (manguiers, agrumes) et de fourrages (niébés fourragers, pois dotiques, etc).

Le CNRADA a articulé son action autour au niveau de la chaîne semencière autour de la sélection, de l'amélioration et de l'homologation des variétés produites. Cela a permis aux producteurs, d'améliorer leurs rendements, en leur proposant des variétés performantes de céréales, légumineuses, cultures fruitières et maraîchères, avec de nouvelles techniques d'irrigation comme le 'goutte à goutte', les tuyaux à vannette, le système californien.

L'accompagnement du département chargé de l'agriculture a permis d'insérer des diplômés-chômeurs, dans la plaine de Mpourié, dans le programme maraîcher de Kankossa, dans les programmes de la production de semences de blé, de semences traditionnelles, ou de développement des cultures fourragères autour de Nbeikit Lahwach, inauguré en Mai 2016.

Aujourd'hui, un ambitieux projet de production fourragère, dans la zone du Dhar (Hodh Ech-Chargui), accompagne l'usine de lait de Néma. La dispersion géographique des zones d'intervention et la pluralité des programmes entravent le CNRADA, mais jusqu'à présent, l'institution réussit sa mission.

On n'a pas besoin d'être expert ou spécialiste en agronomie pour dire que l'eau est indispensable et occupe une grande place dans tout processus de développement humain ou végétal. L'eau c'est la vie. Les problèmes liés à l'eau en Mauritanie sont nombreux et divers. Notre pays est considéré comme l'un des pays du Sahel les plus touchés par les phénomènes de sécheresse, de désertification dus essentiellement à la rareté des eaux. Une priorité doit être obligatoirement accordée à la gestion et au développement des ressources hydrauliques en Mauritanie. C'est dans cette optique que l'Etat mauritanien doit nécessairement donner une importance particulière à l'agriculture irriguée, élément indispensable pour assurer une sécurité alimentaire aux citoyens. Faut-il savoir à présent quels sont les défis de l'agriculture irriguée en Mauritanie et quels sont les moyens susceptibles de la développer afin de permettre au pays une autosuffisance alimentaire ? Pour donner une idée précise sur l'agriculture irriguée en Mauritanie, il est nécessaire de revenir à la définition même du terme irrigation. En effet l'irrigation consiste à apporter artificiellement l'eau à un ensemble de cultures pour augmenter la production. Elle permet de compenser à un certain niveau, le déficit pluviométrique annuel. Cet équilibre du volume en eau est très important dans les pays désertiques comme le nôtre. En Mauritanie, l'agriculture irriguée était pratiquée il y a très longtemps d'une manière traditionnelle utilisant des techniques archaïques et rudimentaires surtout sous le palmier. C'est une agriculture de subsistance qui permet à peine à l'agriculteur de subvenir à ses propres besoins personnels. La production de cette agriculture était très limitée dans l'espace (périmètre) et dans la quantité (tonnage). Ce type de culture se pratiquait dans les oasis de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba en plus des deux Hodh. Les récoltes étaient seulement pour la consommation locale. Le travail se fait, le plus souvent, d'une manière manuelle. Les outils agricoles étaient inexistantes ou très limités (une houe, un défricheur, une simple pelle). La production des paysans suivait le rythme de la pluie.

Vers les années 1970, on a constaté l'émergence de nouveaux moyens techniques qui vont sans nul doute permettre à l'agriculture irriguée de faire des progrès. C'est le cas notamment de l'arrivée en Mauritanie de motopompes, de la technique solaire, la création de barrages ou diguettes qui seront sans doute un pas en avant dans le développement de l'irrigation. Ces nouveaux outils vont s'accompagner par la création de nouvelles coopératives agricoles qui contribueront à créer une nouvelle dynamique aux collectivités locales.

De nouvelles mentalités vont ap-

paraître pour l'amélioration de l'agriculture irriguée surtout dans la vallée du fleuve Sénégal. Une nouvelle dynamique, des nouveaux intérêts, cette fois, vont apparaître. Plusieurs hommes d'affaires mauritaniens vont orienter leurs capitaux vers le domaine agricole. De vastes périmètres seront aménagés et irrigués avec, cette fois-ci, des techniques un peu plus modernes (tracteurs, moissonneuses, drainage des eaux, irrigation par différents systèmes). Ces volontés-là seront assistées et encadrées par la Sonader notamment dans les régions du Trarza, du Brakna et du Guidimakha. Beaucoup de ces tentatives, dans le domaine agricole, ont échoué parce que le mauritanien n'a pas généralement une culture de vrai paysan. Ces expériences ont donné un espoir dans ce nouveau secteur étranger aux mentalités mauritaniennes. Plusieurs politiques ont été engagées par les pouvoirs publics pour venir en aide au secteur de l'agriculture irriguée (prêts bancaires, insecticides, drainage des eaux). Ces coopératives vont orienter d'abord leur production dans le domaine de la culture des légumes pour ensuite – il n'y a pas si longtemps – se tourner vers la riziculture. Beaucoup d'investissements et de moyens techniques vont être mis à la disposition des agriculteurs pour améliorer leur production en riz. Selon des nouveaux sondages récents dans la vallée, la production mauritanienne en riz (de très bonne qualité) avoisine les 80% des besoins de la population. Cette année, avec l'inauguration de 55 000 hectares aménagés à Rkiz, le Président de la République son excellence Mohamed Cheikh El Ghazouani a lancé un vaste programme très ambitieux qui doit permettre, d'ici peu de temps, d'assurer l'autosuffisance alimentaire des mauritaniens en denrées de première nécessité. Le défi, certes, n'est pas facile mais la volonté des pouvoirs publics existe. D'ailleurs, le Ministère du Développement Rural n'a cessé, malgré les problèmes de la pandémie du covid 19, d'apporter l'aide nécessaire aux paysans sur instructions du Président de la République. Au même moment le Ministre du développement rural M. Dy Ould Zein vient de lancer la campagne agricole pour cette année au niveau de l'irrigué dans un vaste espoir d'atteindre les objectifs définis par le secteur. L'achat de la production totale en légumes cette année illustre bien la volonté de l'Etat de donner une importance particulière au domaine agricole. Le Président du Syndicat des Agriculteurs mauritaniens l'a affirmé lors d'une rencontre avec la presse, précisant que le Président a la ferme volonté d'assurer leur totale autosuffisance alimentaire. Les autorités sont donc très engagées à

donner un intérêt particulier au développement de l'agriculture irriguée. Drainage de 70 km, 250 000 ha aménagés, plus 480 000 T de production annuelle de riz. La contribution du secteur privé mauritanien, des coopératives agricoles, des syndicats sont très utiles dans cette nouvelles dynamiques de promotion de l'agriculture. L'expérience de la pandémie du covid 19 a démontré qu'on ne peut toujours continuer à dépendre de l'étranger pour se nourrir. Il faut que nous travaillions tous ensemble afin de relever le défi de la faim et de la malnutrition.

C'est, certes, difficile mais il faut bien commencer. Il est temps que la production des cultures irriguées mauritaniennes donne de bons résultats. Cela passe d'abord par une politique d'organisation, des recherches scientifiques, des outils techniques viables. Toutes les coopératives agricoles doivent être encadrées, financées par l'Etat afin de pouvoir avoir un rendement à hauteur des ambitions. Comment se fait-il qu'on continue toujours à importer alors que nous avons chez nous toute la possibilité de cultiver un produit de très bonne qualité. Il faut donc donner à l'agriculture irriguée des nouveaux moyens techniques pour lui permettre d'augmenter la production en céréales, en légumes et en fruits (charrue, semoir, tracteur, planteuse). Toutes les nouvelles techniques d'irrigation doivent être encouragées (système de canalisation, arrosage aérien, arrosage goutte à goutte). Le paysan mauritanien doit avoir un idéal : augmenter la production mais sans oublier aussi les questions liées à l'environnement. L'agriculture moderne a montré ses défauts plusieurs s'élèvent pour contester l'idéologie de l'agriculture moderne qui montre ses lacunes dans la mesure où les nouvelles technologies agricoles commencent réellement à nuire à l'homme et à son environnement. En tout état de cause, on peut dire l'agriculteur mauritanien a besoin d'augmenter sa production en céréales, en légumes et en fruits. Cela doit commencer par une vraie politiques d'aménagement de périmètres, de techniques d'irrigation et de formation professionnelle dans le secteur agricole. C'est cette politique-là qui va certainement améliorer le quotidien mauritanien lui assurant une production qui peut garantir sa sécurité alimentaire. Cette agriculture irriguée doit être rationnée et bio. Elle doit prendre en considération non seulement l'environnement mais aussi la santé des consommateurs. Un équilibre est donc nécessaire entre, d'une part, la volonté de produire davantage et la santé et l'environnement du citoyen mauritanien.

Sid'Ahmed Dewa

Agriculture pluviale

Quelle stratégie pour assurer les besoins du pays en céréales traditionnelles ?

L'économie mauritanienne a trois mamelles : les mines, la pêche et l'agriculture à laquelle on adjoit, généralement, l'élevage. Pour un pays dont la population rurale est estimée à 46,3%, en 1918, les céréales traditionnelles ont un intérêt certain dans les politiques publiques d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Avec environ 500 000 ha de terres cultivables (soit environ 0,2 ha/habitant), la Mauritanie dispose de potentialités agricoles relativement importantes. Ce secteur d'activité, combiné avec celui de l'élevage, occupe 67 % de la population active et contribue pour un tiers au PIB, selon l'étude « Mauritanie : Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale », publiée en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture » (FAO).

Malgré qu'elle occupe encore une tranche importante de la population, l'agriculture n'attire que 8,7 milliards d'ouguiyas d'investissements (2017), contre 97,7 milliards dans le commerce, 41,9 milliards dans la pêche, 31,12 milliards dans l'industrie manufacturière et 10,8 milliards dans les mines. Les cultures vivrières essentiellement pratiquées en mode pluvial sont constituées par le sorgho, le mil, le maïs et, dans une moindre mesure, le blé et l'orge.

En Mauritanie, les cultures sous pluie, appelées également cultures pluviales, se divisent en diéri, bas-fonds et walo. L'évolution des superficies cultivées en hectares par typologie et par type de culture, telle que présentée par les Statistiques Agricoles du Ministère du Développement Rural, montre une progression sensible sur plus de trente ans (entre 1983 et 2018), soit 29237 hectares, pour la campagne agricole 1983-1984, contre 133157 hectares, en 2017-2018.

La céréale la plus cultivée, toutes zones confondues, est le sorgho : 95394 ha, en diéri, 23059 ha, en bas-fonds, 4004 ha, en walo et 3789, en décrue Sonader. Le total des superficies cultivées en sorgho, pour la campagne 2017-2018, s'élève à 126246 hectares.

Les autres spéculations en pluvial sont le mil, cultivé seulement en diéri (6349 ha, en 2018), le maïs, essentiellement en bas-fonds (23 059 ha, en 2018) et en décrue Sonader (3943 ha), le blé/orge, introduit comme filière en 2003 avec la mise en valeur de 320 ha en bas-fonds, le même niveau en 2018 (344 ha) après avoir atteint pourtant 2356 ha durant la campagne agricole 2013-2014.

D'aucuns estiment que « rien (n'est) plus hasardeux que d'estimer la production de céréales en Mauritanie » et que, « si la production de riz, qui



est entièrement le fait du secteur moderne, ne pose pas de problème, les mils, sorghos, maïs, niébés, sont très difficiles à estimer. »

Les statistiques que l'on présente ici sont celles fournies sur le site du Ministère par la Direction des Statistiques et des systèmes d'Informations agropastorales (DSSIA).

Ainsi, selon ces données se rapportant à la période comprise entre 1983 et 2018, le sorgho reste la première spéculation en Mauritanie. Pour la campagne 2017-2018, la récolte totale a été estimée à 57 198 tonnes réparties comme suit : 41 418 tonnes, en diéri, 12920 tonnes, en bas-fonds, 2642 tonnes, en décrue Sonader et seulement 218 en walo. Le maïs est la deuxième spéculation, avec une production totale de 12 565 tonnes dont 9 300 tonnes, en bas-fonds, 2938 tonnes, en décrue Sonader, et 327 tonnes, en walo. Le mil n'est produit que dans le diéri avec 1177 tonnes récoltées en 2018. La meilleure production en blé/orge a été en 2013-2014, avec 4241 tonnes en bas-fonds. Pour la campagne 2017-2018, la récolte a chuté à seulement 475 tonnes.

Plus que l'irrigué pratiqué dans la Vallée avec la mise en valeur de 54340 ha durant la campagne 2017-2018, l'agriculture pluviale en Mauritanie est fortement contrainte par la disponibilité en eau. Mise à part la frange méridionale du pays (Guidimagha et bordure sud des deux Hodhs), elle n'est pas importante faute de précipitation suffisante. L'essentiel des superficies correspond donc aux

cultures de décrue le long du fleuve (35.000 ha). Pour les superficies cultivées, (les superficies consacrées au mil-sorgho, concernant, généralement, l'agriculture de décrue, l'agriculture derrière barrage, autour des mares au fur et à mesure qu'elles se dessèchent, ou le long d'un oued après le passage de l'eau), elles occupent encore la première place avec 142 800 hectares sur un total de 221000 hectares, loin devant les superficies consacrées à l'irrigué (riz paddy) estimées, en 2018, à seulement 25% de la superficie totale. Mais en ce qui concerne les rendements, la tendance s'inverse, avec une production en riz paddy de 223 285 tonnes (sur un total de 341 753 tonnes) et seulement 96 049 tonnes pour la production en pluvial.

L'autosuffisance passe par le soutien aux cultures vivrières

Si la Mauritanie continue encore à dépendre de l'extérieur pour ses importations en céréales estimées à 31,6 % du total des importations de produits alimentaires pour le premier trimestre de l'année 2020, il faut saluer l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre du programme « Taahoudati » tendant à « améliorer la maîtrise des eaux de surface à travers la construction de 60 petits barrages permettant d'irriguer chacun entre 100 et 500 ha et 6 grands barrages dans 5 wilayas (Tagant, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha).

Supervisant le lancement de la campagne agricole 2020-2021, le ministre de l'Agriculture, M. Dy Ould Zein, le 13 août dernier, à partir du Trarza réputé être « le grenier de la Mauritanie », a fixé les objectifs pour les différentes spéculations que sont les céréales traditionnelles, cultivées en sous-pluies, et l'irrigué.

Dans le pluvial, l'agriculture sur les alluvions humifiées par les oueds imite l'agriculture de décrue du fleuve Sénégal. Mais comme les surfaces inondées naturellement sont insuffisantes, contrairement à ce qui se passe dans la région du fleuve où les travaux hydrauliques sont l'exception, on trouve alors un nombre important de barrages en terre permettant d'inonder des surfaces plus étendues. Lorsque la terre est assez mouillée, on ouvre le barrage, permettant à l'eau de s'échapper. Ce système permet, lors du retrait des eaux, la culture du mil, maïs, des haricots, des pastèques, du henné, et parfois de l'arachide. Certains barrages atteignent 500 m de longueur et 6 à 8 m de hauteur.

La culture pluviale se pratique également dans les « grara » (singulier : grara appelé gowd, tamurt, ou ouad selon la région). Ce sont des dépressions du sol sous la forme de cuvettes de dimension variable. Elles se transforment en zone d'épandage naturelle

édifiée par les oueds lorsqu'ils coulent. Tapissées d'alluvions argilo-sableuses, elles peuvent avoir le même usage cultural que les barrages en produisant mil, pastèques et niébés. « Le cultivateur ensemence autour du grara au fur et à mesure que les eaux se retirent. Les oueds coulent suffisamment pour permettre de cultiver les grara, une fois tous les 4 ou 5 années en Adrar, tous les 2 ou 3 ans au nord de l'Assaba, presque tous les ans autour de l'isohyète 400 » renseigne une vieille étude française sur l'agriculture familiale en Mauritanie.

Cette forme de culture se trouve à la limite entre la culture de décrue et la culture sous pluie et combine les deux. L'ensemencement commence après les premières grandes pluies qui forment les mares ; les semis bénéficient de l'humidité des eaux qui se retirent et des précipitations subséquentes, mais courent ainsi un danger de submersion exigeant des nouvelles semences.

La campagne 2020-2021 cible la culture de 250 000 hectares, dont 180 000, dans le secteur sous pluie, et 70 000 dans le secteur irrigué pour une production estimée à 458 000 tonnes dont 108 000 de céréales traditionnelles et 350 000 de riz blanc. Ces actions s'inscrivent dans la droite ligne de ce qu'annonçait la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, présentée le 5 septembre 2019 devant l'Assemblée nationale. Elle indiquait, qu'en

matière d'appui à l'agriculture pluviale, l'Etat « envisage la mise en place de 7 brigades, la fourniture d'intrants et de supervision technique pour 32 sites, l'acquisition de 655 tonnes de semences traditionnelles ainsi que la fourniture d'équipements et matériels agricoles et de protection des zones dont 37,36 km de clôtures en fils barbelé pour 226 sites. »

Si l'objectif fixé par le ministère du développement rural pour la campagne en cours est atteint, ce sera alors le début probable d'une « révolution verte », car, depuis 1968, la production des céréales traditionnelles oscille entre 60.000 et 80.000 tonnes, la sécheresse et les péripéties du climat touchant sévèrement les récoltes sauf le riz, produit par irrigation artificielle, et les dattes dépendant plus des nappes souterraines que des précipitations de l'année.

Cet intérêt pour l'agriculture pluviale sera également un changement de stratégie qui, à moyen et long termes, devrait permettre d'avoir une politique d'autosuffisance alimentaire efficiente, alors que, depuis trop longtemps et en tout cas depuis l'apparition du premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), on s'est toujours contenté d'états de mise en œuvre sommaires (souvent annuels) et peu ancrés dans la réalité.

Le secteur doit également faire face aux changements climatiques et à la sécheresse, à la dégradation des ressources naturelles, à une baisse de la productivité agricole et à une sous valorisation par rapport à l'agro-business (irrigué).

Les filières locales sont concurrencées par les importations. La Mauritanie importe en moyenne 60% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Les populations pauvres sont donc doublement dépendantes des marchés : pour générer des revenus monétaires par la vente d'une partie de leur production agricole ou d'élevage, et d'autre part pour acheter des produits alimentaires pour leur consommation. Cette dépendance a provoqué, par le passé, de graves crises d'accès à l'alimentation pour les populations pauvres, particulièrement lors de la flambée des prix agricoles internationaux de 2008. Seule la demande de viande rouge et de poisson est couverte par la production nationale et les deux tiers des céréales consommées sont importées.

Ainsi, ce qui est au centre de cette problématique inhérente au débat, toujours renouvelé, portant sur la ligne de développement agricole oppose les experts et responsables agricoles. Peut-on améliorer les cultures traditionnelles, ou est-ce, pratiquement impossible ? Le gouvernement doit-il stimuler simultanément et l'amélioration des cultures traditionnelles, et l'introduction de cultures modernes, avec irrigation complète, ou doit-il seulement compter sur le développement des cultures modernes ?

Les enquêtes et recherches les plus sérieuses laissent croire que les cultures traditionnelles ont de grandes possibilités d'être développées si l'on agit, avec l'aide de l'Etat, sur deux axes, la réforme des structures sociales et l'amélioration des techniques traditionnelles.

Sneiba Mohamed

Evolution des superficies cultivées en ha

Années	CULTURE SOUS PLUIE													
	Déri				Bas-Fonds				Walo			Décrue SONADER		
	Sorgho	Mil	Maïs	Total	Sorgho	Maïs	Blé/Orge	Total	Sorgho	Maïs	Total	Sorgho	Maïs	Total
1983/1984	15860	2037	2731	20627	5037	3561		8600	3148	3325	6473	882	1068	1950
1984/1985	42286	12842	1077	56205	13424	1406		14830	8390	1312	9702	2349	422	2771
1985/1986	68000	12700		80700	11440	1300		12740	23200	2000	25200			
1986/1987	57000	19500		76500	23000	300		23300	18500	200	18700			
1987/1988	79065	28675	87	107827	14370			14370	23900	180	24080	11050		11050
1988/1989	87060	13342	846	101248	47905	6483		54388	20634	3454	24088	8350		8350
1989/1990	70177	28033	531	98741	43295	1901		45196	23245	972	24217	12000	250	12250
1990/1991	54875	11883	1709	68567	14071			14071	7395		7395	9957	1500	11457
1991/1992	71664	2823	95	74582	16354	2295		18650	13186	1151	14337	7700		7700
1992/1993	50832	6049		56881	23894	1311		24006	10112	1500	11612	4600	400	5000
1993/1994	101311	15794	375	117480	31899	749		32648	15079	516	15595	7215	3885	11100
1994/1995	140593	12021	974	162588	39870			39870	24720		24720	6000	1000	7000
1995/1996	127863	12042		140005	36374			36374	32643		32643	7687		7687
1996/1997	111054	13487	7374	131915	13729	340		14069	12149	3791	15940	2784		2784
1997/1998	89557	8629		98186	39996	2648		42642	11502	8982	20484	1769	649	2418
1998/1999	77736	10547		88283	34581	689		35280	20880	4057	24937	458		458
1999/2000	100660	17442	2606	120708	47542	1729		49271	26953	1494	28457	1540		1540
2000/2001	124865	12362	1018	138245	25429	9581		35011	10375	860	11035		1551	1551
2001/2002	129574	14437	294	144305	18217	3787		22004	2987	659	3646	8600	1339	9939
2002/2003	58260	5175	82	63517	12234	5071		17907	3991	259	2150	4914	1406	6320
2003/2004	109117	15323	1770	126210	19013	13773	320	33106	17526	2389	20484	4700	5800	10500
2004/2005	105321	12563	2364	120248	10124	4091	250	14405	4000	1846	5846	10000		10000
2005/2006	109915	10596	1169	121680	19491	29461	273	49225	5412	2829	8241	5713	3860	9573
2006/2007	128122	18854	755	147731	33825	6345		40170	2715	1074	3789	3350	5600	8950
2007/2008	116853	15824	5875	138552	26649	12886		39535	33758	1202	34961	5720	3780	9500
2008/2009	125103	11588	446	147137	37100	15880	2000	50000	5875	478	6451	4400	5100	9500
2009/2010	140911	10186	624	161721	31114	15371	1726	48231	13204	1573	14777	5720	3780	9500
2010/2011	191801	11253	783	203837	27784	16676	467	44927	6127	715	6842	4000	5000	9000
2011/2012	54376	5795	333	60504	24384	15226	761	40871	6896		6896	3000	2000	5000
2012/2013	197901	10425	58	208384	35220	20765	1718	57703	10910	7263	18173	4500	5000	9500
2013/2014	155173	14906	49	170128	22730	6065	2356	31132	5944	3032	8976	3974	4032	8006
2014/2015	111014	7949	516	119489	25760	12395	1796	39751	2117	1848	3965	3969	3838	7807
2015/2016	155468	11083	341	166892	35399	13854	1070	51323	7008	2572	9580	3889	3074	7863
2016/2017	135852	10232	265	146349	33017	13571	1213	45800	6475	2943	9418	2613	2869	5482
2017/2018	95394	6349	151	101894	23059	7860	344	31263	4004	2377	6381	3789	3943	7731

Source : FAO/ANAD

Développement Oasien : Vers une culture moderne, normative et pérenne



L'activité phoenicicole est assez localisée dans certaines wilayas du pays. La filière phoenicicole est la principale activité du système de production oasienne où le palmier dattier reste la culture la plus rentable sur le plan économique. Son évolution dans un écosystème particulier (les oasis) contribue au développement d'un microclimat adéquat pour la culture des palmiers dattiers, les cultures maraîchères associés et à l'ombre des palmiers, les plantes fourragères comme la luzerne, les cultures céréalières notamment le blé et l'orge. Les processus de production dans les oasis connaissent, aujourd'hui, un début de transformation qui va impacter positivement les techniques de plantation, d'irrigation et de gestion des palmiers dattiers grâce à la nouvelle approche retenue par le Programme de Développement Durable des Oasis (PPDO).

Si à l'époque, les volets des projets d'appui public à la promotion des oasis étaient, tous ou en partie, élaborés par les partenaires financiers étrangers, sans jamais atteindre la masse critique de développement, aujourd'hui les choix pour concevoir et ficeler ces programmes émanent exclusivement des départements techniques nationaux en concertation étroite avec les populations oasiennes.

Au cours de la première phase des projets d'appui aux oasis, les actions propres de développement du palmier qui est la source des produits dattiers et de la base des infrastructures dont il dépend n'étaient pas prises en ligne de compte, et encore moins la valorisation du savoir-faire traditionnel accumulé pendant des siècles et transmis au fil des générations.

La masse des connaissances liées à la culture du

palmier dont les oasiens sont détenteurs et l'attachement quasi affectif de ceux-ci au palmier représentent des données majeures qu'il a été nécessaire de capitaliser au cours de la nouvelle phase du projet qui couvre la période 2020-2025.

Préalablement, un diagnostic participatif a été élaboré, débouchant sur le constat qu'en dépit de ressources financières relativement importantes orientées vers le développement des oasis, et comparativement au niveau de celles-ci, les résultats obtenus au cours de la première phase du programme (2015-2019) étaient assez faibles en raison des contraintes structurelles qui n'avaient pas été suffisamment prises en charge au niveau de la conception des projets.

L'eau au centre de la nouvelle approche

Il est certain que l'aridité des sols, la raréfaction continue des ressources hydriques constituent des obstacles naturels à un développement des oasis et limitent sensiblement les niveaux de production et

les possibilités d'extension des palmeraies. A ces facteurs s'ajoutent aussi une transhumance d'oasiens vers des économies urbaines et le rachat de palmeraies par des hommes d'affaires sans culture oasienne et sans proximité avec les sites de production.

Toutefois, on constate qu'au cours de plusieurs décennies la production demeurait abondante voire excédentaire de juin à octobre et quasi inexistante tout au long du reste de l'année, entraînant des importations annuelles de l'ordre de 6 à 7 mille tonnes de dattes.

Pour conserver et promouvoir l'existant tout en s'orientant vers des méthodes de production plus modernes et plus performantes, le PPDO continue d'appuyer les anciennes oasis traditionnelles à travers l'introduction massive des pompes solaires afin de réduire les charges d'exploitation, d'une part et améliorer l'alimentation des nappes phréatiques grâce à l'implantation de seuils d'entraînement et de digues filtrantes tout au long des oueds sous pression.

Évolution récente du nombre des oasis dans la zone du projet

Wilaya	Nbre oasis	1995	2000	2013	2017
Hodh El Charghi	22	254 237	245 868	383 294	402 036
Hodh El Gharbi	31	189 032	191 770	288 772	326 312
Assaba	97	195 916	230 586	329 754	372 622
Adrar	75	68 133	63 558	94 656	106 961
Tagant	127	72 369	70 367	104 290	117 875
Total	352	778 967	802 149	1 200 766	1 325 806

Parallèlement à cette option, le programme s'oriente vers la mise en valeur de nouvelles superficies aménagées et irriguées suivant les normes internationales de production oasienne et accompagner le processus depuis la plantation et la mise en valeur, jusqu'au conditionnement et la conservation des produits.

Développement de l'oasis traditionnelle et introduction de la culture moderne

Ces deux volets concomitants permettront de booster les deux principales filières agricoles des oasis (dattes et maraichage) dans le but d'améliorer en quantité et en qualité l'offre nationale en dattes et légumes.

Le ciblage consiste à permettre aux populations vulnérables dans les oasis de détenir des propriétés foncières et agricoles à travers l'aménagement de nouvelles superficies maraichères et la plantation de nouvelles palmeraies au profit de ces populations cibles qui n'ont jamais eu de propriétés oasiennes.

La zone d'intervention du projet porte sur les oasis ou zones péri-oasiennes les plus nécessiteuses en Adrar, au Tagant, en Assaba, au Hodh El Gharbi et au Hodh Charghi ou toute autre zone agro écologique adaptée au palmier dattier et ayant un potentiel de ressources en eau important.

Dans sa conception et sa mise en œuvre, la phase actuelle du PPDO a été fondée sur la base des différents éléments du diagnostic de la précédente, notamment à travers une gestion plus rationnelle des ressources hydriques pour que les palmiers et les cultures adjacentes grâce à une maîtrise et une économie de l'eau de surface (seuils de rétention) et une exploitation intelligente des eaux souterraines de manière à faire face à l'aridité des zones oasiennes, de la faible pluviométrie et de la sécheresse persistante depuis quelques décennies.

Les ouvrages de ralentissement de l'écoulement de l'eau pluviale sont particulièrement indispensables dans les oueds à forte pente de ruissellement,



comme c'est particulièrement le cas à M'Heireth en Adrar où 10 ouvrages de ralentissement ont été implantés. Déjà, 120 ouvrages de même type ont été réalisés en différents sites.

En outre, quelques 1 130 pompes solaires ont été installées au moment où le nombre de puits a été réduit du tiers avec une extension des systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte et l'aménagement de bassins avec plongeurs.

La faible productivité des oasis traditionnelles et le changement du contexte hydrogéologique imposent de normaliser et de perfectionner les aménagements des oasis, de chercher des sources d'eau plus pérennes et de mettre en place un système de production viable afin de jeter les jalons du développement des filières agricoles de dattes et de maraichage dans les oasis.

A ce titre, l'expérience des pays maghrébins qui présentent des conditions presque similaires aux nôtres peut se révéler de grande utilité. C'est pourquoi la nouvelle phase du programme s'est inspirée des pratiques modernes dans les oasis de la région, notamment des expériences algérienne, marocaine et tunisienne, pour élaborer une configuration adaptée aux réalités nationales.

A terme, cette deuxième phase du programme permettra la réalisation de 2000 ha de nouvelles superficies de palmiers aménagées suivant les normes internationales dont 20% seront cultivées en maraichage, soit 400 ha nouveaux.

En fonction du calendrier de production des palmiers dattiers, les nouvelles plantations devraient être productives après 5 ans et, au maximum, une durée de 7 ans est suffisante pour que toutes les palmeraies nouvelle génération produisent.

Concomitamment, il sera procédé à l'accompagnement des oasis traditionnelles existantes grâce à l'équipement de 1 000 puits en pompes solaires, la mise en place d'un dispositif de conseil agricole, l'introduction de nouvelles variétés et la valorisation des produits à travers l'appui et l'extension de la première unité de conditionnement de dattes déjà créée à Atar.

La composante infrastructure du programme se fixe comme objectif de poursuivre la construction des infrastructures légères peu coûteuses et efficaces pour la lutte contre l'érosion hydrique et pour contribuer efficacement à la recharge des nappes superficielles alimentant les puits et les palmiers telles que les seuils de ralentissement et divers dispositifs de conservation des eaux et des sols (CES/DRS).

Les 50 seuils de ralentissement et travaux de CES prévus seront réalisés dans 20 bassins versants afin de lutter efficacement contre l'érosion hydrique et le ravinement grandissant qui rétrécit inexorablement les terres agricoles emportant terres arables et palmiers.

Des méga-barrages sont prévus, notamment un premier projet de construction de quatre grands barrages à Seguelil, Touederglet et Tenlaba en Adrar et de Baghdada au Tagant. Selon les études effectuées, ces quatre barrages permettront de retenir 10 à 20 millions m³ d'eau par an. Le financement de l'ouvrage de Seguelil a déjà été mobilisé sur ressources propres de l'Etat pendant que celui des trois autres ouvrages grands est en instance de mobilisation.

L'Usine des dattes de Mauritanie

L'Usine des dattes de Mauritanie installée à Atar est une infrastructure utilisant les procédés les plus modernes qui participe de la valorisation des produits dattiers à travers leur conservation et leur conditionnement

L'usine des dattes a créé plus de 60 opportunités d'emplois directs, dans leur majorité convenables aux femmes, et dont 14% sont permanentes en plus de dizaines, voire de centaines d'emplois indirects. Cette usine se compose de 4 chambres froides, d'une chambre de congélation, de 5 ateliers de traitement et d'emballage des dattes et d'une chambre de conservation des produits maraichers, d'une capacité de 500 tonnes par an.

L'usine présente une chaîne à trois niveaux :

- L'emballage des dattes mûres pour une capacité annuelle de 500 tonnes
- La congélation des dattes fraîches pour une capacité de 30 tonnes par an
- L'emmagasinage et la conservation des produits maraichers, notamment les carottes, pour une capacité annuelle de 400 tonnes.

Les capacités de l'Usine pourraient bientôt doubler du fait du projet de son extension déjà programmé dans la phase 2 du Programme de Développement Durable des Oasis (PPDO).



Promotion de l'oasis moderne et pérennité de la production

Les nouvelles oasis modernes ont été conçues selon quatre prototypes qui varient en fonction des débits des sources d'eau et des superficies que peuvent supporter ces débits. Ces prototypes sont réparties entre des aires de 10 ha, 20 ha, de 50 ha et 100 hectares. Quelques 80 mille pieds de palmiers seront plantés en conformité avec les systèmes modernes. Dans ces nouvelles oasis ne seront plantés que les palmiers de grande valeur en termes de qualité, de productivité et de rentabilité.

Par ailleurs, 2 mille ha seront consacrés aux cultures adjacentes (maraichage, luzerne, orge...).

Le PPDO accompagnera pendant les deux premières années les planteurs pour assurer une meilleure professionnalisation du secteur, garantir la durabilité de l'investissement, promouvoir la rentabilité de l'activité et permettre de réaliser une plus grande valeur marchande des produits pour, à terme, susciter un engouement des promoteurs nationaux privés en vue d'une plus grande généralisation de l'expérience des oasis modernes. Ces derniers pourront facilement amortir leurs investis-

Valorisation et rentabilité des produits dattiers

Les performances de cette unité de conditionnement des dattes seront améliorées pour lui permettre d'atteindre un niveau économiquement rentable en augmentant sa capacité de traitement de 500 à 1000

Les améliorations prévues consisteront à lui permettre la construction de 4 chambres froides supplémentaires, l'installation d'un champ solaire permettant d'alimenter l'usine en électricité, et l'acquisition d'un complément de caisses d'entreposage complémentaires pour assurer le stockage

Répartition régionale des paramètres phénicoles par wilaya

Wilaya	Nombre total des palmiers	Nombre de palmiers productifs	Nombre de palmiers non productifs	Nombre de palmiers males	Rdt Kg par palmiers	Production tonnes
Hodh El Charghi	53 616	34 505	12 682	3 686	28,29	976
Hodh El Gharbi	242 741	163 777	71 910	7 319	41,46	6 790
Assaba	516 957	381 157	136 354	8 174	31,73	12 093
Tagant	635 811	381 482	241 605	12 718	37,42	14 275
Adrar	1 192 218	908 796	263 157	20 245	27,22	24 736
TOTAL	2 641 343	1 869 717	725 708	52 142	31,49	58 870

tonnes de dattes par an. Ce niveau est susceptible, selon son business-plan initial de lui conférer une stabilité et une rentabilité ainsi qu'une autonomie

de 1000 tonnes de dattes en plus d'une unité de traitement de l'eau ainsi que divers travaux complémentaires d'extension et de sécurisation du site. Cette composante permettra également l'appui continu du laboratoire du palmier dattier en équipement et matériels pour assurer la production de vitro plants à raison de 200 000 vitro plants par an. Cependant pour couvrir les besoins en toute période de l'année, il faudrait 7 unités de conditionnements de dattes. Et si le privé s'intéressait un peu plus à l'industrialisation de la filière phénicoles?

Hamada Mohamed Saleh

Taux de couverture des besoins nationaux en dattes

Production nationale nette (T)	Moyenne Annuelle de consommation par personne en kg (réf 2014)	Besoins nationaux (T)	Taux de couverture de besoins en production nationale
33750	11	42955	79%

sements en moins de dix ans et garantir une forte rentabilité par la suite.

sur le long terme et tout en réduisant considérablement les importations de dattes destinées à couvrir la consommation hors période Guetna.

Le palmier, symbole culturel et source de vie

L'habitat naturel ou originel du palmier n'est pas connu avec certitude, mais il semblerait qu'il soit endémique du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Il pousse principalement dans les zones arides et semi-arides, où les nappes phréatiques sont assez superficielles.

Le palmier a donné naissance à des écosystèmes d'une grande importance économique pour des populations parmi les plus pauvres du monde. Sous son couvert, il est en effet possible de pratiquer agriculture et élevage dans des régions très arides, tandis que ses sous-produits fournissent matière à un important artisanat. Fournissant le clos et le couvert, la chaleur et la nourriture, le matériel de chasse et, parfois la médecine naturelle, et aussi pour sa beauté, le palmier a joué un rôle important dans la vie des hommes. Si dans certains pays industrialisés, le palmier est devenu une plante ornementale classique des jardins méditerranéens et une plante d'intérieur pour les habitants des régions plus fraîches, en Maurita-

nie il demeure un symbole culturel fort et une source de vie indispensable pour de nombreuses populations dont il est l'unique activité économique grâce à sa diversité et à ses sous-produits.

Bien que les palmiers dattiers connaissent plusieurs types de valorisation ailleurs, particulièrement au Moyen-Orient, ici il sert principalement de source d'alimentation ou comme bois de chauffage et charpente de bâtiment, et les palmes sèches sont employées pour les clôtures, les brise-vent et dans la confection de couffins et autres objets utilitaires tels que paniers, éventails, etc. Enfin, les régimes des dattes servent de balais traditionnels et de combustible puis les déchets des dattes servent d'alimentation pour le bétail.

Si la vie a été rendue possible dans le désert et si le commerce transsaharien a pu se développer c'est très certainement grâce au palmier qui est le pivot de l'oasis.

HMS

Des intrants gratuits pour soutenir les agriculteurs



Sur instruction du président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, des agriculteurs de la wilaya du Trarza, victimes de fortes pluies, ont reçu un appui de l'Etat en intrants, entre autres. Cet appui leur permettra de mener à bien la campagne agricole en cours.

Au niveau de la wilaya du Trarza, la campagne-contratsaison a globalement atteint ses objectifs avec une superficie de 29 000 hectares emblavés. Cette campagne a cependant connu des difficultés au moment des moissons. Difficultés dues aux fortes pluies précoces et au retard de l'arrivée de décortiqueuses à cause des mesures anti-covid 19. Résultats : 11 000 hectares ont été endommagés. Soit 40% des 29 000 hectares emblavés. Pour l'appui et l'assistance aux agriculteurs vic-

times de ces fortes pluies précoces, la réaction des plus hautes autorités de l'Etat a été prompte. Le président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a donné instruction pour que les intrants agricoles soient gratuitement mis à la disposition des victimes de ces pluies. Un appui qui leur permet de s'engager dans la campagne hivernale. C'est ainsi qu'une mission du ministère du développement rural est allée sur le terrain pour évaluer le niveau des dégâts avec les autorités locales et les agriculteurs.

Après avoir fait le tour des superficies endommagées, la mission, avec les autorités locales et les représentants des agriculteurs, a adopté une méthode d'identification des victimes. Cette identification s'est faite à l'aide de la base de données fournie par la délégation régionale du ministère du développement rural et d'images satellitaires. Le rapport a fait ressortir 353 périmètres endommagés. La liste

définitive des bénéficiaires a été ainsi arrêtée et un rapport a été adressé au ministre du développement rural qui a fait le déplacement pour rencontrer les paysans et leur faire part des instructions du président de la République qui a pris l'engagement de les appuyer à hauteur des préjudices subis. Un appui leur permettant de s'engager dans la campagne hivernale 2020-2021.

Pour les périmètres irrigués par motopompe, il a été octroyé la somme de 163 000 anciennes ouguiyas par hectare. Une partie de cette somme couvre les intrants, notamment l'engrais.

Pour les périmètres par irrigation gravitaire (canaux), il a été octroyé 85 000 anciennes ouguiyas par hectare avec une partie de cette somme sous forme d'intrants.

Cette prompte réaction des autorités pour soutenir les agriculteurs, notamment les plus vulnérables, a été saluée par les bénéficiaires. Ils ont manifesté leurs reconnaissances au chef de l'Etat pour cet effort et le suivi personnel qu'il a apporté à cette opération.

Même satisfaction de la part des élus locaux. Le conseil régional du Trarza s'est dit satisfait de cette décision, qu'il considère comme un geste généreux envers les agriculteurs. Il a salué la célérité de la réaction des pouvoirs publics.

« Mon objectif sera d'abord d'augmenter rapidement la production et la productivité dans ces secteurs tout en assurant une gestion durable de nos ressources. Dans ce cadre, une politique d'optimisation de notre potentiel de production agricole sera mise en œuvre » avait promu, en 2019, le candidat Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Ce prompt soutien aux agriculteurs victimes de fortes pluies pour leur permettre de réussir la campagne agricole va dans le sens de cet engagement.

Khalilou Diagana



Agriculture :

Aléas climatiques et prédateurs naturels

Les activités agricoles représentent plus de 70% de la consommation des ressources en eau et leur défi a toujours consisté à produire plus d'aliments pour satisfaire les besoins d'une population en expansion. A ce facteur structurel, se conjuguent les effets néfastes des prédateurs, particulièrement les criquets, les oiseaux granivores, la sésamie, la cochenille blanche, l'acarien des dattes, le bayoud et le charançon rouge. En plus de ces prédateurs naturels, certaines plantes envahissantes affectent les productions agricoles en absorbant d'importantes quantités d'eau et en bouchant les canaux d'irrigation et d'évacuation des périmètres.

Hamada Mohamed Saleh

Ces différents paramètres entrent en ligne de compte dans la politique de protection des végétaux qui a comme objectif principal la sécurisation des rendements agricoles et la réduction des dégâts causés par les différents organismes nuisibles sur les cultures. Ainsi, en évitant les pertes sur la production tant pour les cultures sur pied ainsi que sur les pâturages, la protection phytosanitaire contribue dans une large mesure à la politique d'autosuffisance alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. La stratégie de cette protection s'appuie sur les principes de la « Lutte Intégrée » qui est une stratégie utilisant toutes les méthodes acceptables du point de vue économique, écologique et toxicologique en vue de maintenir les populations d'organismes nuisibles en dessous du seuil de tolérance.

Contraintes climatiques et environnementales

Le territoire mauritanien est, dans son entièreté, situé dans la zone aride mais avec 75% en zone saharienne en faisant l'un des pays sahéliens les plus exposés aux effets de la désertification et aux effets de la sécheresse. Cette situation est aggravée par de fortes chaleurs, une aridité de l'air et une forte évaporation couplées une très faible et irrégulière pluviométrie. A ces différents facteurs, se greffent des besoins croissants sous la pression démographique et les impératifs de développement et concurrents du fait de l'appel des nombreux usages de la ressource secteurs économiques (agriculture, industrie, eau potable).

Cette situation de déséquilibre entre la demande en eau et son offre s'exprime avec autant d'acuité que les besoins en eau ne font qu'augmenter au moment où les ressources disponibles ne font que diminuer en raison de l'effet conjugué de la surexploitation, de pollution, de répartition déséquilibrée, des conflits sectoriels entre utilisateurs et de la mauvaise gestion.

C'est dire combien la raréfaction de l'eau constitue



l'une des contraintes majeures du développement de l'agriculture.

Le manque d'eau reste l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur l'agriculture et l'environnement dans toute la région et particulièrement dans notre pays.

Toutefois, la présence du fleuve au sud du pays, l'existence de nappes phréatiques dans certaines régions et de poches d'eau dans certaines fissures géologiques représentent un potentiel qui, une fois rationnellement exploité peut concilier besoins domestiques, agricoles et industriels.

C'est à cet effet que les politiques publiques en matière d'eau visent à améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation, modifier les assolements, mieux conserver la ressource pour les exploiter de façon non conventionnelle.

Ces actions permettent de minimiser les conséquences sur la production agricole et les revenus ruraux, surtout que l'agriculture participe grandement à la sécurité alimentaire, génère de nombreux emplois et contribue au développement des zones rurales.

Parce que l'agriculture en Mauritanie reste tributaire de l'eau et parce que celle-ci est de plus en plus rare, les choix publics se sont portés sur l'amélioration des techniques culturales en zone pluviale et l'introduction de nouvelles variétés céréalières résistantes à la sécheresse et à haut rendement, ainsi que sur la promotion de techniques d'irrigation économes en eau en zone oasienne (expérience pilote de goutte à goutte).

Les mesures d'adaptation dans le domaine transversal à tous les secteurs précédents visent l'amélioration de la connaissance de la ressource, l'économie dans son utilisation et sa surveillance du point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif.

Prédateurs naturels et protection des cultures

Les prédateurs des cultures sont si nombreux qu'il serait fastidieux de les énumérer mais l'on retiendra que les plus fréquents et les plus dévastateurs sont les criquets qui font des invasions saisonnières sur de très larges couloirs, les oiseaux granivores qui essaient périodiquement la zone sud du pays, la sésamie qui fait d'importants ravages dans les cultures auxquels s'ajoutent la cochenille blanche, l'acarien des dattes, le bayoud et le charançon rouge qui s'attaquent au palmier dattier. En plus de ces prédateurs naturels, certaines plantes envahissantes affectent les productions agricoles en absorbant d'importantes quantités d'eau et en bouchant les canaux d'irrigation et d'évacuation des périmètres.

Le péril acridien, veille constante et alerte précoce

Les essaims des criquets pèlerins atteignent des seuils densitaires qui peuvent détruire de vastes étendues de champs. A fin de la saison, des vagues de criquet pèlerins émigrent habituellement vers la Mauritanie. Presque chaque année de bonne pluviométrie, des milliers d'insectes sont repérés et causent des dégâts énormes malgré les moyens de lutte mis en oeuvre. Au sol, des équipes de guetteurs les pistent sur plusieurs dizaines de milliers de km² et traitent les zones où des larves ont été détectées. En plus des criquets pèlerins, des zones grégaires appelées biotopes sont favorables à la survie de l'insecte où il s'installe pour se reproduire.

Il existe plus de 50 espèces de sauteriaux en Mauritanie, qui s'attaquent à toutes les cultures. Leur importance varie d'une région et d'une année à l'autre selon leur adaptation géographique, clima-

tique et leurs préférences alimentaires. Elles sont en général très polyphages, elles attaquent surtout les céréales, les légumineuses mais aussi les plantes spontanées et elles sont des ravageurs occasionnels de certaines cultures maraîchères.

Ces espèces sont observées quasiment tous les ans dans les régions agropastorales (du centre vers le sud du pays) et causent des dommages considérables, surtout sur les cultures hivernales.

Les services spécialisés ont identifié quatre étapes-clés s'agissant de l'état des populations de criquets pèlerins : Rémission, résurgence, recrudescence et invasion.

Le Centre National de Lutte Antiacridienne et Antiaviaire (CNLAA) a justement pour mission de lutter contre la menace acridienne et de surveiller le fléau sur toute l'étendue du territoire national grâce à un système efficace de veille, d'alerte précoce et d'intervention rapide, qui s'appuie sur la collecte, la transmission et l'analyse de l'information acridienne en temps réel à travers un réseau densifié au plan national et une étroite coopération avec les pays de la région.

Pour éviter les effets négatifs de la lutte chimique antiacridienne, Le CNLAA travaille sur la promotion des produits bioécologiques, et dispose à cet effet d'équipes vertes.

Les granivores, ennemis traditionnels des cultures



Les invasions des oiseaux granivores sont régulières. De tout temps, les agriculteurs ont développé des méthodes classiques de lutte contre les granivores, allant de l'épouvantail, à la fronde, au bruit et à la fumée.

Au moment où l'on s'attend à de bonnes campagnes agricoles qui promettent d'engranger d'excellentes récoltes, les essaims d'oiseaux granivores s'attaquent aux cultures, créant d'importants dégâts. Des milliers d'hectares du riz paddy emblavés, et des milliers d'hectares de cultures sous pluie ou de derrières barrage sont envahis par les oiseaux granivores. Cette situation qui constitue une préoccupation majeure pour les producteurs est désormais mieux prise en compte par les pouvoirs publics dans le cadre plus global de la lutte contre les prédateurs des cultures. Annuellement des moyens humains et matériels, notamment aériens, sont mo-

bilisés conjointement à ceux déployés par les agriculteurs eux-mêmes.

Les moyens de lutte contre les oiseaux granivores comportent la lutte alternative qui vise à réduire les populations des oiseaux granivores sans faire recours aux pesticides en utilisant des moyens physiques et mécaniques, notamment le dénichage qui implique la participation directe des populations locales. Les services déploient dans les wilayas des équipes de prospection concernées on des nids. Après localisation d'un site de nidification, les populations avoisinantes sont sensibilisées pour faire le dénichage. D'autres méthodes sont employées tels que les filets à mailles bien déterminées avec des poches, qui placés perpendiculairement à l'axe du mouvement des oiseaux, capturent un grand nombre d'individus.

La sésamie, dévastateur de plants et d'épis



La sésamie constitue un frein pour le développement de la production céréalière et maraîchère. De très fortes attaques et de dégâts occasionnant de pertes importantes, et parfois des abandons définitifs des champs causés par ce foreur des tiges ont été constatés. Depuis son apparition dans le pays, la récolte du sorgho devient aléatoire si aucune lutte n'est effectuée. Son incidence sur le rendement et la qualité peut être forte.

Les wilayas du Trarza, Brakna et Gorgol sont sou-

vent les plus menacées à cause de leur écosystème cumulant plusieurs conditions favorables pour le développement et le maintien de l'insecte, il s'agit par exemple de la présence dans la même zone, des lacs, du fleuve, des barrages, les crues et l'irrigation. Dans ces wilayas le taux d'attaque peut atteindre 100%. Le second niveau est où les attaques voisinent les 50%, et concerne les wilayas de l'Assaba, des deux Hodhs et du Tagant. Le troisième groupe concerne les wilayas de l'Inchiri, de l'Adrar, du Tiris Zemour et de Daghet Nouadhibou. Dans la wilaya du Guidimagha où le sorgho pluvial prédomine, les infestations de la sésamie atteignent rarement 10% mais peuvent être plus sévères au niveau des dépressions et sur les semis tardifs.

Des opérations de lutte sont organisées annuellement pour contrôler les populations de cet insecte.

Cochenille blanche, acarien des dattes, bayoud et charançon rouge



Les ennemis du palmier dattiers sont nombreux et comptent, entre autres prédateurs la cochenille blanche, l'acarien des dattes, le bayoud et le charançon rouge.

La présence du bayoud a été confirmée au niveau de la wilaya de l'Adrar. Avec l'installation du laboratoire d'Atar, des missions de prospection sont effectuées couramment dans les palmeraies pour le prélèvement d'échantillons en vue d'élaborer une carte d'infestation et de répartition des différents

Le laboratoire de Phytobiotechnologie d'Atar

Pour renforcer les capacités de protection du patrimoine dattier, un laboratoire de Phytobiotechnologie a été installé au niveau de la plus grande zone de phoeniculture à savoir l'Adrar. Ce laboratoire est dédié au traitement des maladies des palmiers.

Implanté à Atar, il est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture à travers sa Délégation régionale. Son unité permet de planter, in vitro, une collection représentative du patrimoine phoenicole de Mauritanie. Le laboratoire de Phytobiotechnologie a été installé pour assurer un développement intégré et durable des oasis.

Il dispose d'une station de recherche s'étendant sur dix hectares.

Il procède à :

- Des analyses d'échantillons
- Des multiplications in vitro
- Des sélections d'espèces

Toutefois, la filière souffre d'un manque d'encadrement technique dû à l'insuffisance de spécialistes des techniques et technologies phoenicole. Les institutions d'appui comme celle de la formation (ENFVA, ISET) n'offrent pas de cursus complet sur la phoeniculture, l'accent étant plutôt mis sur les céréales.



foyers de la maladie.

Des séances de sensibilisation des producteurs sont organisées pour déconseiller le prélèvement et la circulation des rejets entre les sites et entre les régions.

D'autres prédateurs constituent de moindre menaces pour les cultures telles que les rongeurs dans quelques wilaya, particulièrement au Trarza. Des opérations de lutte conjointes ont été organisées en collaboration avec la direction régionale de la SONADER de Rosso. Un cumul de 1124 hectares a été traité avec du Chlorophacinon.

Typha et Salvinia ou l'attaque expansive

Les plantes envahissantes (typha et Salvinia) constituent un obstacle majeur pour l'agriculture, en plus des aires de culture qu'elles occupent, elles servent aussi de refuges pour des ravageurs (oiseaux pour le typha) ou de parasites (l'agent causal de la bilharziose pour salvinia). Les massettes ou Typha sont des plantes monocotylédones, également appelées quenouilles, typiques des bords des eaux calmes, des fossés, des lacs, des marais et plus généralement dans les milieux humides.

Par ailleurs, elles obstruent les canaux d'irrigation

et d'évacuation des eaux et prélèvent d'importantes quantités d'eau sur les ressources hydriques dont le pompage présente des coûts significatifs pour les producteurs.

Des activités de suivi et de surveillance ainsi que l'élevage et les lâchés des agents biologiques sont effectuées dans certaines zones du pays.

Un plan intégré de protection des cultures

Pour faire face aux différents prédateurs, un plan d'action a été mis en place, comportant notamment la surveillance de l'état phytosanitaire des végétaux sur pied, y compris la flore sauvage, ainsi que des végétaux et produits végétaux emmagasinés ou en cours de transport, l'analyse des risques phytosanitaires la détermination des zones indemnes et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles, l'orientation et la coordination des actions de lutte contre les organismes nuisibles d'importance majeure autres que les criquets pèlerins.

Dans le souci de la rentabilité et de la préservation de l'environnement, des méthodes de lutte alternatives accompagnent parallèlement les opérations de lutte chimiques.

Les différentes structures de lutte contre les déprédateurs et les plantes envahissantes privilégient désormais l'utilisation de produits bioécologiques.

Techniques de lutte alternative contre les prédateurs

En matière de protection des végétaux en agriculture, on peut utiliser cinq types d'approches soient la lutte chimique, la lutte biologique, la lutte physique, les biopesticides et les facteurs humains. Théoriquement, la lutte intégrée s'ouvre à toute technique de protection des plantes en fonction de ses mérites dans une situation donnée.

L'utilisation inconsidérée des pesticides et autres produits phytosanitaires entraîne de graves risques pour la santé, l'environnement et la biodiversité. C'est pourquoi, le département en charge de l'agriculture privilégie actuellement les formes alternatives de lutte qui sont sans conséquences sur les hommes et les écosystèmes telles que la lutte biologique et la lutte mécanique.

Lutte biologique

La lutte biologique consiste à utiliser un auxiliaire, qui peut être prédateur ou parasite (on parle de parasitoïde pour les insectes prédateurs d'autres arthropodes) du ravageur ou du pathogène à détruire.

Tandis que les pesticides chimiques tuent tous les insectes, ravageurs ou inoffensifs, la lutte biologique n'élimine ou ne repousse que les insectes ravageurs.

Des lâchers inondatifs de Trichogrammes, un Hyménoptère, sont réalisés en plein champ. Ces micro-hyménoptères pondent alors dans le corps des ravageurs que sont les pyrales, leurs larves qui

vont tuer leur hôte à la naissance.

Une méthode durable, efficace et respectueuse de l'environnement qui fonctionne également pour d'autres ravageurs de culture à tel point qu'on estime actuellement dans le monde à 32 millions d'hectares « traités » de cette manière chaque année.

Il existe trois genres de prédateurs naturels aux insectes ravageurs : les prédateurs d'insectes, les parasites et les maladies favorisant les microorganismes comme les virus et les champignons.

Les principaux prédateurs sont les insectes tels que les coccinelles, les mantes, les chrysopes ou encore les libellules.

Certains virus et champignons sont vecteurs de maladies qui affectent les insectes et les éliminent. Comme la maladie se propage au sein des insectes, il est possible d'éliminer rapidement des populations entières.

De même, l'adaptation des systèmes de cultures par rotation et jachère constitue un moyen pour lutter contre de nombreux parasites du sol sur des cultures annuelles multipliées par graines. Elle consiste à interrompre le cycle infectieux en supprimant la culture hôte.

Aussi, la désinfection des sols à la vapeur consiste à faire passer un flux de vapeur d'eau sur un substrat (sol, terreau...) pour détruire les organismes vivants à détruire : ravageurs, champignons, bactéries, virus ou adventices (semences, bulbes et

rhizomes). La vapeur est issue d'un générateur à fuel et est distribuée dans le sol par des tuyaux perforés, en surface sous une bâche ou une cloche en coffre. La durée d'exposition varie selon les parasites visés et la profondeur à désinfecter et le type de sol (les sols sableux se prêtent mieux à ce type de désinfection).

lutte intégrée

Une stratégie de lutte intégrée (LI) consiste à combiner tous les outils disponibles pour réduire les populations de ravageurs à un niveau acceptable de la façon la plus économique et la plus écologique possible. Il peut s'agir de méthodes culturales, mécaniques, biologiques et chimiques, ainsi que d'un suivi régulier des ravageurs. Il importe de remarquer que la plupart de ces outils ne font pas appel à des substances chimiques. Dans le cas de bien des cultures spéciales, il y a peu de produits chimiques et d'agents biologiques homologués pour lutter contre les organismes nuisibles, d'où l'importance d'adopter des pratiques culturales susceptibles d'atténuer ou de compenser cette lacune. Pour prévenir ou limiter les effets des ravageurs, il existe de nombreuses méthodes non chimiques, notamment culturales et naturelles. Appliquées isolément, bon nombre de ces méthodes ne donnent pas de résultats satisfaisants, mais combinées, elles peuvent contribuer à réduire les populations de parasites.

Lutte antiacridienne

La situation demeure calme dans l'ensemble du pays

« Les conditions météorologiques et écologiques deviennent favorables à la survie et à la reproduction des criquets sur la majeure partie du pays mais la situation acridienne demeure, pour le moment, calme sur l'ensemble du pays », souligne le Bulletin d'Information Acridienne du Centre national de lutte antiacridienne et antiaviaire (CNLAA) du 1^{er} au 26 juillet 2020 résumant la situation acridienne. Celle-ci a été ainsi caractérisée par l'apparition de quelques ailés matures et immatures isolés en faibles densités. Durant cette période, aucun traitement n'a été effectué. Malgré cette situation paisible de l'insecte, un dispositif d'intervention composé de 4 équipes de prospection de lutte a été mis en place. Ces équipes se répartissent comme suit (une équipe au Hodh El Charghi; une équipe à l'Est du Hodh El Gharbi; une équipe à l'Ouest du Hodh El Gharbi et une équipe en Assaba et Tagant).

***Dossier réalisé par Baba Dianfa TRAORE**



Par rapport aux conditions météorologiques et écologiques, le document précise que la situation générale du mois de juillet 2020 a été marquée par la remontée du FIT (front intertropical) à plusieurs reprises au nord de Nouakchott, de l'Adrar et les deux Hodhs en occasionnant des activités pluvio-orageuses avec d'importantes quantités de pluies (20 à 80 mm) sur les Hodhs, l'Assaba, le Guidimagha, le Gorgol, le Brakna et au Trarza. Des quantités de pluies faibles à modérées ont été enregistrées au Tagant, en Adrar et le Tiris-Zemmour (02 à 25mm). Des hausses sensibles de températures liées à la présence de la dépression thermique ont été signalées pendant plusieurs jours sur le Tiris – Zemmour (46-48 °C).

Suite à la confirmation de l'installation de la saison pluviale observée au cours du mois de juillet, le couvert végétal annuel est en développement sur de grandes étendues dans le sud et sud-est du pays. Cette situation a contribué à l'amélioration de conditions écologiques favorables à la survie et à

la reproduction du criquet pèlerin dans la majeure partie de la bande sud-est du pays.

La situation acridienne a été ainsi caractérisée par l'apparition de quelques ailés matures et immatures isolés en faibles densités. Elle demeure, en effet, calme sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, aucune signalisation de présence acridienne n'a été rapportée au Centre durant cette période et aucun traitement n'a été effectué.

Le dispositif d'intervention, quant à lui, est composé de 4 équipes de prospection de lutte réparties comme suit (une équipe au Hodh El Charghi; une équipe à l'Est du Hodh El Gharbi; une équipe à l'Ouest du Hodh El Gharbi et une équipe en Assaba et Tagant).

D'autre part, huit unités de traitement avec du pesticide sont positionnées au niveau de la base logistique d'Aïoun au Hodh El Gharbi. En outre, le stock de pesticide disponible au CNLAA est de 39000 litres de Chlorpyrifos 240 ULV.

En prévisions, compte tenu de la confirmation de

l'installation de la saison pluviale, on s'attend à une nette amélioration des conditions écologiques favorables au développement des acridiens ainsi qu'à la multiplication des ailés dispersés se trouvant dans les aires de grégarisation à travers le pays.

Toutefois, les prévisions formulées par le Desert Locust Information Service-DLIS/FAO indiquent que le risque d'incursion d'essaims provenant de l'Afrique de l'Est restait plausible au cours du mois de juillet.

Aucune présence acridienne, en juin

On rappelle qu'en juin 2020, la situation acridienne était marquée par des conditions météorologiques et écologiques qui demeuraient défavorables à la survie et à la reproduction des criquets sur la majeure partie du pays. Cependant quelques pluies localisées, au cours de ce mois, ont été enregistrées dans quelques sites dans la bande sud et sud-est du pays mais la situation acridienne a demeuré calme sur l'ensemble du pays.

Les conditions météorologiques et écologiques qui, au cours du même mois de juin, ont été caractérisées, entre autres, par un affaiblissement de la dorsale de l'Anticyclone des Açores sur le proche Atlantique et la présence des dépressions thermiques sur le sud et le centre de la Mauritanie en occasionnant des hausses sensibles de températures entre 44-48°C, demeuraient défavorables au développement des acridiens dans la majeure partie du territoire national. Cependant, quelques pluies sporadiques ont été enregistrées dans le sud et le sud-est du pays donnant lieu à l'apparition d'un couvert végétal encore éphémère.

Au cours de cette période, la situation acridienne est restée calme sur l'ensemble du territoire. Durant ce mois, aucune signalisation de présence acridienne n'a été rapportée au CNLAA.



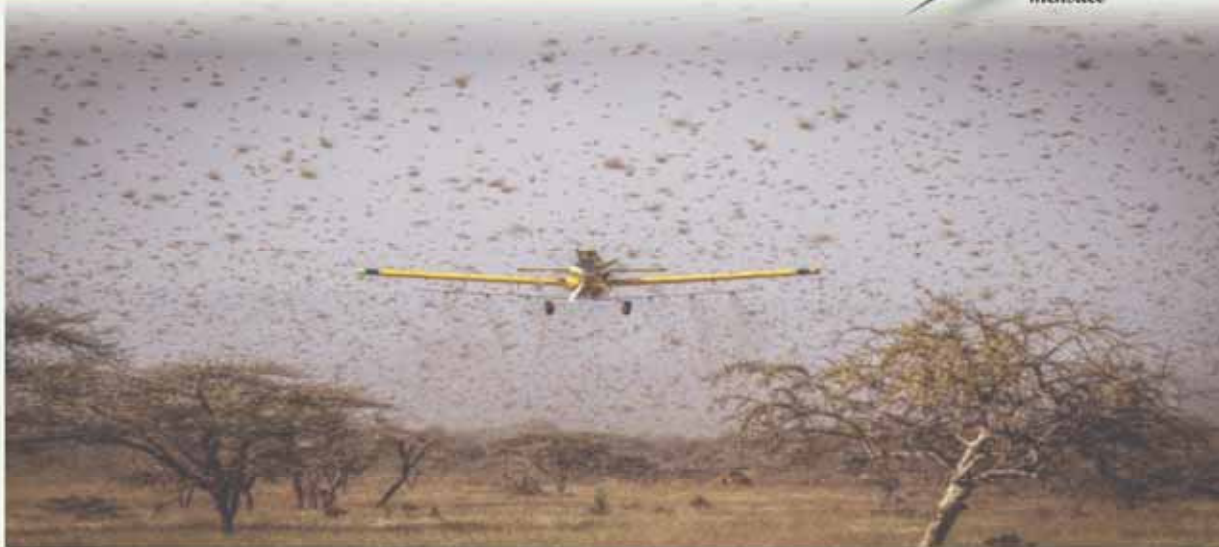
3^{ème} essai d'utilisation des drones en lutte antiacridienne en Mauritanie

En application à son plan d'action 2020, la Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), en collaboration avec la Commission FAO de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Centrale (CRC) et le Service de l'information acridienne au niveau du siège de la FAO (Désert Locust Information Service - DLIS), avec l'appui technique du partenaire technique spécialisé dans le développement de la technologie des drones, a réalisé le troisième essai d'utilisation des drones dans les opérations de lutte antiacridienne en conditions réelles, en Mauritanie, du 27 au 31 janvier 2020.

Pour rappel, deux essais ont déjà été réalisés auparavant en Mauritanie et au Sultanat d'Oman (2018 et 2019 respectivement) et ont donné des résultats positifs pour l'implémentation de cette solution innovante dans la gestion de la lutte antiacridienne.

L'objectif de cet essai était d'affiner les performances du drone en matière d'autonomie, d'endurance, de robustesse et de traitement de l'information collectées, en vue de son prochain déploiement opérationnel sur le terrain et d'appliquer les recommandations préconisées lors des essais précédents. Parmi les résultats atteints durant cet essai :

- L'utilisation de la console de collecte de l'in-



formation acridienne e-Locust3 (utilisé par les prospecteurs) pour la planification des missions du drone à voilure fixe ainsi que la récupération et l'exploitation des données collectées ;

- L'utilisation de nouvelles batteries "intelligentes" pour assurer plus d'autonomie du drone à voilure fixe, assurant ainsi une couverture spatiale plus importante ;

- L'utilisation du drone à voilure rotative pour la prospection afin de fournir une vue générale de la végétation entourant le point d'arrêt ainsi que l'inspection de points pouvant abriter des populations

acridiennes.

Ces résultats permettent de passer à l'étape de pré-déploiement qui consiste à la formation des équipes types des pays de la Région afin préparer le déploiement final.

Aussi, la crise acridienne actuelle qui avait touché la corne de l'Afrique et certains pays de la région centrale a été une opportunité pour explorer la possibilité d'utiliser des drones dans la détection des essaims et bandes larvaires pour contribuer aux opérations de traitement aérien.

Le Directeur général du CNLAA à Horizons Magazine:

« Nous disposons de compétences confirmées pour réussir notre mission »

« La Mauritanie a réussi le pari de limiter les infestations et éviter la résurgence en assurant régulièrement la surveillance de la situation acridienne. La dernière invasion des criquets pèlerins date de 2003 et 2005. Depuis lors, nous avons maîtrisé 6 à 8 résurgences au niveau du pays », a déclaré le Directeur général du Centre National de Lutte Antiacridienne et Antiaviaire (CNLAA), M. Mohamed El Hacen Jaavar, qui s'exprimait au cours d'une interview avec notre reporter consacrée au MAGAZINE mensuel édité par l'Agence mauritanienne d'information (AMI). Le premier responsable de cette institution a, par ailleurs, révélé que la nouveauté est que: « ces derniers temps, nous travaillons beaucoup plus sur la promotion du produit bioécologique. A cet effet, nous avons commencé à utiliser ce produit biologique (metarhizoin) qui n'a aucun impact nocif ni sur les applicateurs ni sur l'environnement ». Le Directeur général qui reconnaît la compétence confirmée de son personnel a parlé de

« l'utilisation des drones dans la lutte antiacridienne en collaboration avec la Commission de lutte contre les criquets pèlerins dans la région occidentale (CLCPRO) »



Horizons : M. le directeur, qu'est ce qui est nouveau, en ce moment, dans vos méthodes de lutte contre les criquets pèlerins ?

Mohamed El Hacen Jaavar : Ce qui est nouveau est que ces derniers temps, nous travaillons beaucoup plus sur la promotion du produit bioécologique. C'est dans ce contexte que nous disposons, depuis deux ans, d'équipes vertes qui n'utilisent que ce produit bioécologique pour lutter contre les criquets pèlerins. Nous sommes en même temps en train d'améliorer les outils de collecte et

de transmission de l'information.

Je rappelle, cependant, que la mission principale du Centre National de Lutte Antiacridienne et Antiaviaire (CNLAA), créé en 2006, est d'assurer, spécifiquement, la surveillance de toute l'étendue du territoire national face à l'invasion des criquets pèlerins.

Cette surveillance est d'importance capitale dans la mesure où le territoire mauritanien constitue un habitat permanent pour ces insectes et un couloir de passage entre les pays de la région du Sahel et le Maghreb. Au niveau du pays, il existe également des aires ou zones grégaires appelées biotopes fa-

vorables à la survie de l'insecte où il s'installe et trouve le meilleur refuge pour se reproduire.

Dans ce cas, le rôle du CNLAA est de surveiller l'évolution de la situation des criquets pèlerins au niveau de ces zones et intervenir de manière régulière sur sa pullulation (propagation). Nous avons ainsi un dispositif composé d'équipes techniques qui assure la surveillance de ces zones. Au cas où on atteint un certain seuil densitaire, ces équipes interviennent directement dans le but de réduire les effectifs des insectes et les maintenir dans un seuil de non nuisance.

Horizons : En cas d'invasion ailleurs, les essaims qui échappent à la lutte passent par la Mauritanie en retour pour le Sud. Comment agissez-vous pour anéantir ces essaims ?

Mohamed El Hacen Jaavar : Face à cette situation, le CNLAA a, au cours des deux dernières décennies, développé plusieurs méthodes dans le but de renforcer ses capacités d'intervention. Dans ce cas, le centre a travaillé sur un premier axe relatif à l'approfondissement des connaissances de la bioécologie au niveau du pays. De nombreuses autres études ont été menées sur le plan opérationnel. Sur ce point, nous connaissons aujourd'hui parfaitement les zones grégaires que nous avons cartographiées et géoréférencées.

Le deuxième axe de ce travail a porté sur le développement de la collecte, la transmission et l'analyse de l'information acridienne. Sur ce plan, nous avons développé, au niveau du pays, des outils qui nous permettent la transmission en temps réel de l'information collectée à partir du terrain à la centrale. Autrement dit et à titre d'exemple pour une équipe se trouvant à l'Est de Néma ou au Nord de Tidjikja, le prospecteur sur le terrain peut collecter l'information par rapport à la météo (vent, température etc.), la végétation, le recouvrement de la densité et l'information acridienne. Ces informations, une fois recueillies, peuvent être reçues en 3 minutes au siège du CNLAA.

Le troisième axe, quant à lui, concerne le suivi sanitaire et environnemental. Cela veut dire que dans les opérations de lutte les produits chimiques utilisés ont un impact néfaste sur les applicateurs eux-mêmes et l'environnement (faune cible). C'est ainsi que nous avons développé en premier lieu un aspect sur l'application correcte de ces pesticides. Nous avons développé en deuxième lieu les méthodes alternatives de lutte autres que les pesticides. A cet effet, nous avons commencé à utiliser un produit biologique (metarhizium) qui n'a aucun impact nocif.

Horizons : Qu'en est-il de la formation et du perfectionnement de votre personnel ?

Mohamed El Hacen Jaavar : Le renforcement des capacités des ressources humaines constitue justement le quatrième axe sur lequel nous avons également travaillé. Nous avons particulièrement mis l'accent sur la formation puisque pour réussir notre mission, il nous faut un personnel qualifié, bien formé et informé sur la réalité du terrain et du pays. Ce travail bien accompli, nous a permis d'avoir des compétences nationales qui aident régulièrement à la mise en œuvre des campagnes de lutte antiacridienne sur le plan régional et international.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan annuel de formation, le CNLAA en collaboration avec la Commission de lutte contre les criquets pèlerins dans la région occidentale (CLCPRO), a or-

ganisé deux sessions de formation au niveau national. Ces deux sessions ont été organisées à Akjoujt. Il s'agit d'une session relative aux techniques de prospection et une autre concernant les techniques d'application des pesticides.

Horizons : Quelles sont vos impressions par rapport à l'expérience de la Mauritanie en matière de lutte antiacridienne ?

Mohamed El Hacen Jaavar : La mission de tous les centres de lutte contre les criquets pèlerins de tous les pays sahéliers et maghrébins est de limiter les infestations et éviter la résurgence en assurant régulièrement la surveillance de la situation des insectes. Dans ce cas, la Mauritanie a réussi ce pari. La dernière invasion des criquets pèlerins date de 2003 et 2005. Depuis lors, nous avons maîtrisé 6 à 8 résurgences au niveau du pays.

Par ailleurs, nos compétences sont sollicitées régulièrement par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), organisme onusien en charge de la gestion du fléau acridien. Tout dernièrement, précisément depuis deux ans, nous travaillons avec la CLCPRO sur l'utilisation des drones dans la lutte antiacridienne. Nous avons effectué deux tests en Mauritanie (le premier en 2018 et le second en 2020). Ces drones sont utilisés pour la détection de l'insecte dans les zones difficiles d'accès (exemple : zones montagneuses...). Ce paramètre nous permet d'économi-

ser beaucoup de moyens alloués à la surveillance et à la lutte antiacridienne.

Horizons : Quand peut-on parler de situation acridienne calme et quand parle-t-on de situation grave ?

Mohamed El Hacen Jaavar : Dans la vie, le criquet pèlerin se trouve sous deux formes : solitaire et grégaire. Dans sa forme solitaire, l'insecte est isolé et dispersé. A ce stade, le criquet pèlerin n'est pas nocif. Par contre, dans sa forme grégaire (les essaims et bandes larvaires), il y a danger, car les criquets pèlerins voraces, dévorant tout sur leur passage, deviennent nuisibles.

Dans notre jargon, on parle de rémission dans la nature quand le criquet est à l'état solitaire dans la dispersion (on dit que la situation est calme). La deuxième situation est la résurgence quand les populations de criquets arrivent à se multiplier et leur effectif augmente pour former les essaims mais seulement au niveau d'un seul pays. On parle de situation de recrudescence quand on est face à une infestation qui dépasse l'échelle d'un pays. On parle alors d'invasion des criquets pèlerins quand les essaims quittent d'une région vers une autre. Dans ce cadre, il existe 3 régions : la région occidentale (le Maghreb, le Sahel etc.), la région centrale (les pays de la mer rouge et péninsule arabique) et la région de l'Est.

Propos recueillis par B.D. Traoré



LUTTE ANTIACRIDIEENNE: La Mauritanie pionnière dans la sous-région



Le dispositif national d'intervention est composé de 4 équipes de prospection et de lutte antiacridienne au Hodh El Charghi, au Hodh El Gharbi, en Assaba et au Tagant



Le stock de pesticides disponible au CNLAA est de 39.000 litres de Chlorpyrifos 240 ULV



Depuis la dernière invasion des criquets pèlerins en 2003 et 2005, la Mauritanie a maîtrisé 6 à 8 résurgences au niveau du pays



La Mauritanie a effectué deux tests d'utilisation de drones dans la lutte antiacridienne en 2018 et 2020

Effets de la Covid-19 sur l'agriculture en Mauritanie :

Malgré la crise sanitaire, le secteur agricole gagne son autonomie, et devient plus résilient et plus productif

■ Par Mohamed Abderrahmane Ould Mohamed Yehdih

A l'ère de la globalisation, le monde est frappé en plein fouet par la pandémie Covid-19, avec des conséquences multiples et douloureuses sur tous les aspects de la vie, sur les économies des pays, en particulier. Ces conséquences résultent autant de la pandémie elle-même que des dispositions adoptées par les États pour prévenir sa propagation ou briser sa chaîne de transmission : gestes barrières, confinement, couvre-feu, fermeture des frontières, suspension du transport aérien et maritime, etc.

De telles mesures, dites, préventives ont entraîné une récession économique, qui s'est traduite par une baisse des recettes d'exportation, une perte de la moitié du PIB, avec une réduction de sa croissance de 3,2% à environ moins de 2%.

Le secteur agricole, en Afrique et à l'échelle mondiale, n'a pas fait exception à cette situation.

Parmi les effets de la pandémie sur ce secteur vital, la perturbation des chaînes d'approvisionnement à travers la planète, la détérioration des revenus et la baisse des exportations et des importations de biens intermédiaires. Tous ces facteurs affectent directement les systèmes de production.

En Mauritanie, la croissance économique était en 2018 de l'ordre de 6,9. Elle devrait se contracter, cette année, de 2% avec un déficit budgétaire global qui pourrait atteindre 3,4%, selon le Fonds monétaire international (FMI).

Au niveau de l'agriculture irriguée, la fermeture des marchés et des axes de communication a accru les difficultés d'accès aux intrants et aux matières nécessaires à la production agricole.

La culture pluviale a, quant à elle, subi l'effet cumulé d'une soudure précoce et d'une perte de revenus, suite aux mesures restrictives liées à la Covid-19.

Le ralentissement de l'économie, la baisse de la demande en main d'œuvre et les pertes d'emplois ont également impacté négativement les revenus des ménages pauvres des zones agricoles.

Il est utile de rappeler que plus de 60% de la population dépendent principalement, dans leur vie quotidienne, des activités agricoles.

Retards dans la réalisation des aménagements :

En ces jours de démarrage de la campagne agricole, il est important d'examiner de près les effets de la Covid-19 sur le secteur agricole mauritanien, les dégâts que ce dernier a subis, ainsi que ses capacités de résilience.

Les avis des techniciens, des opérateurs et des responsables des organisations professionnelles sur les conséquences de la Covid-19 sur ce secteur



agricole sont partagés.

M. Abdallahi Ould Baba, directeur des stratégies, de la coopération et du suivi-évaluation au ministère du Développement rural, est affirmatif : les Mauritanien(ne)s, grâce à leur expertise culturelle, leur courage et leur sobriété, mais aussi grâce à leur potentiel en terres cultivables (environ 513 000 ha), ont su surmonter les difficultés engendrées par la Covid-19.

M. Baba souligne que la Covid-19 a engendré un certain nombre d'effets négatifs parmi lesquels le retard des aménagements agricoles qui étaient en cours de réalisation, de l'immobilisation de la main d'œuvre et des entraves à l'acquisition de matériels et équipements de construction.

« A cela s'ajoute un retard des récoltes, par manque de moissonneuses, ce qui a occasionné des pertes considérables pour les agriculteurs.

« Certains d'entre eux ont vu leur récolte chuter de 50% à cause de pluies précoces.

Le nombre de moissonneuses était largement en dessous des besoins du secteur. Le blocus imposé

par la pandémie a entravé leur importation ».

Sur le même sujet, le directeur des filières et de la vulgarisation agricoles au ministère du Développement rural, M. Baba Ahmed Ould Neghra, souligne que le secteur a été frappé de plein fouet par la Covid-19, à plusieurs niveaux :

- Difficulté d'accès aux intrants agricoles, aux semences et aux pesticides et insecticides,
- Fermeture des villes, ce qui a empêché le déplacement des travailleurs vers les zones de production et impacté négativement le secteur dans son ensemble,
- Gel de toutes les formations (perfectionnement et de recyclage) nécessaires pour se doter d'une main d'œuvre qualifiée,
- Manque de moissonneuses, décortiqueuses et autres engins permettant de faire les récoltes à temps,
- Réticence des promoteurs à reprendre les activités, de peur d'être atteints par le nouveau coronavirus.

Avec l'allègement des restrictions, le secteur retrouve son souffle

M. Négbra affirme que les mesures de déconfinement progressif ont amélioré la situation, et ont incité les exploitants à intensifier les efforts pour combler le retard enregistré.

Par ailleurs, l'Etat a offert gracieusement des compensations pour onze mille hectares de cultures qui avaient été totalement endommagés.

Le vice-président de la Fédération mauritanienne de l'agriculture, M. Mohamed Vall Ould El Kory, estime que la Mauritanie a sensiblement augmenté les superficies cultivées au cours de la campagne agricole précédente, sans que cela soit accompagné par l'acquisition de moissonneuses et de décortiqueuses en quantités suffisantes.

« C'est le nœud du problème. Je trouve qu'on aurait tort d'attribuer les pertes du secteur à la Covid-19. Personnellement ce n'est pas mon avis. Je suis doyen du secteur, et l'un de ceux qui le connaissent le mieux ».

M. Kory a vivement remercié l'Etat pour sa politique d'amélioration intensive du secteur agricole, à travers l'acquisition d'engins agricoles, l'offre des semences améliorées, le dragage des affluents et les compensations aux paysans dont les cultures ont été endommagées par les pluies.

Lors de la cérémonie de lancement de la campagne agricole 2020/2021, M. Dy Ould Zein, le ministre du développement rural, a annoncé l'amorce d'une réflexion devant conduire à la résolution



des problèmes de l'offre en moissonneuses, de la préparation des sols, de l'électrification des zones agricoles, de leur désenclavement des zones de production et de la création d'une institution bancaire dédiée au financement des activités agricoles et pastorales.

M. Zeina également réaffirmé son engagement pour la mise en place d'une filière de semences fiables et efficaces, la création d'un fonds d'assurance agricole et pastorale, ainsi que d'une filière pour les transformations.

Certains promoteurs du département de R'kiz plaident pour davantage de moyens et de ressources, afin de surmonter les pertes inhérentes à la Covid-19.

Déficit en ressources humaines compétentes

Le problème de ressources humaines compétentes, le déficit en techniciens d'entretien et de maintenance, surtout, se pose de manière aigue.

« L'Etat doit intensifier la formation pour combler le manque significatif de ressources humaines capables d'exploiter les engins convenablement, dans le cadre d'approches innovantes et porteuses.

Les hommes d'affaires doivent employer les compétences nationales », souligne Mohamed Chrif, un intervenant dans le secteur agricole.

La pandémie est toujours là. L'agriculture mauritanienne est contrainte de cohabiter avec elle pour un certain temps encore.

L'expérience de la maladie à coronavirus a donné au ministère du Développement rural et aux acteurs du secteur l'occasion de tirer des leçons utiles.

Leçons apprises de la crise

Pour le directeur des stratégies, de la coopération et du suivi-évaluation, la première de celles-ci est que la Mauritanie devra assurer, au plus vite, son autosuffisance en intrants et matériels de production.

« Nous devons avoir une autonomie totale par rapport aux activités de production, des équipements de travail du sol et des intrants agricoles (engrais et pesticides).

Nous avons perdu cette année 50% de notre récolte pour la saison chaude. Les semences relèvent, pour nous, du domaine de la souveraineté. C'est pourquoi l'Etat a amorcé la relance de cette filière avec une approche impliquant tous les acteurs ».

Le directeur, qui vante les qualités du sol mauritanien et sa richesse, surtout sur le fleuve et ses fluents, insiste sur la nécessité, pour le pays, de s'orienter vers le bon traitement de sa production, qui doit être intensifiée et diversifiée.

« Exceptionnellement, cette année, nous avons organisé, pour la première fois, une campagne de maraîchage de saison chaude. Les résultats ont été particulièrement satisfaisants ».

Il a enfin précisé que le train de réalisations du programme Taahoudaty du président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour le secteur est en marche, avec l'aménagement annuel de sept mille hectares, dont cinq mille par l'Etat, le reste par les privés.

La Mauritanie a su compter sur elle-même dans sa gestion de la crise de la crise Covid-19. Elle possède les capacités nécessaires pour ça : volonté politique, terres cultivables, main d'œuvre, ressources en eau, etc.

La sagesse ancestrale chinoise utilise deux mots pour désigner la crise : le danger et l'opportunité.

Nous pouvons faire comme eux et réaliser des transformations structurelles, en mobilisant les Mauritaniens, la jeunesse en tête, autour d'une vision stratégique clairvoyante, portée par des politiques économiques et sociales efficaces.



La SONADER, une structure pivot de l'irrigué

Le gouvernement mauritanien accorde une grande priorité à l'agriculture maur. Elle occupe une part importante du budget de l'état. Celui-ci déploie, depuis quelques années à améliorer les différentes structures de productions et d'encadrements des producteurs. Dans ce dispositif, la Société nationale du développement rural (SONADER) occupe une place importante pour l'amélioration des systèmes de production et l'augmentation des rendements. Un gros défi qu'elle s'attèle à relever dans une situation pas du tout facile. L'irriguée connaît de gros problèmes et les agriculteurs se plaignent toujours de manque d'équipements, d'intrants, de prédateurs mais aussi de la commercialisation de leur production. Les importations de riz pour nourrir le mauritanien continue à peser dans la balance. Etat des lieux de la première structure d'encadrement du pays, la SONADER, à la veille du lancement de la campagne agricole 2020 /2021 qui ambitionne de faire aménager 6 720 hectares. Et selon le ministre du développement rural, le département continuera à se concerter avec l'ensemble des acteurs du secteur pour leur plus grande implication au service d'une production à haut rendement, qualitative et concurrentielle. Dans ce cadre, l'état va fournir un appui en intrants agricoles et l'indemnisation des personnes affectées par les pluies torrentielles ; il concernera 11 305,2 hectares, dont de petits périmètres agricoles appartenant à des coopératives villageoises. Pour rappel, le président de la République s'est engagé, lors de sa campagne électorale pour la mise en valeur de 5 000 hectares et de construction de 12 barrages par an.

Améliorer la qualité et les rendements de la production

Créée 1975, La SONADER (Société Nationale de Développement Rural) est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Ses missions sont exécutées dans le cadre de contrats-programmes triennaux signés avec l'Etat. Une première lettre de mission a été signée pour la période 1994-1996. Puis, quatre contrats-programmes ont couvert les périodes de 2000-2002, 2003-2005, 2006-2008 et 2009-2011. Ses missions couvrent :

- La maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'exécution des études et travaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures hydro agricoles des périmètres irrigués ;
- La surveillance, entretien et exploitation des infrastructures collectives ;
- gestion des eaux ;
- conseil rural, formation et suivi-évaluation.

La SONADER intervient tout au long de la rive droite de la vallée du fleuve Sénégal et concerne les wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha. Ces régions concentrent l'essentiel de l'agriculture irriguée en Mauritanie.



Quarante cinq ans après sa création, la SONADER a-t-elle atteint les objectifs que les pouvoirs publics lui ont assignés ? Sinon, quelles sont les obstacles qui se dressent sur son chemin ?

Objectif, autosuffisance alimentaire

La SONADER est assignée d'une mission de conseil rural, formation et suivi-évaluation. Ses activités consistent à :

- Assurer, sans en avoir l'exclusivité, des actions de vulgarisation des techniques agricoles et hydroagricoles auprès des exploitants sur les périmètres irrigués collectifs et, à leur demande, sur les périmètres privés qui sont généralement encadrés par les délégations régionales du Ministère de l'Agriculture et des ONG ;
- Préparer et coordonner les actions de formation et de conseil auprès des organisations d'exploitants visant une meilleure organisation de la gestion de l'eau des périmètres ;
- Participer à la constitution de bases de données et à la réalisation des enquêtes nécessaires au suivi des projets et programmes ;
- Effectuer des démarches d'information et de conseil auprès des entrepreneurs agricoles afin de mettre les exploitations aux normes d'aménagement, d'organisation et de production. Pour réaliser cette fonction, et conformément à la stratégie nationale d'autosuffisance en riz qui met la SONADER au premier plan de cette politique, tout semble être mis en œuvre par la société nationale mauritanienne afin d'atteindre les objectifs nationaux. Pour ce faire, l'Etat mise sur l'intensification agricole, l'augmentation des superficies irriguées et la mise en place de filières de production et de débouchés nationaux afin de garantir les bases d'une sécurité alimentaire à l'échelle nationale, mais aussi de

garantir un revenu aux riziculteurs de la vallée par l'achat de la totalité de la production par la défunte SONIMEX, une production distribuée et revendue sur le territoire national. En échange de ce revenu assuré par l'Etat, les producteurs sont donc « poussés à produire ».

La SONADER procède depuis plusieurs années au renforcement de l'encadrement prodigué aux cultivateurs. Deux campagnes agricoles sont désormais imposées, l'emblavement augmenté de 150% depuis 2008, passant de 20 000 hectares emblavés en hivernage à 30 000 hectares actuellement (et 25 000 ha en contre-saison chaude), ceci couplé à l'augmentation des superficies irriguées facilitée par une moindre dépendance aux financements extérieurs. Les résultats de cette politique volontariste a permis à la Mauritanie d'atteindre, selon le directeur général de la SONADER, le taux de 80 % d'autosuffisance en riz, contre 30 % en 2009.

Les grandes étapes

La création de l'OMVS, fondée par le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, permit à l'organisation intergouvernementale de lancer la deuxième génération de périmètres irrigués (de 1975 avec le périmètre de M'Pourié à la fin des années 1980), caractérisée par les grands périmètres collectifs de Gorgol (1977), de Boghé (1983), ainsi que du barrage suivi du périmètre de Fouta Djall (respectivement 1984 et 1986). Les années 1980 marquèrent une forte expansion des périmètres irrigués, collectifs et privés, grâce, d'une part, à la réforme foncière qui mit en principe fin à la tenure traditionnelle et établit un nouveau régime de propriété privée ; d'autre part, la mise en eau des barrages de Diama et de Manantali, firent office d'accélérateur de l'accroissement des aménagements hydroagricoles : à côté des

grands périmètres collectifs et ceux des périmètres irrigués villageois, se développent :

1 - Amar El Aouini (à Dar El Barka) en 1963, Bakhao en 1966, ferme d'Etat de M'Pourié en 1967, Vinding en 1967, Tékane en 1968, une vingtaine de petits périmètres villageois de 1971 à 1974 répartis sur toute la vallée.

2 - Réalisé avec l'assistance de la Chine populaire opère à une vitesse remarquable des aménagements privés dans le Delta du fleuve Sénégal, à tel point qu'ils représentaient en 1988, la moitié des aménagements réalisés en Mauritanie.

Ce double facteur (réforme foncière et approvisionnement en eau d'irrigation grâce au barrage de Diamma) marquer l'essor de l'irrigation dans les années 1980.

Malgré les succès mitigés de l'essor de l'irrigation, et faute de politique agricole cohérente qui aurait dû structurer un secteur agricole dépendant de financements extérieurs, les programmes d'ajustement structurel ont imposé à l'Etat mauritanien de se désengager du secteur. En effet, l'essentiel des investissements se concentraient dans la vallée du fleuve Sénégal et étaient répartis en fonction des partenaires qui mettaient en œuvre des programmes d'aide sans aucune coordination entre eux, ni même la consultation des populations concernées par les projets d'aménagements. Par conséquent, ce furent des mesures empreintes de libéralisme (privatisation d'activités exercées jusqu'alors par la SONADER, libéralisation de la filière céréalière et des prix, abandon des subventions des intrants et des équipements agricoles) qu'imposa à la Mauritanie la Banque mondiale dans le cadre de son programme d'ajustement du secteur agricole (PASA). La SONADER dut alors restreindre ses fonctions à la gestion partielle des infrastructures hydroagricoles collectives transférées aux coopératives de producteurs sans réelle expérience en la matière. La décennie suivante est marquée par un net ralentissement de l'extension des périmètres irrigués, ceci pouvant s'expliquer par l'instabilité politique du pays et le retrait d'un certain nombre de bailleurs de fonds dont les partenaires historiques du pays (Banque mondiale et AFD notamment). Les infrastructures existantes se dégradent en raison de l'insuffisance de maintenance des équipements et les sols s'érodent. De nombreux périmètres sont alors laissés à l'abandon. Au niveau institutionnel, plusieurs tentatives. « Aux Hollandais, Rosso et sa région, aux Italiens, Maghama et la zone comprise entre Boghé et Podor, aux Français, Boghé et sa région, aux Allemands Ashram-Diouk, au FED Kaédi et sa région, aux Américains Sélibaby et Gouraye ainsi que certains secteurs de la recherche agronomique, à la Banque Mondiale, le Gorgol noir ; les Belges, avec les bureaux Courtois et Agrer sont au cœur de la SONADER ; ils sont aussi à M'Bagne avec la FUL ».

5 - Une troisième génération de périmètres irrigués est toutefois réalisée sur financement extérieur. Il s'agit des périmètres de Rkiz (1997), Maghama III (1988) et Bellara (1999).

Changement de cap

La crise alimentaire mondiale de 2008 a contraint le gouvernement mauritanien à repenser sa politique agricole en faveur d'une souveraineté alimentaire reposant sur une politique protectionniste et d'autoconsommation. Les récentes mesures prises par les autorités visent, en effet, à fortement taxer les importations de riz, voire les interdire, à prendre en charge sa commercialisation et en assurer les débouchés sur le territoire national. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique volontariste de soutien à la production locale, la SONADER mise sur un encadrement strict des cultivateurs et continue de conduire les projets de réhabilitation et de réalisation de nouveaux aménagements hydroagricoles. Depuis 2010, près de 5 000 ha ont été aménagés, distribués et exploités, contribuant ainsi à une augmentation significative de la production agricole. Il apparaît ainsi que la SONADER se révèle être un véritable outil d'accompagnement et de conseil aux producteurs en vue d'atteindre les objectifs d'autosuffisance et de sécurité alimentaires fixés par le gouvernement. Après avoir connu une brève phase d'hégémonie dans les dix années qui ont suivi sa création, puis une phase de désengagement dans ses anciennes activités de commercialisation et d'encadrement des paysans, il semble que c'est sur cette dernière fonction que se maintient de la SONADER. En effet, en matière d'aménagements, elle agit en tant qu'exécutante de la Direction de l'Aménagement Rural (DAR) du ministère de l'agriculture qui semble avoir le monopole des décisions prises en matière d'aménagements hydro-agricoles, et limiter le champ d'action et d'initiative de la SONADER. De plus, la création de la Société nationale des aménagements et travaux agricoles (SNAAT) ainsi que l'ouverture du secteur à la concurrence au profit de bureaux d'étude privés, l'ont amputée de sa fonction de maître d'œuvre, l'empêchant d'avoir un réel contrôle des travaux engagés. Mais la SONADER se maintient comme étant l'administration sur laquelle le gouvernement confie des projets d'aménagement significatifs. Le Ministère de l'Agriculture a élaboré un programme national de développement de l'élevage et de l'agriculture (PNDEA), Plan de Développement Rural Intégré (PDRI) 2013-2018, un programme prioritaire d'investissement de l'ordre de 420 millions USD dont plus de 25% destinés à la composante « irrigation », domaine d'intervention de la SONADER. Par ailleurs, avec la dynamique engagée, certains grands projets ont été mis sur pied dont les conventions ont déjà été signées (PGIRE, R'KIZ, ASARIGG). Parallèlement à ces grands projets sur financement extérieur, le Ministère de l'Agriculture a confié à la SONADER les projets suivants financés sur budget Etat en 2015 (Maghama Irrigué, Maghama décurée, Extension du PPG II etc.) Source : diagnostique institutionnel et spécifique de la Sonader.

Rôle des coopératives

Les coopératives assurent la gestion intégrale des infrastructures depuis le désengagement de la SONADER survenu au début des années 1990. A l'ins-

tar de la gestion de l'eau sur les périmètres irrigués, l'exploitation des infrastructures est du ressort des coopératives et unions de coopératives appuyées ponctuellement par les agents de la SONADER. A ce titre, la SONADER doit assurer :

- la surveillance, l'exploitation et l'entretien des différents ouvrages publics, pour le compte de l'Etat, propriétaire et en cogestion avec les exploitants ;
- la conduite des opérations visant le transfert des fonctions.

Les interventions de la SONADER en matière d'encadrement de la maintenance se font à différents degrés. Dans les grands périmètres collectifs, ce sont les Unions qui assurent la maintenance et l'entretien des équipements, avec en appui les agents de la SONADER. Les interventions de ces derniers dans les périmètres villageois sont moins réguliers. Depuis 2009, un système de gestion et d'entretien au niveau des périmètres réhabilités a été mis en place. Ce système comprend la création de comités d'entretien et d'irrigation au niveau de chaque périmètre réhabilité. Il est en voie d'être généralisé à tous les périmètres collectifs, réhabilités ou non encore réhabilités. Il n'existe actuellement aucune forme de contractualisation entre la SONADER et les coopératives ni de formalisation concrète des rôles et responsabilités de chacun des acteurs intervenant dans la maintenance/entretien. La mise en place d'un cahier des charges a été tentée dans quelques grands périmètres de la SONADER. Il reste néanmoins très souple et n'a pas été généralisé sur tous les grands périmètres collectifs. Gestion des redevances eau et exploitation

Il existe en principe plusieurs redevances : des redevances fixes et une redevance variable. Les redevances fixes correspondent à :

- (i) la redevance hydraulique qui couvre le service de l'eau jusqu'à l'entrée du périmètre. Elle doit, en principe, être prélevée sur les irrigants pour être versée à la SOGED25. Dans les faits, c'est l'Etat qui prend en charge la totalité de la facture d'eau due à la SOGED.

- (ii) la redevance entretien courant d'un montant annuel de 16500 UM/ha uniquement au niveau des grands périmètres. La redevance variable est celle collectée par les coopératives.

Son montant, couvre les besoins en eau, en énergie, intrants agricoles et autres travaux pour lesquels les Unions font appel à des prestataires de services. Elle est variable au fil des ans et est en fonction des charges d'exploitation. En définitive, les revenus de la SONADER, en dépit de son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, proviennent essentiellement des dotations de l'Etat (budgets annuels). Les périmètres irrigués sont à l'unique charge des producteurs organisés en coopératives, toutefois dispensés de s'acquitter de la redevance OMVS assumée par l'Etat.

Gestion du foncier irrigué

Typologies des périmètres équipés

On distingue trois types de périmètres irrigués dans la vallée rive droite du fleuve Sénégal :

Petits périmètres, moyens périmètres, grands pé-

rimètres. Suivant le mode d'exploitation, on distingue les périmètres collectifs des périmètres privés.

La SONADER n'intervient qu'au niveau des périmètres dits collectifs. Les grands périmètres collectifs (GP) sont des périmètres de plus de 200 ha, pourvus pour l'irrigation d'une station de pompage, ou d'un barrage permettant une desserte gravitaire. Ces périmètres ont été réalisés sur financements publics (État et bailleurs de fonds) à partir de la fin des années 1970. Le financement assuré par la Banque Mondiale à travers le PDI-AIM prévoyait le transfert de périmètres réhabilités aux Unions de coopératives. A ce jour, ce transfert n'a pas encore été entièrement mis en œuvre. Les moyens périmètres villageois ont aussi été réalisés par la SONADER sans la participation financière des bénéficiaires. Ils ont une taille, variant entre 50 et 200 ha et sont aussi subdivisés en parcelles de petites tailles (0,25 à 0,5 ha). Ils sont aussi équipés de motopompes et leur gestion est assurée par un groupement ou une coopérative.

Les petits périmètres irrigués villageois (PPI) ont généralement été réalisés par la SONADER sans participation financière des bénéficiaires. Ces périmètres étaient destinés à pourvoir à la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Les coûts de ces aménagements ont pu être réduits grâce à la participation des bénéficiaires comme main d'œuvre pour les travaux. Les PPI ont des tailles qui varient entre 20 et 50 ha et sont subdivisés en parcelles de très petite taille (0,2 à 1 ha). Ils sont équipés de motopompes et leur gestion est assurée par un groupement ou une coopérative.

Autres périmètres présents dans la vallée du fleuve Sénégal : les périmètres privés. Outre les périmètres collectifs d'initiative publique, les périmètres privés ont foisonné dans la vallée du fleuve Sénégal, particulièrement dans le Delta, à partir des années 1980, la réforme foncière de 1983 ayant facilité ce type d'investissement ainsi que la mise en service des barrages de Diama et de Manantali. Toutefois, la qualité des infrastructures privées réalisées néanmoins avec peu de moyens, n'a pas permis de garantir leur longévité. Tout comme bon nombre d'aménagements collectifs, beaucoup de ces périmètres privés ont été abandonnés la décennie qui a suivi leur émergence. Par ailleurs, plusieurs investisseurs privés se sont installés dans les périmètres aménagés par la SONADER. Mais la société mauritanienne ne voit pas d'un très bon œil leur arrivée en raison des menaces qu'ils pourraient représenter sur la paysannerie. On s'inquiète particulièrement de l'extension des superficies allouées à ces industries qui s'opéreraient de manière illégale par la location aux paysans de leurs terres irrigables. Si ce phénomène perdure, il pourrait mettre à mal la politique d'autosuffisance en riz.

Partenaires institutionnels de la SONADER

Principal acteur dans l'irrigué, la SONADER traite avec les organisations d'exploitants.

Les Coopératives et Unions de Coopératives qui



gèrent les périmètres collectifs au niveau du village et sont composées de petits et moyens agriculteurs attributaires de parcelles familiales. Elles ont vu le jour dans le cadre des activités menées par la SONADER. Puis, la dynamique associative s'est ensuite poursuivie dans le cadre de différents projets et programmes de développement.

Elle interagit également avec les institutions nationales intervenant dans le secteur de l'irrigation. Le ministère du développement rural et de ses administrations déconcentrées, notamment, la Direction de l'aménagement rural (DAR), la Société Nationale des Aménagements Agricoles et des Travaux (SNAAT) chargée de la réalisation de travaux lourds (ou de la réhabilitation) sur les périmètres irrigués et barrages. Elle effectue aussi des travaux périodiques sur les parcelles rizicoles ; la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) ayant remplacé l'UNCACEM assure le financement à court terme des crédits de campagne sous forme mutualiste de crédit agricole ; le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CN-RADA) ; la Société Nationale des Aménagements Agricoles et des Travaux (SNAAT) a été érigée en tant que telle en 2009. Elle est issue de la Cellule de gestion et d'exploitation du matériel agricole et de terrassements (CGEMAT), anciennement rattachée à la SONADER et mise en place au début des années 2000 pour la relance des investissements dans l'irrigation. La SNAAT dispose d'un important parc de machines agricoles et de chantier, dont une partie héritée de la SONADER, mais souvent d'origine ancienne et disparate. La création de la SNAAT aurait pour motif d'élargir l'offre en matière de réalisation de travaux d'aménagement, de réhabilitation et de maintenance des infrastructures hydro-agricoles et rurales, et la mise en place d'un niveau de mécanisation susceptible de lever les goulots d'étranglement liés aux travaux agricoles (préparation des sols, moisson).

La SNAAT agit en tant qu'exécutante des travaux commandés par le ministère de l'Agriculture, par voie d'appels d'offres, et la SONADER. Ses missions semblent, par conséquent, complémentaires à celles de la SONADER.

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) est l'agence intergouvernementale qui gère les eaux du fleuve Sénégal et régit les relations institutionnelles des pays traversés par le fleuve (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal). La SONADER représente la Mauritanie au sein de la CPE (Commission Permanente des Eaux) pour le volet hydroagricole. Pour le compte de cette commission, la SONADER fournit les informations relatives aux emblavures de l'irrigué sur la rive droite à la SOGED (Société de Gestion du barrage de Diama) pour les besoins de facturation du coût de l'eau (redevance eau perçue auprès des usagers agricoles). La SONADER est, en principe, la structure relais entre la SOGED et les agriculteurs pour la collecte des redevances.

Les partenaires techniques et financiers sont des acteurs incontournables du développement de l'irrigation en Mauritanie. Ils apportent leurs contributions financières aux projets d'irrigation en Mauritanie mais également dans le cadre de projets communs aux quatre Etats membres de l'OMVS. Parmi les bailleurs multilatéraux, on peut citer les Nations Unies à travers le FIDA (Fonds international de développement agricole) et l'IDA (Banque mondiale) qui ont contribué à l'aménagement de petits périmètres d'irrigation entre 1986 et 199315. Entre 2000 et 2012, la Banque Mondiale a repris sa collaboration avec la SONADER dans le cadre du PDI AIM, un vaste programme de réhabilitation ad'infrastructures hydrauliques et d'encadrement des paysans. On peut également citer la BID, le FADES et le FSD.

Alassane Athié

M. Bâ Abdoulaye Mamadou, Directeur Général de la SONADER

Directeur général de la SONADER depuis 21 février 2019, Abdoulaye Mamadou Bâ, BLAY, pour les intimes, est Titulaire d'un DESS en gestion des entreprises de la précieuse HEC de Montréal (Canada) en 1992, ceci, après avoir décroché une maîtrise en droit privé à l'université Mohamed V de Rabat en 1981.

De retour au pays, ce cadre occupe d'importants postes de responsabilités : Dg de l'ENER (2003 à 2005), Dg de la SOMIR (2007 à 2008), Dg de l'ANESP (2009), Dg de la SMCP (2011 – 2018) et Dg de la SAM (2018 – 2019).

En outre, Abdoulaye Mamadou Bâ a eu a occupé les postes de chargé de mission à la présidence de la République, entre 2010 et 2011 et de secrétaire général du gouvernement en 2008.

Et depuis 2006, Abdoulaye Mamadou Bâ est maire de la commune de BABABE.

A ces titres, il a effectué plusieurs, il a eu à participer à plusieurs salons et exposition et de promotion dans plusieurs villes en Europe, en Chine, au Japon, en Corée et des Emirats Arabes Unis.

Dans cet entretien avec Horizons, il explique aux lecteurs la mission assignée par les pouvoirs publics à la SONADER, ses objectifs et sa stratégie, évoque les actions réalisées par cette société, pilier de la politique de la Mauritanie en matière de l'irrigué, ses rapports avec les paysans et ses perspectives d'avenir.



HORIZONS : Vous êtes à la tête de la SONADER depuis peu. 45 ans après sa création, pensez-vous que le la société a atteint les objectifs que les pouvoirs publics lui ont assignés ? Sinon, que faudrait-il faire désormais pour qu'elle joue véritablement son rôle ?

Bâ Abdoulaye Mamadou : Je tiens tout d'abord Les missions de la SONADER, essentiellement, étaient centrées sur la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages, la gestion de l'eau et le conseil agricole.

■ Au niveau de la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages : La surface brute aménagée est d'environ 60.000 ha pour une superficie nette de 42.800 ha en maîtrise totale d'eau, dont environ 35.000 ha sont mis en culture chaque année. Les superficies concernées par l'encadrement de la SONADER sont estimées à 20.600ha alors que le potentiel de la zone irrigable est d'environ 137.000 ha.

Au niveau de la décrue contrôlée, la SONADER a aménagé 65 175 ha au profit de 45.000 producteurs. En temps que maître d'ouvrage délégué, la SONADER assure le suivi et la supervision des travaux d'aménagement de Mbakh-Dieuk (637ha), Chechiya (523ha), Rkiz (3500ha), Mpourié (981ha), le pont vanne de Kaédi financé par Sinohydro pour 6,8 Millions de Dollars et d'entretien des axes hydrauliques tels que Laouija (44km), Mbimani (8km). Ces aménagements sont en cours de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Mes Engagements » de SE Monsieur Mohamed Cheikh Ghazouani Président de la République.

■ Au niveau du Conseil- agricole :

La SONADER a apporté un appui aux producteurs à travers un conseil agricole approprié basé sur une approche participative et un appui aux organisations paysannes pour une meilleure rentabilité des exploitations. Au niveau de l'appui institutionnel aux producteurs, la SONADER a appuyé la constitution des organisations des producteurs (coopératives, union de coopératives et GIE) et a renforcé leur capacité à se prendre en charge à travers leur formation sur les plans

administratifs, financier et technique (262 agriculteurs ont été formés en 2019 et 1920 agriculteurs seront formés en 2020).

L'établissement a affronté des difficultés lors de l'exercice de ses missions régaliennes qui sont principalement des contraintes d'ordre financier et humain. La SONADER enregistre des retards importants pour recouvrer les ressources limitées mis à sa disposition pour mener à bien ses missions. On note aussi l'insuffisance d'autres ressources additionnelles auprès des partenaires.

Certaines structures nationales empiètent sur certaines missions régaliennes de la SONADER empêchant cette dernière d'intervenir à temps dans la réalisation ou la réhabilitation des ouvrages dans ses zones d'intervention. Ceci a une forte incidence aussi bien sur le niveau de mise en valeur et le niveau de productivité du fait de l'absence ou de l'insuffisance du conseil agricole.

Une autre contrainte est liée à l'insuffisance du personnel de la SONADER notamment les cadres techniques compétents. En effet, la grille des salaires de la SONADER n'a pas été revue depuis 1985, ce qui a eu pour conséquence le départ des cadres et des techniciens compétents vers des structures mieux motivantes.

Il faut noter que la délocalisation du siège de la société à Rosso sans étude préalable a impacté négativement sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Ceci étant, les opportunités qu'offrent la SONADER restent le chantier vaste attendu en services d'appuis pour le développement de l'agriculture irriguée permettant à l'Etat d'atteindre les objectifs du SCAPP à l'horizon 2030. Il est prouvé, dans les analyses de performance du secteur agricole, de fortes attentes des acteurs en conseil agricole et rural, en réhabilitation et entretien des aménagements et ouvrages agricoles et en renforcement des capacités des acteurs. Toute cette demande gravite autour des missions de la SONADER. De plus, elle est la plus compétente pour réaliser ces services en raison des avantages comparatifs qu'elle offre et qui sont :

• Expérience et savoir-faire depuis plus de 45 ans,

- Présence sur l'étendue du domaine irrigué,
- Proximité de l'encadrement,
- Dotation et disponibilité en infrastructures de base (bureaux, villas de passage, magasins...) décentralisés dans les régions,
- Disponibilités des ouvrages même si certains sont vétustes,
- Homogénéité dans les approches de conseil et de vulgarisation,
- Confiance des producteurs notamment les paysans organisés en coopératives, unions ou GIE

L'ensemble de ces atouts positionnent la SONADER comme un outil opérationnel utile au développement de l'irrigué. Il s'agira de la restructurer pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des services de l'agriculture irriguée. D'ailleurs une étude de restructuration de la SONADER a été menée entre 2017 et 2018 par un cabinet d'expertise sous la supervision d'un comité technique interministériel dirigé par un conseiller du Premier Ministre. Cette étude a été validée par les organes délibérants et actuellement soumis aux tutelles pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Cette mise en œuvre est essentielle pour la survie de la société.

Cette restructuration a porté sur le recalibrage de ses missions, sur ce que la SONADER fait de mieux avec des moyens financiers et humains adéquats. Sur le plan organisationnel, il est attendu une reconversion des profils aux besoins des services en relation avec les missions assignées et une motivation du personnel approprié pour rendre la SONADER plus compétitive et attrayante grâce à l'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. Ceci doit se traduire concrètement par la signature rapide (avant la fin de l'année en cours) d'un contrat programme tri-annuel entre l'Etat et la SONADER.

HORIZONS : Combien de producteurs la SONADER encadre t- elle sur le terrain et pour quelle superficie ? De quels moyens dispose - t - elle pour accomplir sa mission ?

-Les superficies encadrées par la SONADER dans leur ensemble totalisent 85.775 ha dont 20.600 ha en

irrigué et 65.175 ha en décrue, pour une production annuelle en paddy représentant 38% de la production nationale et une production en céréales de 18% de la production Nationale.

La SONADER intervient au niveau des Wilayas, du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha et du Tagant. Elle assure dans ces régions l'encadrement au profit de 915 coopératives dont 536 coopératives villageoises composées essentiellement d'hommes chefs de ménages et attributaires de parcelles et 379 coopératives féminines composées exclusivement de femmes et qui, à quelques rares exceptions, exploitent des jardins maraîchers.

HORIZONS : A combien s'élève la production rizicole du pays ? Satisfait-elle les besoins du pays ?

En Mauritanie, les chiffres des dernières campagnes indiquent une production annuelle en riz d'environ 132.000T. Les besoins annuels en riz du pays sont évalués à 240.000T. Le Ministère du Développement Rural s'est fixé comme objectif de produire cette année 203.000T soit environ 85% des besoins en riz du pays.

HORIZONS : A votre avis, la Mauritanie est-elle sur le chemin de l'« autosuffisance en riz » ? Si oui, quel rôle la SONADER pourrait-elle jouer dans ce combat ?

-Comme vous le savez, la Mauritanie a adopté en 2015 une politique de développement à l'horizon 2030 dénommée « la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) » avec une ambition de favoriser une croissance économique portée par les secteurs tertiaire et primaire dont l'agriculture. Pour matérialiser une telle vision, il est mis en œuvre des stratégies pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la productivité agricole en vue d'accroître la croissance et la compétitivité des filières agricoles. A ce propos, le Ministère du Développement Rural a adopté une stratégie ambitieuse basée sur le programme « mes engagements » de Son Excellence Monsieur le Président de la République permettant l'atteinte de ces objectifs.

Cette vision ne saurait prospérer sans une structure forte d'appui-conseil, de réalisation ou réhabilitation d'aménagement et d'entretien des ouvrages, de gestion des ressources pour le compte des producteurs qui sont techniquement limités pour induire une productivité agricole et la préservation durable des ressources. C'est à ce niveau que la SONADER peut intervenir compte tenu des atouts dont elle dispose et de son expertise et capital d'expériences reconnus par tous ses partenaires.

HORIZONS : « Consommer du riz mauritanien ». C'est un slogan ou une réelle volonté politique ? Quels sont les dispositions prises pour relever ce défi ?

-La situation pandémique qui prévaut actuellement dans le monde nous a prouvé à quel point un pays est vulnérable s'il n'assure pas une certaine autosuffisance des denrées indispensables comme le riz qui est l'aliment principal de la famille Mauritanienne. « le Consommer local » ne peut être un slogan mais une volonté forte des pouvoirs publics. D'ailleurs il suffit de faire votre propre analyse pour remarquer qu'aujourd'hui le riz local est de plus en plus consom-

mé dans les foyers Mauritaniens et devient de plus en plus disponible en quantité et en qualité. Il suffit de visiter le Trarza pour voir à quel point les usines de décorticages ont augmenté en nombre en si peu de temps. Le riz Mauritanien est aujourd'hui aussi apprécié sinon même plus que le riz importé.

HORIZONS : Quels rapports entretient la SONADER avec les producteurs ? De quoi se plaignent-ils quand ils rencontrent les responsables de la société ?

-La SONADER a toujours été proche des producteurs à cause de l'appui-conseil qu'elle leur apporte. Un conseil agricole approprié basé sur une approche participative et un appui aux organisations paysannes. La SONADER soutient la constitution des organisations des producteurs et renforce leur capacité à se prendre en charge à travers leur formation. A cause de son engagement de proximité et de conseiller avisé, la SONADER est toujours sollicitée par tous les producteurs privés ou collectifs.

Il est vrai que les producteurs s'orientent la plupart du

Il est souhaitable que la SONADER retrouve son rayonnement des années 80/90 par l'appui nécessaire à sa restructuration, la prise en charge de ses nombreux arriérés d'impôts et de déficit auprès de la CNAM, de la CNSS et aussi un appui financier conséquent à la hauteur des ambitions de l'Etat dans ce secteur clé, et ce, à travers un contrat programme qui définit les engagements de la SONADER et de l'Etat avec une évaluation de performance régulière (semestrielle, annuelle).

temps vers la SONADER pour poser leurs problèmes qui peuvent être d'ordre technique ou organisationnel via les structures déconcentrées de la SONADER qui leur prête une oreille attentive. Les plaintes les plus récurrentes sont :

- La dégradation des infrastructures et des sols, liée au manque de moyens pour la maintenance et la réhabilitation.
- L'inefficacité au fil du temps des services d'appui de base assurant de façon harmonisée et efficiente la maintenance des aménagements et leur réhabilitation après leur transfert aux organisations paysannes qui n'ont ni les moyens, ni les capacités requises pour prendre en charge cette maintenance ;
- La détérioration du conseil agricole à cause du manque de moyens.
- Les difficultés d'accès au crédit agricole aux intrants agricoles (semences et engrais).

Les producteurs ont toujours exprimé leur souhait de voir la SONADER, leur partenaire privilégié, dotée de moyens humains et matériels suffisants pour quelle leur apporte toujours l'encadrement et l'appui nécessaire à la réalisation de leurs activités. Ils semblent nostalgiques de la période d'apogée de la SONADER des années 80/90.

HORIZONS : Le secteur de l'agriculture dispose de beaucoup de structures sur le terrain. Quels rapports entretenez-vous avec la SCAT et la SNAAT ? Quelle part occupe le secteur de l'agriculture dans le budget de l'état ?

-La SNAAT était à l'origine un service de la SONADER tout comme le crédit agricole. C'était un service

de la SONADER (CGEMAT) chargé de l'exécution des travaux d'aménagements hydro-agricoles tels que les périmètres irrigués, l'entretien des axes hydrauliques et la construction de pistes rurales. Les pouvoirs publics ont jugé nécessaire de soustraire certaines activités des missions de la SONADER et de créer des établissements à part entière pour l'exécution de ces activités. Ainsi, la SNAAT a été créée en 2009.

Nous intervenons dans le même sous-secteur de l'irrigué mais nos missions sont aujourd'hui différentes. Pour conclure, je profite de l'occasion offerte pour féliciter SE Monsieur le Président de la République Mohamed Cheikh Ghazouani pour sa vision ambitieuse et son programme pertinent pour le développement du secteur agricole aussi bien pour les aménagements programmés dans « Mes Engagements » de 5000ha/an, que pour l'appui aux opérateurs du secteur dans tous les domaines (intrants, encadrements, aides aux sinistrés, objectifs clairs et évaluables...).

Le gouvernement de SE Mohamed Ould Bilal est en train de mettre en œuvre ces nouvelles orientations avec beaucoup de diligence.

Le dynamisme incontestable du Ministre du Développement Rural et sa présence régulière sur le terrain comme en témoigne sa visite actuelle au niveau de toute la vallée.

Il est souhaitable que la SONADER retrouve son rayonnement des années 80/90 par l'appui nécessaire à sa restructuration, la prise en charge de ses nombreux arriérés d'impôts, de déficit auprès de la CNAM, de la CNSS et aussi un appui financier conséquent à la hauteur des ambitions de l'Etat dans ce secteur clé et ce à travers un contrat programme qui définit les engagements de la SONADER et de l'Etat avec une évaluation de performance régulière (semestrielle, annuelle...).

Je ne saurais conclure cet entretien sans remercier vivement nos partenaires dont l'appui et le suivi permanent nous ont permis de poursuivre notre mission. C'est notamment ceux de l'OMVS, dans le cadre du PGIREII, de la Banque Mondiale qui finance ces programmes, du Fonds Saoudien pour le Développement, de l'AFD dans le cadre de l'ASARIGG qui va démarrer incessamment au Gorgol et au Guidimakha, de la coopération espagnole qui intervient notamment pour appuyer les coopératives féminines au Trarza ainsi que les autres projets comme le PARIIS, le PDRIANSM, le PATAM etc...

Je souhaite que la SONADER se hisse au niveau de ses confrères de la sous-région comme la SAED au Sénégal et l'office du Niger au Mali.

Je vous remercie.

Propos recueillis par Athié Alassane

Construction et équipement de marchés à bétail, d'aires de repos et de mini-laiteries par le PRAPS Mauritanie

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel pour la Mauritanie (PRAPS-MR) a développé une approche participative novatrice ayant permis aujourd'hui la construction et l'équipement de marchés à bétail, d'aires de repos et de mini-laiteries dans plusieurs wilayas d'intervention du projet.

L'accès au marché des produits de l'élevage permet de générer des revenus et de disposer des ressources financières indispensables à l'acquisition des produits alimentaires, d'intrants et d'autres produits et facteurs de production pour les pasteurs, les agro-pasteurs ou les ménages pastoraux vulnérables. Il est ainsi une condition essentielle pour l'amélioration des conditions de vie de ces acteurs. Cet accès permet également une gestion efficace des systèmes de production à travers des opérations de déstockage et de reconstitution des troupeaux. L'accès au marché génère des emplois dans le commerce, la transformation, le transport et le convoyage du bétail-viande. En outre, l'accès au marché est indispensable pour la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones pastorales. C'est tout cela qui justifie l'importance de la composante « Facilitation de l'accès au marché » à travers laquelle, le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel pour la Mauritanie (PRAPS-MR) a financé des investissements importants de nature à concourir efficacement et durablement à faciliter et améliorer la mise en place de moyens et services de production essentiels facilitant l'accès aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance.

Importance des marchés à bétail construits par le PRAPS-MR

Depuis son démarrage, le PRAPS Mauritanie a entamé la construction et l'équipement (en cours) d'une dizaine de marchés à bétail dans plusieurs localités et wilayas d'intervention. Il s'agit des localités ci-après : Kiffa, Guerrou et Tenaha (Assaba), Aïoun, Medbougou et Touil (Hodh El Gharbi), Boustella et Mouacheich (Hodh El Chargui), Kaédi, Toufoundé Civé et M'Bout (Gorgol), Boghé et Maghta Lahjar (Brakna), Boutilimitt et Rosso (Trarza), Ould Yengé et Wompou (Guidimagha) et Tidjikdja (Tagant). Construits sur une superficie d'environ 2 à 3 ha, ces marchés comprennent généralement un hangar bétonné servant d'abris aux marchands de bétail, une rampe de chargement/déchargement des animaux, la mise en place d'un forage équipé desservant des abreuvoirs répartis dans l'aire du marché, des locaux servant de magasins, une pharmacie vétérinaire, un bureau de travail pour le comité chargé de la gestion du marché, des latrines et un espace de prière.

« Ces marchés sont importants parce qu'ils nous offrent un cadre sécurisé d'organisation des transactions où la présence de nombreux commerçants et acheteurs accroît le pouvoir de négociation des éleveurs pour des meilleurs prix. Ils vont permettre également à terme le développement d'activités marchandes (biens et services) connexes qui répondent aux besoins des populations locales et des opérateurs de la filière bétail-viande », a indiqué le Président de la Fédération des Commerçants de Bétail, M. Moulaye Zeine El Arbi, lors d'un atelier organisé par le PRAPS-MR.

Des aires de repos d'animaux aménagées et équipées

L'emplacement des principales zones pastorales par rapport aux débouchés implique que les animaux sur pied soient convoyés sur pied sur des axes de commercialisation sur des distances qui sont relativement longues. L'absence d'aires ou de gîtes de repos aménagés le long de ces axes ne permet pas de maximiser le poids vif et l'embonpoint des animaux pour une meilleure valorisation à leur arrivée sur les marchés terminaux.

C'est dans cette optique que le PRAPS Mauritanie a aujourd'hui financé la construction de deux (02) aires de repos situées à Fam Lekhweyratt (Assaba) et à Robinet (Brakna), et ce, pour permettre aux animaux transportés, d'y être temporairement débarqués, se reposer et s'alimenter.

Avant l'intervention du projet, ces deux aires de repos servaient traditionnellement de lieux de débarquement temporaire des animaux, mais elles n'avaient pas toutes les commodités et les aménagements prévus adéquats : inexistence de rampes de débarquement, de points d'eau et de locaux et abris pour les convoyeurs et les propriétaires d'animaux, qui étaient complètement livrés à eux-mêmes, surtout lors de fortes intempéries (pluies, vents de sable, fortes chaleurs etc.). Actuellement les aires de repos de Fam Lekhweyratt et de Robinet disposent d'une rampe d'embarquement et de débarquement, d'un point d'eau (forage), avec comme moyen d'exhaure l'énergie solaire ainsi que d'abreuvoirs. Elles sont également équipées d'un hangar de 120m² (servant de lieux de repos et d'abris pour les convoyeurs) ainsi que de locaux de conservation d'intrants (aliments de bétail et produits vétérinaires) et de gestion du site.

Construction et appui à la redynamisation et la fonctionnalité de mini-laiteries

Le PRAPS-MR vient d'achever son programme de construction de quinze (15) mini-laiteries et d'appui à la redynamisation et la fonctionnalité de 10 autres mini-laiteries existantes dans la zone d'intervention du Projet, permettant d'encourager le développement de la filière laitière locale.

L'objectif de la mise en place de ces mini-laiteries par le projet est de faciliter, entre autres, un meilleur accès au marché pour les éleveurs vulnérables (essentiellement les groupements féminins et les jeunes), renforcer les capacités de résiliences des populations pastorales pauvres,



combattre l'insécurité nutritionnelle dans les ménages des pasteurs et agropasteurs, et contribuer à l'amélioration des revenus des bénéficiaires et la sécurisation de leurs moyens d'existence.

Les 15 mini-laiteries nouvellement construites dans le cadre du projet sont implantées en milieu rural mauritanien, notamment dans les wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha et du Trarza. Ce sont de petites unités de transformation (en moyenne 100 à 200 litres par jour) du lait local dont le fonctionnement privilégie surtout des technologies adaptées aux conditions locales (large recours à l'énergie solaire) et de petits investissements. Ces unités de transformations laitières sont composées d'une véranda, d'un vestiaire, un hangar, une salle de réception, une salle de pasteurisation, une salle de conditionnement et de conservation, etc. Les bénéficiaires de ces mini-laiteries sont les groupements de femmes transformatrices du lait, organisé et structuré en coopératives, légalement constitués et/ou en voie de l'être. Les 10 autres mini-laiteries appuyées par le PRAPS-MR (à la suite d'une mission d'identification de leurs besoins d'appui par un consultant national) étaient confrontées à diverses contraintes (vétusté et précarité des équipements, faible disponibilité des intrants dans le marché local, faible niveau de formation et d'alphabétisation des bénéficiaires, vulnérabilité des moyens de gestion, etc.) qui impactaient négativement sur leurs fonctionnalités et durabilité. Actuellement, chacune des 25 mini-laiteries a été dotée par le PRAPS-MR d'équipements divers (pasteuriseurs à gaz de grande capacité, thermo-souduse pour le conditionnement du lait en sachet, congélateurs solaires pour la conservation, glacières pour le transport du lait, etc.). Sur le plan de l'ingénierie

« Grâce à l'action du projet, de grands pas vers l'inclusion et l'autonomisation économique et positionnement des groupements de femmes transformatrices du lait dans la chaîne de valeur de la filière laitière locale sont aujourd'hui franchies et renforcées », indique Doussou Hamazata Dicko, responsable genre du PRAPS-MR.

A la mini-laiterie de Bouteydouma (une localité située à 69 km de la ville de Rosso dans la commune M'Balal relevant de la moughataa de Keur Macène) et celle d'Hamadallaye (située à 18 km de la route Boghé-Rosso) les femmes bénéficiaires se réjouissent de ces installations qui marquent le début d'une nouvelle ère pour elles : « avant l'intervention du projet, la plupart d'entre nous était surtout occupée par les travaux ménagers au sein de leurs foyers ; d'autres, s'adonnaient au petits commerce de voiles. Maintenant, à la suite de l'implantation de cette mini-laiterie nous avons en commun quelque chose de fort qui nous unit et pour laquelle nous nourissons de grands espoirs d'autonomisation économique », indique la présidente de la mini-laiterie de Bouteydouma. Un bonheur qui pourrait rapidement se concrétiser avec le lancement dans les prochains mois de la phase de commercialisation du lait au niveau de cette unité de transformation.

Fiche de projet PRAPS-MR

OBJECTIF DU PROJET :

Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des 6 pays Sahéliens et améliorer la capacité des gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence éligibles.

DATES-CLEFS :

- Date approbation : 26 mai 2015
- Date de signature de la convention : 19 juin 2015
- Date mise en vigueur : 16 septembre 2015
- Date de clôture : 31 décembre 2021

COÛT & FINANCEMENT DU PROJET :

Coût du projet : 49,9 Millions \$
Financement Gouvernement mauritanien : 2,6 Millions \$ (soit 5%)
Don IDA/Banque Mondiale : 45 Millions \$ (90%)
Contribution des bénéficiaires : 2,3 Millions \$ (soit 5%)

COMPOSANTES DU PROJET :

- C1. Amélioration de la Santé Animale
- C2. Amélioration de la Gestion des Ressources Naturelles
- C3. Facilitation de l'Accès aux Marchés
- C4. Amélioration de la Gestion des Crises Pastorales
- C5. Gestion du Projet et Appui Institutionnel

BÉNÉFICIAIRES :

Environ 400 000 bénéficiaires dont 30 % de femmes (Pasteurs ; agropasteurs et leurs organisations ; Interprofession ; Vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale ; services vétérinaires publics ; Services du Ministère de l'Élevage ; Collectivités territoriales et locales)

ZONE D'INTERVENTION :

- 6 Unités EcoPastorales (UEP)
- 10 wilayas (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha, Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh El Chargui, Tagant, Adrar, Inchiri) avec un accent particulier sur les 07 wilayas transfrontalières
- 36 moughataas
- 179 communes



Doléances de la Fédération Mauritanienne d'Agriculture:

Baisser le prix de l'énergie pour booster l'agriculture...

Pour atteindre l'autosuffisance en riz et produits maraichers, il faudrait, selon le secrétaire général de la FMA, l'exploitation d'une superficie de 70.000 Ha pour le riz et 17.000 Ha pour le maraichage. Or nous en sommes seulement à 35.000 Ha aménagés pour l'agriculture rizicole contre 5000 pour le maraichage qui ne produit qu'environ 100.000 T pour des besoins estimés à 300.000 T. Il y a donc un déficit important à combler pour gagner le pari de l'autosuffisance alimentaire si vital pour le pays sahélien que nous sommes. Par ailleurs, si l'Etat diminuait le coût des facteurs de production notamment l'électricité et le gasoil, le prix du riz local, une denrée essentielle de notre alimentation, pourrait être revu à la baisse. Autres handicaps au développement agricole, la lenteur du passage de l'autorisation de propriété provisoire de périmètres au titre foncier indispensable pour une exploitation pérenne. Il y a aussi la faiblesse des financements de l'investissement dans le secteur. La coopération qui estime être dans son rôle, considère que si ces doléances parmi d'autres sont satisfaites par les décideurs, l'agriculture en Mauritanie pourrait avoir un nouveau départ et atteindre ses objectifs.

La Fédération Mauritanienne de l'Agriculture est une Organisation Socio professionnelle apolitique ayant pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Il s'agit aussi de faire des agriculteurs de Mauritanie des agents économiques conscients de leurs potentialités de production à même de s'acquitter de leurs devoirs et de défendre leurs droits. Il s'agit par ailleurs d'assurer, canaliser les initiatives des agriculteurs et éleveurs dans le cadre d'une libre et loyale concurrence susceptible d'impulser leur génie afin de générer le maximum de fruits de leurs efforts individuels et collectifs. Interrogé par le quotidien national Horizons sur le sujet, le secrétaire général de la Fédération Mauritanienne de l'Agriculture Samba Demba Niang a expliqué que les réalisations de la Fédération sont celles des acteurs du secteur de riziculture et de maraichage qui sont des producteurs.

« Nous nous efforçons de participer à la politique de sécurité alimentaire et nous produisons du riz à un niveau très appréciable. Ceci est aussi valable pour le maraichage, sa production est visible sur le marché local.

S'agissant du cap de l'autosuffisance, nous en sommes pas très loin mais à mon avis, il faut encore produire et produire davantage. Nous sommes autour 35. 000 ha aménagés pour le riz or il en faudrait 70.000 Ha et 5000 Ha sont aménagés pour le maraichage pour des besoins en périmètre agricole estimé à 17.000 Ha. Ce qui fait que dans ce dernier domaine nous produisons environ 100.000 T de produits maraichers pour des besoins évalués à 300.000 T. il ya donc un déficit important à com-



bler dans ces deux denrée essentielles de notre alimentation.

Pour ce qui est de la qualité du riz, je peux dire qu'elle est maintenant bonne. Autrefois le riz était décortiqué au mortier et au pilon ; ce qui lui donnait un goût particulier non-apprécié, mais avec l'avènement de la décortication moderne des usiniers, le riz retrouve sa vraie nature. Il y a aujourd'hui une trentaine d'usiniers en place pour produire du riz de très bon goût.

Le riz local est meilleur que le riz brisé importé

Je profite de cette occasion qui m'est donnée dans vos colonnes, pour affirmer haut et fort que le riz local est de loin meilleur que le riz brisé qu'on importe. Et pour preuve, si on stocke les deux type de riz en même temps, le riz local se détériore plus vite car il n'est pas conservé avec de produits chimiques. Le riz brisé ou importé lui, peut tenir longtemps à cause des produits chimiques qu'il renferme et qui allongent la durée de sa conservation. Et vous n'êtes pas sans savoir que les produits chimiques sont très nocifs à long terme pour la santé du consommateur.

Vous le voyez donc, poursuit-il que le riz mauritanien est à l'état naturel. Par ailleurs je tiens à vous informer que le riz importé est strictement destiné aux animaux dans les pays asiatiques qui le produisent. Si les bateaux qui le transportent ne trouvent pas des acquéreurs en haute mer, il ne trouve pas mieux que de le verser dans l'océan car pour eux, il est impropre à la consommation des habitants des pays producteurs.

Et le secrétaire General de la FMA d'ajouter qu'aujourd'hui, les ménages mauritaniens commencent heureusement à consommer notre riz, la preuve dit-il, c'est qu'il n'y a pas cette année d'inventus de riz local en Mauritanie.

Au plan commercialisation : « notre riz n'est pas cher mais avec la concurrence du riz importé qui ne coûte pratiquement rien à l'étranger, nous éprouvons des difficultés, toutefois si certaines facilités sont accordées par l'Etat la FMA, nous pourrions revoir à la baisse nos prix de ventes. J'insiste beaucoup sur ce point car nos machines marchent avec de l'énergie: les usine tournent à l'électricité et au gasoil. si les décideurs agissent sur ces deux facteurs de production notamment l'électricité, le prix du riz pourraient être revu à la baisse.

Parlant des crédits agricoles, M. Samba Demba Niang a souligné qu'ils sont accordés à des taux d'intérêt très élevés et ceci ne facilite pas notre volonté baissière des prix. Je vous informe, dit-il, qu'on a déjà fait une étude visant à baisser le prix du riz local et nos propositions sont consignés dans un document qui a été transmis aux autorités. La balle est donc dans le camp des décideurs.

Pour ce qui est des subventions de l'Etat que vous avez évoqués, elles interviennent surtout au niveau des intrants agricoles, même si les coopératives agricoles y bénéficient au niveau des aménagements et de la commercialisation d'une partie de leur production.

L'agriculture fluviale est aussi subventionnée au niveau des semences, du matériel de protection comme les grillages et autres accessoires, précise-t-il.

S'agissant du maraichage : vous n'êtes pas sans savoir que nous subissons dans ce domaine une concurrence sévère de deux pays voisins. Ce qui nous met en difficultés pour certaines raisons dont notamment le caractère périssable des produits du maraichage conjugué à un manque criard d'infrastructures de conservation. Pour remédier à cette situation, la fédération a proposé aux autorités la mise sur pied d'une autorité régulation du marché; depuis l'expression des besoins du pays à la commercialisation, une telle institution pourrait aider les producteurs du maraichage à s'en sortir mieux. Au niveau de l'agriculture expérimentale de la banane, du blé, de la canne à sucre, je vous dis toute suite que nous en sommes à un stade encore embryonnaire. Mais il y a des essais qui sont faits çà et là pour encourager le développement de la production fruitière en général ; cependant le melon lui, est produit en quantités importantes et une par-

tie même de la production est exportée.

la FMA: un grand pourvoyeur d'emplois

Sur le registre emploi et lutte contre le chômage, je vous affirme que le secteur est un grand employeur : un seul hectare cultivé emploie pas moins de 4 à 5 personnes, même s'il vrai qu'une partie des employés agricoles sont des saisonniers donc des temporaires. Ce qui n'empêche pas le secteur de demeurer un grand pourvoyeur d'emplois.

Pour persister dans cette voie et être le plus rentable possible, poursuit le secrétaire général, de la FMA, notre secteur est confronté à un certain nombre de contraintes et de difficultés que l'Etat doit résoudre pour relancer l'agriculture et multiplier ses retombées positives. Parmi ces problèmes, la régulation foncière. Elle est indispensable car si elle est effective, elle garantie une exploitation pérenne des superficies agricoles : je dis deux fois et souligne trois fois que le passage d'une autorisation d'exploitation provisoire d'une parcelle à une autorisation définitive et enfin au titre foncier proprement dit relève d'un vrai parcours du combattant. Sur ce point précis, je dois dire que les choses traînent beaucoup. Nous exhortons donc l'Etat à alléger et accélérer le processus d'accession au titre fonciers pour les agriculteurs. Je m'explique : un producteur peut disposer de 100 ha et ne jamais avoir un titre foncier pour son périmètre. De tels travers constituent un handicap majeur pour le développement agricole en Mauritanie.

Autre handicap, le problème du financement de l'investissement. Vous savez qu'il y a le dispositif de la CAM (Credit Agricole de Mauritanie) qui dépend de la CDD (Caisse de Dépôt et de Développement) dont les moyens de financements sont

limités : à peu près 10% des demandeurs y sont éligibles. Pour sortir de cette impasse, la fédération a proposé la création d'une banque agricole où les agriculteurs seraient fortement impliqués. Une telle structure pourrait booster l'agriculture dans notre pays. Le projet a été conçu, ficelé et transmis à qui de droit et nous sommes prêts à y débattre le moment venu avec les autorités. Les financements permettent à moyens et court terme de résoudre les problèmes auxquels l'agriculteur est confrontée. En outre, la fédération appelle l'Etat à aller dans le sens de l'application des mesures suivantes pour rentabiliser le secteur agricole et atteindre les objectifs fixés, il s'agit : de réaliser de nouveaux aménagements et de réhabiliter les périmètres irrigués dégradés pour augmenter la production agricole ; de disponibiliser des stocks et la constitution des stocks de sécurité alimentaire en intrants agricoles ; d'opérer une électrifications rapide des zones de production ; de construire des infrastructures de conservation équipées dans les zones ; mettre sur pied une autorité de régulation en charge de l'évaluation exhaustive des besoins par spéculation de la promotion d'un système de contractualisation entre producteurs et industriels.

Et aussi la résorption accélérée des déficits en termes d'aménagements; la mise en place d'une politique de diversification tenant compte des spécificités régionales et climatiques; la promotion d'une politique de financement adaptée aux besoins du secteur et l'appui à la création d'une chaîne de valeurs agricole.

Si de telles doléances sont satisfaites, l'agriculture pourrait avoir un nouveau départ et atteindre ses objectifs pour le plus grand bien de l'économie nationale

Sidi Moustapha Ould BELLALI



Coopératives agricoles :

Un domaine privilégié des femmes

En Mauritanie, les coopératives agricoles sont l'un des domaines privilégiés de l'activité économique des femmes. Pour retrouver trace de leur forme actuelle comme moyen de production, il faut remonter à l'élaboration du 3^{ème} Plan, en 1973, avec la réaffirmation de l'importance du secteur rural en insistant sur le fait que « la clef de voûte de la croissance de l'agriculture autour du troisième plan demeure le développement des structures coopératives ».

Coopératives de ventes de produits de l'artisanat, petits commerces (boutiques communautaires), microcrédits, maraîchage, petits périmètres de production de riz, etc. Il s'agit-là de types d'organisation sur des fondements formalisés de secteurs entiers investis essentiellement par les femmes en quête de moyens de survie ou d'autonomie financière.

C'est une situation que l'on retrouve particulièrement dans le domaine agricole, où les femmes ont souvent la part congrue dans les surfaces cultivées. Il n'est pas surprenant de voir ainsi dans les villages, une coopérative de 500 femmes travailler dans un lopin de terre, avec les problèmes récurrents de ce genre d'organisation où la mauvaise gouvernance pullule, avec le plus souvent une présidente qui s'accapare de toutes les fonctions. Ajouté à cela, le manque de formation et de niveau d'éducation, l'absence des jeunes, ce qui fait que l'âge moyen des membres



tourne autour de 60 ans.

Alors que dans les campagnes les coopératives sont de type classique, dans le milieu urbain où leur activité principale est le maraîchage, elles prennent la forme d'un Groupement d'Intérêt économique (GIE) pour avoir plus de facilités auprès des organismes de microfinance et

d'ONGs internationales.

L'utilité des coopératives est soulignée par le Bureau International du Travail (BIT) en son Manuel sur les coopératives : « A l'aube du 21^{ème} siècle, les coopératives suscitent un regain d'intérêt de la part de la communauté internationale. Comme au 19^{ème} siècle, le monde subit des transformations économiques qui engendrent des conséquences sociales négatives telles que, trop souvent, l'accentuation de la pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage, l'exploitation des femmes et des enfants, etc., qui affectent une très grande partie de l'humanité. La formule coopérative qui a démontré sa capacité à faire face à de telles situations grâce à la mise en commun des moyens des personnes concernées pour créer des entreprises basées sur des principes économiques, éthiques, et moraux, redevient incontournable. »

La coopérative étant vue comme une communautarisation des « moyens afin d'atteindre un objectif commun », elle se présente comme le modèle d'action participative qui peut permettre aux populations, surtout celles vivant en zone rurale, de se prendre en charge. Il reste cependant que les coopératives en Mauritanie sont plombées dans leurs actions par un cadre juridique obsolète (la loi 1964-98 du 9 juin 1964 relative aux associations), et un cadre institutionnel qui ne prend ni en compte ni leur contribution au PIB national ni leur potentiel d'emplois pour les femmes et les jeunes en particulier.

Répartition des superficies mises en valeur par wilaya et par mode d'exploitation

Wilaya	Individuelle	Collective	Total
Hodh Chargui	40	24	64
Hodh Gharbi	25	35	60
ASSABA	53	20	73
GORGOL	5	839	844
BRAKNA	25	54	79
TRARZA	313	290	604
ADRAR	113	2	115
NDB	11	8	19
TAGANT	59	44	102
GUIDIMAGHA	8	35	42
TIRIS ZEMOUR	6	1	6
INCHIRI	8	0	8
NKTT	28	49	78
Total général	694	1 400	2 094
%	33%	67%	100%

Dans le domaine agricole, les coopératives sont des expériences nouvelles pour les paysans, la surface moyenne de 0,17 ha par famille est très faible. Plusieurs familles se mettent d'accord donc et envoient un paysan s'occuper de plusieurs casiers de riz tandis que les autres s'occupent des cultures traditionnelles de celui qu'ils ont délégué. En année normale, elles constituent donc une activité d'appoint, et en mauvais année une source de secours, mais ne sont pas considérées par les paysans comme leur principale forme de culture.

Les projets d'aménagement de coopératives sont très en retard par rapport à ce qui se fait dans le domaine de l'irrigué et la diversification, plus tournés vers l'agrobusiness, bien que le Plan de développement de 1977, pris comme référence, prévoyait 2 500 ha aménagés dans le seul secteur coopératif de M'Pourié. Or en mars de cette année, seulement 276 étaient achevées.

La plaine de Boghé devait compter déjà 2 000 ha aménagés et irrigués, et l'on prévoyait de réaliser 16 000 ha, mais aujourd'hui, quarante ans plus tard, on n'est loin du compte.

Les coopératives ont aussi comme autre particularité d'être un élément essentiel d'un système de production bien établi : la « féminisation » des zones rurales suite aux migrations des hommes vers les villes où ils pensent que l'industrie, les BTP et les services offrent de meilleures opportunités d'emploi.

Les coopératives maraîchères

Une enquête effectuée le mois février 2019 par les services compétents du ministère du développement rural donne une idée claire sur les superficies et leur répartition.

Les résultats du recensement des périmètres maraîchers au niveau national font ressortir une superficie totale mise en valeur de 2094 hectares contre 2.300 hectares en 2017 ce qui donne une baisse de 10% des superficies, toutes zones confondues.

La répartition des superficies par Wilaya montre que 40% environ des superficies cultivées se trouvent au Gorgol, suivi du Trarza avec près de 29% et du Tagant avec près de 5%.

La répartition des superficies cultivées par zone montre que 75% des superficies cultivées se situent au niveau de la zone irriguée, la zone oasienne avec 10% et toutes les autres zones confondues cumulent 15%.

Le type « coopérative » est prédominant dans ce genre d'exploitation, 67 % des périmètres maraîchers étant exploités de manière collective alors que 33 % sont des propriétés individuelles. C'est au Gorgol que l'esprit du regroupement est le plus vivant avec 839 coopératives maraîchères sur un total de 844. Le Trarza occupe le deuxième rang avec 290 coopératives sur 604. Le business individuel est plus marqué en Adrar



où 111 coopératives sur 113 sont des propriétés individuelles.

Le recensement effectué par la DSSIA a touché 5423 exploitants répartis sur les 13 Wilayas du pays.

Cette répartition par wilaya montre que 14,8% des exploitants se trouve au niveau de Dakhlet-Nouadhibou, suivi de l'Adrar avec 14,3% et du Hodh Chargui avec 13,7%, alors que l'Inchiri ne représente que 0,8% de ces exploitants.

Au vu des résultats, les spéculations dans la filière « maraichage » sont : la patate douce (17,1%), l'oignon (16,5%), la carotte (9,9%) et les choux (8,5%). Ces quatre spéculations cumulent 52% de la superficie maraîchère au niveau national.

En Adrar, plus de 60% des exploitants cultivent la carotte en premier lieu, alors qu'au Hodh Chargui, la culture de la tomate représente 18% suivie par la pomme de terre avec 17%. Au Brakna, plus d'un tiers des superficies sont dédiées à la culture de l'oignon (32%) suivie par l'aubergine (12%).

Au Hodh El Gharbi, les périmètres maraîchers sont consacrés à 34% pour la culture de la carotte et à 22% pour la tomate. En Assaba, les superficies maraîchères sont dominées par la carotte

(42%), les choux (16%) et la tomate (15%). Au Gorgol, sur une superficie de 843,71 ha, la patate douce représente 41% suivie par l'oignon à 21%. Au Trarza, les exploitants maraîchers ont misé sur la courge (21%) et l'oignon (17%). Au Tagant, la carotte constitue la première spéculation maraîchère avec plus de 30% des superficies cultivées, alors que les choux occupent 17%. Au Guidimagha, la culture de l'oignon et des choux constitue la première spéculation avec respectivement 39% et 24% des superficies maraîchères mises en valeur. Nouakchott est le royaume de la menthe avec 73% des superficies consacrées à la production de cette plante aromatique sans laquelle le thé n'est pas le thé. C'est presque la même tendance à Nouadhibou, la menthe (24%) partageant son rang de première spéculation avec le navet (24%) suivis par la laitue (17%).

De par ces résultats, l'on constate que la filière maraîchère occupe une place importante dans le milieu péri urbain, oasien, irrigué et en zone aride. Cette importance commence à se faire sentir compte tenu de l'existence d'un potentiel important en superficies cultivables agricoles non encore exploitées avec une possibilité d'accroître la productivité ; l'entrée de la consommation des légumes dans les habitu-

des alimentaires des populations pour améliorer la qualité de leur régime alimentaire ; l'accroissement de la population et sa concentration au niveau des centres urbains avec une demande de plus en plus élevée (65 kg de légumes/personne/par an) et, surtout, la prise en considération de la promotion de la filière maraîchère dans les objectifs des nouveaux projets de développement et des programmes des différents intervenants surtout dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

L'importance relative de la frange de la population qui bénéficie de cette filière notamment les femmes et la volonté des pouvoirs publics à stimuler la production nationale et diminuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur sont également des paramètres loin d'être négligeables.

Dans un monde où les frontières ont tendance à disparaître, malgré des périodes de flux et de reflux identitaire dues à une crise économique intermittente, on gagnerait à comprendre, pour s'adapter à ce nouveau contexte, que la coopérative est l'application particulière d'une notion très ancienne : la coopération. Ici, au niveau national s'entend.

Sneiba Mohamed

Activités SNAAT 2020

PROJETS ET PROGRAMMES

I. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU MARIGOT DE LAOUEIJA
 Les travaux de ce projet consistent au curage, faucardage, recalibrage du marigot de Leoueija (Moughataa de R'kiz), réalisés par le groupement SNAAT/ MTC, le projet est financé par le Fond Saoudien de Développement (FSD) suivant le marché N°0137/T/02/CMD/AGRICULTURE/SONADER/2018, pour un montant de 334 542 578 MRU HTT/ HTVA et un délai de 12 mois.
 Le marché a été notifié le 04 avril 2018
 Les travaux consistent :

- Aux Travaux de faucardage de 281 ha
- Aux Travaux de curage : 909 042 m3
- A la Construction de : 3 Ponts
- A la Réhabilitation de : 2 ouvrages.



II. TRAVAUX PROGRAMMES DANS LE CADRE DU CONTRAT PROGRAMME 2020
 Le devis programme N° 001/MDR/SNAAT/2020 a été signé entre le Ministère du Développement Rural et la SNAAT pour fixer les modalités relatives à la réalisation des travaux programmés au cours de l'année 2020 dans le cadre du contrat programme couvrant la période 2019 – 2021.

Il vise la prise en charge par la SNAAT, au titre de l'exercice 2019, de la totalité des travaux suivants :

- L'entretien des axes hydrauliques,
- Les aménagements hydro agricoles,
- Le désenclavement des zones de production,
- L'entretien du chenal d'Aftout Essahli,
- La réhabilitation des barrages
- Les travaux confortatifs (seuils et digues/diguettes)

II.1 ENTRETIEN DES AXES HYDRAULIQUES 2020

Le programme Axes hydrauliques est une action annuelle, programmée cette année dans le cadre du devis programme 2020.
 Il concerne aussi, les travaux de désenclavement des zones de production pour garantir l'accessibilité des périmètres agricoles et le passage des engins et des moyens de transport du produit agricole, pour un montant de 79 994 605 MRU.
 Les travaux exécutés dans le cadre de ce programme sont :

- Le faucardage mécanique.
- Le curage.
- Le désenclavement.

La location des équipements



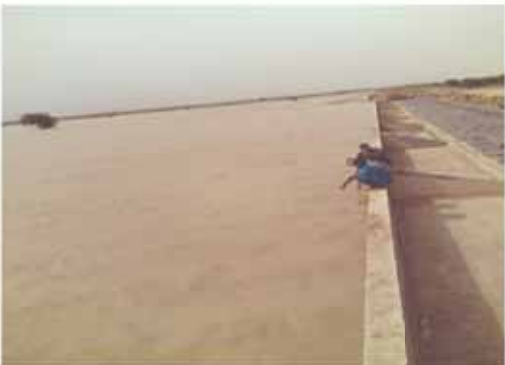
Travaux prévus dans le cadre du programme axes hydrauliques 2019

Travaux	unité	Quantité
Faucardage	m²	411 000
Curage	MI	26 100
Désenclavement	M3	27 200
Location équipements	H	5181

II.2 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BARRAGES

Ce programme consiste à la réhabilitation de six Barrages pour un montant de : 29 804 465 MRU.
 Les travaux de réhabilitation des barrages concernent les sites suivants:

Barrages	Moughataa	Wilaya	Etat d'avancement
Toueljikijt	Magtaa lehjar	Brakna	En phase d'études
Zmeita	Magtaa lehjar	Brakna	En phase d'études
Legned	Aleg	Brakna	En cours d'exécution
Boukhleikhil	Tintane	Hodh el Gharbi	Achevé
Bouchweira	Akjoujt	Inchiri	En phase d'études
Hneikat djeol	Boghe	Brakna	En phase d'études



III. PROJET DE CONSTRUCTION DE 07 BARRAGES DE DÉCRUE

Ces travaux consistent à la réalisation des travaux des Barrages de jemle, de Chekrateil, de Nejam, de Begou, de Lam Lam, de Civane et de Zraviat pour un montant global de 145 620 760 MRU.
 il est à signaler que les barrages de Jemle, de Chekrateil et Civane sont achevés à 100 % et les autres barrages sont encours.

VII. PROGRAMME PARE FEUX 2019

Cette action consiste à la réalisation des axes de pare-feux dans les zones pastorales afin de préserver le potentiel du pays en contre les feux de brousse qui ravagent chaque année des milliers d'hectares.
 C'est dans cette perspective, qu'un programme d'intervention définissant la consistance des travaux est exécuté au titre de l'année 2019 dans sept wilayas (Hodh Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Guidimakha, Gorgol, Bakna et Trarza)





SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE ET DES TRAVAUX

PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA SNAAT

Création :

La Société Nationale des Aménagements Agricoles et des Travaux (SNAAT) a été créée par décret du Premier Ministre N° 037/PM/09 en date du 27 Janvier 2009.

Elle a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à travers la réalisation des travaux et la fourniture de services en matière d'aménagement hydroagricole, des travaux agricoles, de la réhabilitation des barrages, du confortement des digues et diguettes et d'entretien des axes hydrauliques.

Domaines d'activités :

Depuis sa création, les activités de la SNAAT sont axées essentiellement sur les travaux confiés à la société suivant des conventions signées avec des différents départements de l'état notamment le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction de l'Aménagement Agricole, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et l'Agence Tadamoune.



A partir de 2019, l'Etat a décidé de signer avec la SNAAT, des programmes annuels pour une période de trois ans, visant à accompagner d'une part les agriculteurs de l'irrigué et du pluvial au cours des campagnes agricoles et avant les saisons des pluies et préserver le potentiel pastoral du pays des feux de brousse d'autre parts.



Pour le Département de du Développement Rural et sur la base des rapports établis par les missions de la DAR en janvier 2019, un programme d'intervention définissant la consistance des travaux à réaliser au titre de l'année 2019 a été élaborée.

La SNAAT est chargée pour le compte de l'Etat, au titre de ce devis-programme, des missions de réalisation des principaux travaux suivants :

- Les travaux d'aménagements et d'entretien des axes hydrauliques ;
- Les travaux d'aménagements hydro-agricoles, les travaux de désenclavement des zones de production ;
- L'entretien du Chenal de l'Aftout Essahili ;
- Les travaux de construction et de réhabilitation des barrages ;
- Les travaux confortatifs (seuils, digues et diguettes).

Tandis que, le Département de l'environnement et du Développement Durable, c'est basé sur les comptes rendu de ses dérégulations régionales pour l'établissement du Devis Programme qui vise la prise en charge de la totalité des travaux d'ouvertures et d'entretien de pare-feu à effectuer par la Société Nationale des Aménagements Agricoles et des Travaux (SNAAT) au titre de l'exercice 2019-2020.

